

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

n° 2017-020

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

*Inspection générale des
bibliothèques*

n° 2017-A02

*Inspection générale des affaires
culturelles*

n° 2017-10

Mission de suivi du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique



©DR

Mars 2017

Marc ROLLAND
Jean DELPECH de SAINT-GUILHEM

*Inspecteurs généraux de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Pierre CARBONE

*Doyen de l'inspection générale
des bibliothèques*

Karine GLOANEC-MAURIN
Xavier NORTH

*Inspecteurs généraux
des affaires culturelles*



LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LA MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

IGAC

24 NOV. 2016 / 196

Monsieur Jean-Richard CYTERMANN
Chef du service de l'Inspection générale
de l'administration de l'Éducation nationale
et de la Recherche

Madame Ann-José ARLOT
Cheffe du service de l'Inspection générale
des affaires culturelles

Paris, le **23 NOV. 2016**

Nos réf. : TR/2016/P/27780/BBR

Madame et Monsieur les Chefs de service,

Dans le souci d'élargir et d'accélérer la diffusion de la production scientifique issue de fonds publics, la loi « Pour une République Numérique », dans son article 30, fixe des délais d'embargo, conformes aux recommandations européennes, au terme desquels les auteurs d'articles scientifiques disposent du droit de rendre leur écrit librement accessible.

Les incertitudes sur l'utilisation par les chercheurs du passage à l'accès ouvert, de ses effets sur les abonnements souscrits par les opérateurs de recherche, s'ajoutent à diverses tendances lourdes (recul général des abonnements papier, rétrécissement de la maîtrise du français dans les milieux scientifiques, logique d'éviction, par des budgets publics contraints, des petits éditeurs au profit de l'offre en bouquets de groupes multinationaux). Elles suscitent des inquiétudes pour l'équilibre économique des revues et des éditeurs scientifiques francophones, notamment en SHS. De leur vitalité dépendent pour une bonne part l'accès à notre production scientifique, le rang occupé par nos chercheurs dans les classements internationaux et la survie du français comme langue scientifique, même dans les sciences humaines et sociales, où elle est, aux yeux d'une grande majorité de chercheurs, indissociable d'une expérience et d'une perception particulière du monde.

Ces enjeux ont conduit le Premier ministre à nous demander de bâtir pour les éditeurs scientifiques français un plan qui accompagne leur adaptation aux mutations numériques.

.../...

Ce plan prévoit la mise en place d'outils de suivi de l'évolution économique, de coordination de politiques d'achat nationales et d'incitation à l'accroissement de la diffusion des revues françaises et francophones. Il inclut notamment :

- sous l'autorité d'une personnalité indépendante, la mise en place d'une structure pérenne, représentative des acteurs concernés dans leur diversité, chargée d'étudier les évolutions et de proposer des mesures de soutien aux pouvoirs publics. Son secrétariat sera assuré par le Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

- la signature prochaine de licences nationales pluriannuelles, négociées par le consortium Couperin, pour l'ensemble des acheteurs publics de l'ESR, avec des éditeurs ou diffuseurs de revues francophones ;

- le renforcement des aides au rayonnement international, en particulier à la traduction des articles en anglais, après bilan des aides existantes au sein des deux ministères.

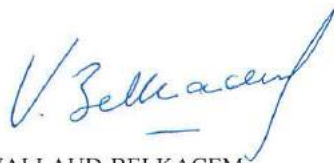
Votre mission consistera à suivre la mise en œuvre globale du plan d'accompagnement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auquel est associé le ministère de la Culture et de la Communication (DGMIC), notamment en termes de calendrier et de représentativité des parties prenantes dans les différentes instances.

Concernant le volet du plan consacré aux aides à la traduction, il vous appartiendra d'évaluer les aides existantes chez les opérateurs des deux ministères et de proposer, s'il y a lieu, les adaptations et évolutions qu'elles vous paraissent devoir appeler.

Vous pourrez vous appuyer, en tant que de besoin, sur l'expertise de l'Inspection générale des bibliothèques.

Nous souhaiterions que vous puissiez rendre votre rapport en janvier 2017, après nous avoir remis une note intermédiaire sur le degré d'avancement de la mise en œuvre du plan.

Nous vous prions d'agréer, Madame et Monsieur les Chefs de service, l'assurance de notre meilleure considération.



Najat VALLAUD-BELKACEM



Audrey AZOULAY

SYNTHÈSE

La lettre de mission des ministres de la culture et de la communication, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche confiait à leurs inspections respectives le soin de suivre la mise en œuvre globale du plan d'accompagnement pour les éditeurs scientifiques français de leur adaptation aux mutations numériques.

La loi « Pour une République Numérique » du 7 octobre 2016, dans son article 30, a en effet suscité une satisfaction des chercheurs et de leurs institutions, favorables au principe de la libre diffusion des résultats de la recherche publique, mais aussi, un certain nombre d'inquiétudes, notamment chez les éditeurs en sciences humaines et sociales (SHS), liées aux effets d'un passage rapide à l'*open access*¹ : peuvent se trouver en effet mis en question l'équilibre économique de certaines revues, le rayonnement de la science française, ainsi que les modalités d'évaluation du travail de recherche des chercheurs et des enseignants - chercheurs.

Le paysage de l'édition scientifique aujourd'hui, et plus largement de la diffusion de la recherche au plan international est fortement contrasté, traversé par des tendances contraires qui pour l'instant ne laissent prévoir aucun modèle stable se substituant par exemple au pouvoir normatif de quelques grandes revues de langue anglaise.

Le présent rapport s'est donc attaché, comme la lettre de mission l'y invitait, à approfondir trois aspects pouvant faciliter la tâche du comité de suivi prévu par l'arrêté du 2 janvier 2017 :

- les enjeux du passage au numérique et de l'*open access* ;
- les dispositifs de traduction existants : bilan, perspectives ;
- la question des licences nationales.

1 – Les enjeux du passage au numérique et de l'*open access* (accès ouvert)

« L'accès ouvert aux résultats scientifiques » – qui répond à la demande des communautés scientifiques et correspond aux évolutions du secteur de l'édition scientifique – est maintenant un principe soutenu partout dans le monde.

Schématiquement, l'article 30 de la loi raccourcit les délais d'embargo des articles publiés sous accès conditionnel, avant la liberté donnée aux auteurs de les diffuser en accès ouvert à six mois pour les STM² et douze mois pour les SHS et autorise la réutilisation des données, sous certaines conditions. L'accès ouvert offre la possibilité aux lecteurs (chercheurs) de consulter sur Internet les écrits scientifiques par accès direct et gratuit soit aux revues (périodiques) mises en ligne par les éditeurs, soit à des articles déposés par les auteurs dans des dépôts (archives) numériques. Revues et articles sont collectés et organisés dans des « plateformes » de publications numériques, privées (par exemple Cairn) ou publiques (HAL, du CNRS), éventuellement institutionnelles ou thématiques.

L'accès libre va plus loin que le simple accès ouvert puisqu'il offre la liberté, de partager, rediffuser, réutiliser les textes et les données, pour les besoins de la recherche.

¹ Cf. partie 1 pour une définition précise du terme. La mission explique au point 1.1.2, son choix de traduire couramment *open access* par accès ouvert.

² Sciences, techniques et médecine.

L'*open access* peut se traduire par des modalités rivales ou complémentaires : la voie dorée (*gold*) consiste dans le paiement à l'éditeur par l'auteur lui-même (sous forme d'APC³) ou par son institution d'appartenance, d'un droit à mettre son article en accès ouvert. La voie verte de l'*open access* consiste dans le droit de l'auteur, à l'issue d'une période d'interdiction, de mettre en accès libre son article dans une archive ouverte, institutionnelle ou thématique.

Les deux voies peuvent être complémentaires, les deux présentent des inconvénients (coût pour la structure en *gold*, mise en danger des revenus des revues en *green*).

L'ouverture des données de la recherche scientifique à un large cercle est d'abord la conséquence de l'internationalisation de la recherche, facilitée par l'essor des moyens de communication dématérialisée.

En 2014, plus de la moitié des publications scientifiques françaises impliquait au moins un laboratoire à l'étranger, ce qui représente le plus fort taux de collaboration internationale, juste devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Si en 2011-2012 près de 10 % des enseignants - chercheurs du CNRS étaient étrangers, fin 2014 ceux-ci représentaient 16 % de la population des chercheurs du CNRS et 60 % des chercheurs en CDD.

L'accès ouvert constitue également une réaction à la concentration mondiale de l'édition entre les mains de quelques grands groupes de la sphère culturelle anglo-américaine et à l'augmentation des coûts d'abonnement.

Sur un marché estimé à 12,8 milliards de dollars (hors éditions médicales), les sept premières sociétés en représentent près de 46 % et les douze premières près de 75 %. Leur situation quasi monopolistique sur le marché empêche toute réelle concurrence par les prix ; leur capacité à offrir de très nombreux services associés à la publication rend souvent les petits éditeurs indépendants impuissants devant toute initiative et devant les changements imposés au métier d'éditeur par ces grands groupes.

Au-delà de ces grandes sociétés on estime qu'il y a dans le monde entre cinq mille et dix mille éditeurs scientifiques.

Au même titre que les plateformes de publication, les archives ouvertes constituent le deuxième pilier de l'accès ouvert des textes et données scientifiques et représentent un enjeu stratégique, y compris dans une optique de diplomatie d'influence en faveur de toute politique d'*open science*. Même si aujourd'hui, en France, aucune obligation explicite de dépôt n'est envisagée pour l'instant, le développement des archives ouvertes va impliquer un pilotage politique de la diffusion de l'information scientifique et technique.

La conjonction de l'accès ouvert et du passage au numérique peut fragiliser le modèle des revues.

De toute évidence, le raccourcissement des délais d'embargo, s'il peut accroître la notoriété d'une revue, rend l'intérêt d'un abonnement beaucoup moins justifié pour l'acheteur. L'éditeur doit d'un côté, embrasser le phénomène de l'accès ouvert largement dominant en Europe et Amérique

³ *Article processing charges* qui sont le paiement par l'auteur de l'article scientifique ou son institution à l'éditeur, contre la mise en accès ouvert de l'article, sans application d'une barrière mobile ou d'un embargo.

du Nord, et d'un autre côté, freiner et contrôler l'accès ouvert pour protéger la propriété des revues, la viabilité (et la rentabilité) de leur fonctionnement éditorial.

Le passage au numérique a lui-même deux conséquences immédiates négatives pour l'équilibre économique des revues :

- il entraîne des coûts propres importants en termes d'infrastructures et de formation de personnels spécialisés ou d'appel à des sociétés de service ;
- il est moins rentable : en France, les dépenses documentaires d'origine française diminuent en raison de l'inflation du prix des revues étrangères, évolution accompagnée d'un transfert important de l'imprimé (qui touche cependant moins les livres) vers le numérique, avec une baisse assez forte de la part des revues SHS.

D'une manière plus générale, le métier d'éditeur est en profonde mutation. L'édition scientifique ne se limite plus aux fonctions classiques de l'édition qui procède séquentiellement (rédaction – soumission à une revue via un comité de lecture avec évaluation par les pairs – publication – référencement et classement bibliométrique), elle s'ouvre aujourd'hui à des champs de service à forte valeur ajoutée, portant sur les contenus, les données et métadonnées de la recherche.

Or les grands éditeurs mondiaux sont capables grâce à leur rentabilité globale, de générer un processus cumulatif de valorisation de leur portefeuille par des services associés performants.

Autrement dit, l'édition française scientifique, principalement en SHS, doit faire face à une hausse des coûts de production, de moindres recettes dues à une moindre rentabilité du numérique, des commandes plus faibles de la part des institutions publiques qui sont leurs principaux clients, et une concurrence d'éditeurs étrangers disposant d'une situation quasi de monopole leur permettant de garder une avance technologique certaine.

En France, la situation des revues scientifiques en SHS est largement différente de celle en STM.

Il existe actuellement trois principaux éditeurs commerciaux français en STM regroupant près de cent-trente revues, alors que les revues en SHS sont particulièrement nombreuses (entre mille et deux mille). Environ neuf-cents de ces revues de SHS sont diffusées par les plateformes de deux « diffuseurs - agrégateurs » que sont Cairn et OpenEdition. Le poids économique des revues du secteur SHS est relativement faible et sans commune mesure, au plan mondial, avec celui des STM. Une convergence des modèles de revues SHS et STM ne va pas ainsi de soi. **Or l'existence des revues à comité de lecture reste aujourd'hui fondamentale pour l'évaluation du travail de recherche.**

La qualité éditoriale de la revue et la qualité de l'évaluation des articles restent au cœur du modèle de la revue scientifique : l'évaluation du travail de recherche des chercheurs et des enseignants - chercheurs détermine grandement leur déroulement de carrière. Elle tend à se rapprocher de standards internationaux pour l'instant largement dépendants de la qualité de la lecture par les pairs lors de la sélection des articles soumis pour publication dans des revues de référence. Aucun modèle substitutif n'est pour l'instant apparu.

D'où la nécessité de définir un plan de soutien aux revues françaises recouvrant des aspects multiples.

Les politiques de soutien au passage au numérique de l'édition scientifique doivent mettre en œuvre différents leviers parmi lesquels les principaux sont :

- l'aide aux infrastructures des plateformes d'édition numérique, aux infrastructures d'archivage des dépôts ;
- l'aide à une offre de souscriptions de licences nationales venant compléter les achats groupés d'abonnements, via le consortium Couperin ;
- les aides directes, via le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou le Centre national du livre (CNL), au financement des revues par la mise à disposition d'ETP pour assurer, notamment, la fonction de secrétariat de rédaction ou par une subvention au fonctionnement ;
- les aides directes aux projets des éditeurs ;
- l'aide à la traduction des articles, des résumés d'articles, des métadonnées pour une plus grande visibilité par les moteurs de recherche, plateformes de diffusion étrangères et dans les bases de données internationales ;
- les aides aux budgets des bibliothèques universitaires.

Cet accompagnement transitoire doit être mis à profit par les revues pour acquérir les compétences nécessaires à la transition numérique et faire évoluer leurs politiques éditoriales afin d'améliorer leur visibilité et leur reconnaissance. Le présent rapport en aborde donc deux points essentiels.

2 – Les dispositifs d'aide à la traduction

Si en France les publications de SHS en langue française continuent de représenter 65 % des publications, l'anglais s'impose comme langue de référence de la recherche au plan international, quasi unique dans les STM, à 80 % en SHS suivant une étude de 2014⁴. D'où l'importance des dispositifs de soutien à la traduction des revues de sciences humaines et sociales mis en place en 2011 par le CNL et le CNRS sous l'égide des ministères de la culture et de la communication, d'une part, du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autre part. Ceux-ci répondaient à **une triple préoccupation : améliorer l'« exposition » internationale de la recherche française en SHS, traduire en anglais pour continuer de penser et d'écrire en français, soutenir l'écosystème des revues françaises en SHS.**

Ces trois objectifs n'étant pas hiérarchisés de la même manière par les deux opérateurs concernés, **deux démarches complémentaires ont vu le jour.**

La première a consisté – en s'appuyant sur le premier portail de publications en SHS de langue française, Cairn – à développer **une plateforme internationale**, dans le cadre d'**une stratégie globale**, visant à améliorer la qualité des résumés en anglais, ou « abstracts », existants sur le portail, et à partir d'un choix **de trente-quatre revues de référence**, à traduire chaque année une sélection d'articles, avec pour objectif d'améliorer la visibilité à l'étranger d'un champ disciplinaire dans son ensemble.

⁴ Réalisée par des chercheurs canadiens à partir du dépouillement de publications référencées dans le *Web of Science*.

L'ambition de la seconde était de réussir à concilier avec un souci de projection vers les communautés scientifiques non francophones **un objectif d'internationalisation de la recherche**, en accompagnant **cinq revues à forte notoriété** désireuses d'offrir une version intégrale en anglais de leurs livraisons mises en ligne.

Sans disposer des outils statistiques qui lui auraient permis de mesurer, à partir du nombre de citations recueillies par les revues concernées, l'impact véritable, en termes de « rayonnement », de ces deux démarches dont la complémentarité était assurée par la présence sur Cairn International des cinq revues soutenues par le CNRS, la mission a constaté **une amélioration sensible de la visibilité internationale du « champ » des SHS dans son ensemble**, permise par l'appui des pouvoirs publics.

En témoignent sur Cairn International une forte augmentation (entre 2011 et 2016) du nombre d'articles traduits (qui a décuplé), du trafic sur l'offre globale des articles mis en ligne (émanant des institutions non francophones, il a été multiplié par cinq), et du nombre d'institutions non francophones abonnées à un ou plusieurs « bouquets » de revues (qui a triplé). Une des cinq revues s'est effectivement « internationalisée », la version anglaise des *Annales* étant désormais diffusée par Cambridge University Press, et la revue elle-même étant coéditée avec son partenaire britannique.

Pour autant, les recettes dégagées par les abonnements en ligne n'ont permis ni à Cairn International, dans le cadre de sa convention avec le CNL, ni aux revues soutenues par le CNRS d'atteindre des capacités suffisantes d'autofinancement. Par ailleurs, l'analyse montre que **la traduction à elle seule ne suffit pas à garantir une meilleure diffusion, si elle n'est pas accompagnée d'une stratégie d'ensemble**, qui peut prendre des formes différentes selon les objectifs poursuivis (développement des services offerts par un portail, internationalisation d'une revue...).

Dans ces conditions, et pour autant que l'« exposition » internationale de la recherche et de la pensée françaises en SHS soit considérée comme relevant de l'intérêt général, la mission recommande que les pouvoirs publics reprennent à moindre coût⁵ leur soutien à **l'émergence d'un « champion national »**, sous la forme d'une convention renouvelée entre Cairn et le CNL, ce nouveau projet mettant l'accent sur la promotion de l'offre française en SHS et le développement des métadonnées en anglais, plutôt que sur la traduction des articles eux-mêmes, dont un volume minimal doit néanmoins permettre de « crédibiliser » la démarche.

Elle suggère que **des outils diversifiés de promotion internationale et de traduction** soient par ailleurs offerts aux revues et aux chercheurs, en fonction des disciplines, des revues, des besoins exprimés par les chercheurs, voire des projets de recherche eux-mêmes, **en se gardant de tout systématisme**, une fois clarifiés les objectifs poursuivis. La **formation de traducteurs spécialisés** devrait faire l'objet d'un effort spécifique.

La mission préconise enfin la mise en place, sous l'égide des deux ministères concernés, **d'une instance de concertation permanente entre le CNL et le CNRS**, en y associant en tant que de besoin l'Institut français, afin de garantir la cohérence des objectifs de soutien à l'édition et à la recherche.

⁵ À un coût quatre fois moindre que lors de la précédente convention (2011-2014).

3 – Les licences nationales

Pour accompagner les revues notamment en SHS dans la transition numérique et remédier, sans coût excessif, à leur fragilité économique, la renégociation des licences nationales constitue un point essentiel.

Associée aux groupements de commandes assurés par l'entremise de Couperin et de l'ABES⁶, elles garantissent, un certain temps, le maintien des abonnements à des tarifs viables à la fois pour les revues et les établissements.

Trois projets de licence nationale sont en préparation : ils associeront étroitement, dans le cadre de marchés portés par l'ABES, le soutien du MENESR au niveau national et l'engagement des établissements en termes de budget et de politique documentaire.

Le quatrième groupement de commande entre Cairn, Couperin et l'ABES apportera une sécurisation pour cinq ans aux revues et plateformes et une souplesse d'utilisation, sous réserve d'avancées en termes de numérique et d'accès ouvert. Pour une augmentation totale des financements de 5 % environ sur la période 2017-2021, il touchera davantage d'institutions et de titres.

Cette négociation est donc quasiment finalisée. Il en est de même avec EDP Sciences qui jusqu'à présent n'offrait qu'un abonnement titre à titre : la libération des articles des chercheurs français et le reversement dans HAL devraient faire l'objet d'une licence nationale avec un bouquet de vingt-neuf titres dans le cadre du plan de soutien. Avec Revues.org, l'objectif est de multiplier par deux le nombre d'établissements abonnés dans le cadre de Couperin.

4 – La mission a enfin jugé utile de signaler quelques points de vigilance à l'attention du comité de suivi

La mise en place du comité de suivi prévu par arrêté du 2 janvier 2017, s'est faite sans délai ; la mission a pu constater un climat de travail constructif, dans une dynamique de rapprochement de points de vue parfois opposés. Il importe que des réunions régulières contribuent à cette dynamique. Les rapporteurs estiment en effet qu'un apport important du comité peut résider dans le lancement d'études visant à approfondir la connaissance de l'économie du secteur, des implications du passage au numérique et plus largement des conditions de rayonnement de la science française. En particulier sur les points suivants :

- le périmètre des revues, leur référencement international et national, l'évolution de leurs formes ;
- une étude précise des trois modèles substitutifs (auteur payeur ; paiement à l'éditeur par les institutions ; subventions nationales à tous les acteurs) et de leurs conséquences ;
- une réflexion sur la restructuration, la complémentarité des plateformes de diffusion et d'archivage, la concurrence éventuelle avec autres éditeurs et diffuseurs, une obligation de dépôt en archive ouverte, et sous quelle version.

⁶ Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

1 – Inciter l'État, les institutions de recherche et établissements d'enseignement supérieur à définir une politique globale de soutien à l'édition scientifique : politiques d'abonnements, aides ciblées à la traduction ; aides aux auteurs ; aides aux revues ; aides aux éditeurs ; aides aux plateformes de diffusion ; négociation de licences nationales.

Recommandations à l'intention du comité de suivi de l'édition scientifique

La mission signale un certain nombre de points auxquels devra veiller le comité de suivi ou pour lesquels il pourra apporter sa réflexion en appui des ministères, suivant les priorités qu'il pourra se fixer.

- **Les revues**

2 – Définir le périmètre des revues concernées par l'application de l'article 30 de la loi du 7 octobre 2016 « pour une République Numérique » et en déduire le champ de compétence du comité.

3 – Étudier la question de l'évolution de la labellisation et du référencement des revues au plan international mais également auprès des instances européennes et nationales.

4 – Étudier les évolutions de la forme revue dans le processus de création de la science.

- **Économie de l'édition scientifique**

5 – Étudier la pertinence et les effets éventuels dans le cas français des STM et des SHS, des trois types de financement des publications scientifiques : auteur - payeur ; paiement à l'éditeur par les bailleurs de la recherche ou par les institutions de rattachement des auteurs ; subventions nationales aux éditeurs, aux revues, aux chercheurs, aux sociétés savantes.

6 – Suivre l'application qui sera faite de l'article 30 de la loi : obligation ou incitation au dépôt, version « auteur » ou version « éditeur ».

- **Politiques d'acquisition documentaire des institutions publiques**

7 – Alerter sur les effets d'éviction des « petits éditeurs » dus à la hausse des coûts des licences d'accès aux revues et services d'éditeurs internationaux ; étudier les besoins d'ajustement des services documentaires scientifiques au regard du développement des services nouveaux offerts à la recherche par le traitement des données et métadonnées.

- **Plateformes de diffusion et d'archivage des écrits et de données scientifiques**

8 – Apporter des éléments d'aide à la décision sur les besoins éventuels de restructuration, de pilotage, de financement, de formation des différentes plateformes de diffusion, d'archivage et d'aide au travail des scientifiques.

9 – Exercer une vigilance sur les risques de pillage des articles en accès libre par des éditeurs prédateurs ou par des sociétés de l'internet et des réseaux sociaux.

- **Écosystème de l'édition scientifique**

10 – Considérer l'intérêt stratégique et symbolique du maintien d'éditeurs français dans le domaine des STM, du rôle scientifique et sociétal assuré par une pluralité d'éditeurs en SHS.

11 – Intégrer les évolutions juridiques visant à concilier le respect du droit d'auteur avec l'aspiration à la libre diffusion des résultats de la recherche comme bien commun universel.

Aides à la traduction

12 – Maintenir la priorité accordée à la traduction d'ouvrages français en SHS.

13 – Mener des enquêtes sur les dynamiques d'abonnement (ou de désabonnement) aux revues SHS à l'œuvre dans les bibliothèques universitaires, en France et à l'étranger.

14 – Mener des enquêtes statistiques sur le nombre de citations recueillies sur les articles de revues françaises de SHS proposés en traduction, afin d'évaluer l'effet « traduction » sur la diffusion effective des revues concernées.

15 – Inciter les revues françaises qui font le choix de la traduction intégrale à figurer sur au moins deux portails internationaux, au premier chef sur Cairn International, mais aussi sur un portail tel que JSTOR.org.

16 – Affecter les moyens nécessaires à la formation de traducteurs spécialisés en SHS dans un cadre interministériel (Institut français, CNL, CNRS).

17 – Mener des actions de promotion des revues françaises auprès des bibliothèques étrangères.

18 – Mettre en place, sous l'égide des ministères concernés, une instance de concertation permanente entre le CNRS et le CNL, à laquelle pourrait être associée en tant que de besoin l'Institut français et, éventuellement, l'Alliance Athéna.

19 – Clarifier les objectifs poursuivis par les aides à la traduction du CNRS et diversifier les outils de traduction mis à la disposition des chercheurs, afin de favoriser notamment la publication ponctuelle d'articles dans des publications anglophones, dès lors que les articles sont proposés originellement en français.

20 – Diversifier les stratégies d'internationalisation des revues en fonction des disciplines, voire des recherches à l'intérieur d'une même discipline, en raison de leur indexation plus ou moins marquée à un contexte local.

21 – Introduire la pratique de la traduction dans la formation des chercheurs en SHS.

22 – Dans le partenariat Cairn / CNL, continuer à privilégier les actions susceptibles d'avoir un véritable effet de levier et permettant une plus forte « exposition » internationale d'un champ disciplinaire dans son ensemble.

23 – Mettre l'accent sur les services offerts aux chercheurs et sur la traduction des outils de référencement et des métadonnées plutôt que sur la traduction des articles eux-mêmes.

24 – Porter un soin particulier à la traduction des abstracts afin de permettre un meilleur référencement par mots clés sur les moteurs de recherche internationaux.

25 – Mettre à l'étude une nouvelle convention entre Cairn et le CNL, afin de poursuivre à moindre coût le développement de ce portail.

Les licences nationales

26 – Préciser le cadre des licences nationales en accompagnement des groupements de commande.

SOMMAIRE

Introduction.....	1
1. Le passage au numérique de l'édition scientifique : un écosystème en transformation.....	5
1.1. « L'accès ouvert aux résultats scientifiques » répond à la demande des communautés scientifiques et correspond aux évolutions du secteur de l'édition scientifique.....	5
1.1.1. <i>Commentaires sur les articles 30 et 38 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique</i>	5
1.1.2. <i>Précisions sur la notion d'open access</i>	7
1.1.3. <i>Les arguments en faveur de l'accès ouvert des écrits scientifiques</i>	8
1.1.4. <i>Les fonctions de l'édition scientifique et l'évolution de son modèle économique</i>	10
1.2. L'open access peut se traduire par des modalités rivales ou complémentaires ce qui pose dès à présent la question des mutations du système des publications et de l'édition scientifique	11
1.2.1. <i>Les différentes modalités de l'open access</i>	11
1.2.2. <i>L'open access : vers une mutation des pratiques de recherche des communautés scientifiques ?...</i>	13
1.2.3. <i>L'open access en archive ouverte : la perspective d'alternatives possibles aux revues et à la médiation des éditeurs scientifiques</i>	14
1.3. L'édition scientifique adapte le système des revues solidement installées, en particulier pour les STM	17
1.3.1. <i>Le métier d'éditeur scientifique en changement</i>	17
1.3.2. <i>L'importance spécifique des revues scientifiques</i>	18
1.3.3. <i>La situation de l'édition scientifiques en STM, dans le monde</i>	19
1.4. Le cas des revues et de l'édition scientifique en SHS : des interrogations sur un modèle scientifique et sur l'économie du secteur qui justifient un plan de soutien à sa transition numérique ..	21
1.4.1. <i>Une situation des revues scientifiques en SHS largement différente de celle en STM</i>	21
1.4.2. <i>Une convergence des modèles de revues SHS et STM qui ne va pas de soi</i>	24
1.4.3. <i>Numérisation et open access des revues SHS entre mise en danger et salut</i>	25
1.4.4. <i>Des politiques de soutien aux revues SHS décidées en fonction de la structuration des revues, des politiques d'édition et de diffusion</i>	29
1.4.5. <i>Conclusions de la première partie</i>	30
2. Recommandations et points de vigilance à l'attention du comité de suivi de l'édition scientifique	32
2.1. Une création très attendue pour des missions d'études sur les politiques de l'édition scientifique	32

2.2.	Recommandations et points de vigilance	33
3.	Les dispositifs d'aide à la traduction des revues de sciences humaines et sociales	35
3.1.	Des dispositifs répondant à une triple préoccupation.....	36
3.1.1.	<i>Améliorer « l'exposition » internationale de la recherche française en SHS</i>	<i>36</i>
3.1.2.	<i>Traduire en anglais pour continuer à penser en français.....</i>	<i>37</i>
3.1.3.	<i>Soutenir l'écosystème des revues françaises en SHS.....</i>	<i>40</i>
3.2.	Des choix différents mais complémentaires : les politiques de soutien à la traduction des revues SHS.....	41
3.2.1.	<i>Le soutien apporté aux revues SHS par le CNRS s'inscrit dans une perspective d'internationalisation de la recherche</i>	<i>41</i>
3.2.2.	<i>Le soutien apporté aux revues SHS par le CNL relève d'une double stratégie d'appui à l'édition française et de « rayonnement » de la pensée française dans le monde.....</i>	<i>43</i>
3.3.	Le modèle CNRS : le choix de l'ultra-sélectivité	45
3.3.1.	<i>Les revues bénéficiaires.....</i>	<i>46</i>
3.3.2.	<i>Des résultats contrastés.....</i>	<i>49</i>
3.3.3.	<i>Autres programmes de soutien portés par le CNRS</i>	<i>51</i>
3.3.4.	<i>Perspectives</i>	<i>51</i>
3.4.	Le modèle CNL : le développement d'une plateforme de diffusion internationale	52
3.4.1.	<i>La convention Cairn - CNL</i>	<i>52</i>
3.4.2.	<i>L'impact du programme Cairn - CNL.....</i>	<i>55</i>
3.4.3.	<i>Une amélioration sensible de la visibilité internationale du « champ » SHS dans son ensemble</i>	<i>60</i>
3.4.4.	<i>Perspectives de développement.....</i>	<i>61</i>
3.5.	Autres dispositifs de soutien : la formation des traducteurs.....	62
3.6.	Conclusions : la traduction n'est pas une fin en soi et ne suffit pas, à elle seule, à assurer la visibilité des travaux français en SHS	63
3.7.	Récapitulatif des principales recommandations.....	66
4.	Les licences nationales	67
4.1.	Évolution des dépenses documentaires globales	67
4.2.	Évolution des dépenses documentaires des bibliothèques universitaires de lettres, sciences humaines et sociales	68
4.3.	La négociation des licences nationales dans le cadre du plan d'accompagnement.....	71

4.3.1. <i>Deux niveaux d'une politique mutualisée d'acquisition de revues</i>	71
4.3.2. <i>État des négociations menées par Couperin</i>	72
Liste des personnes rencontrées	75
Annexes	77

Introduction

La lettre de mission des ministres de la culture et de la communication, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche confie à leurs inspections respectives le soin de suivre la mise en œuvre globale du plan d'accompagnement pour les éditeurs scientifiques français de leur adaptation aux mutations numériques.

La loi du 7 octobre 2016 « Pour une République Numérique », dans son article 30, a en effet suscité un certain nombre d'inquiétudes, notamment chez les éditeurs en SHS, liées aux effets d'un passage rapide à l'*open access*⁷ : peuvent se trouver en effet mis en question l'équilibre économique de certaines revues, le rayonnement de la science française et le rang occupé par nos chercheurs dans les classements internationaux.

La question de l'ouverture des données de la recherche scientifique à un large cercle d'utilisateurs n'a pas pour origine première l'influence d'un courant d'idées généreux de partage du savoir, même si celui-ci l'a largement accompagné. Elle est d'abord la conséquence, comme pour d'autres phénomènes, de la prodigieuse ouverture mondiale des échanges, facilitée par l'essor des moyens de communication dématérialisée.

La recherche scientifique s'exerce aujourd'hui de plus en plus dans un cadre international : plusieurs données en témoignent. En 2014, plus de la moitié des publications scientifiques françaises impliquait au moins un laboratoire à l'étranger, ce qui représente le plus fort taux de collaboration internationale, juste devant le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Si en 2011-2012 près de 10 % des enseignants-chercheurs du CNRS étaient étrangers, fin 2014 ceux-ci représentaient 16 % de la population des chercheurs du CNRS et 60 % des chercheurs en CDD. 30 % des doctorants du Centre venaient de 88 pays différents⁸.

Ces pourcentages vont croissant pour les nouveaux recrutés : 15,7 % des recrutements des chercheurs au CNRS en 2011, 32 % en 2014, soit le double, voire même 60 % pour les directeurs de recherche.

⁷ Cf. partie 1 pour une définition précise du terme.

⁸ Bilan social du CNRS pour l'ensemble des données s'y rapportant.

Les structures de collaboration internationale pilotées par le CNRS se sont également largement développées : le tableau suivant en est l'illustration :

Tableau 1.

	Nombre en 2010	Nombre en 2016	Progression
programmes internationaux de coopération scientifique et projets de recherche conjoints	363	436	20 %
laboratoires internationaux associés	89	182	104 %
groupements de recherche internationaux	90	107	19 %
unités mixtes internationales	18	26	44 %

Source : rapports d'activité du CNRS – retraitement par la mission

Les NTIC⁹ ont naturellement concouru à ce mouvement : les échanges entre chercheurs se font via leurs espaces numériques, parfois hautement sécurisés, en visioconférence très largement disponible dans les établissements, au travers de réseaux disciplinaires créés au fil du temps.

Cette internationalisation du travail ne fait toutefois pas disparaître pour autant les relations de concurrence, de compétition qui peuvent exister entre équipes de chercheurs, et se révéler autant stimulantes que parfois artificielles. Des logiques étatiques sont aussi à l'œuvre.

L'internationalisation de la recherche a surtout entraîné un certain nombre de conséquences parfois contradictoires, dont l'accès ouvert n'est qu'un prolongement, et qu'il convient d'avoir à l'esprit afin de bien estimer les conséquences des choix qui seront exposés dans le corps du présent rapport.

1° L'évaluation du travail de recherche des chercheurs et des enseignants - chercheurs détermine grandement leur déroulement de carrière et tend à se rapprocher de standards internationaux pour l'instant largement dépendants de la règle d'évaluation des travaux par les pairs, associée à la publication dans des revues de référence.

Il s'agit là bien sûr du nombre de publications dans les revues de rang A, à comité de lecture international, ayant un fort taux d'impact. Or le choix de ces revues laisse de moins en moins de liberté aux autorités françaises (HCERES, CNRS...) face au poids des revues anglo-américaines.

2° Corollaire de cette constatation, l'anglais s'impose comme langue de référence de la recherche.

Parmi d'autres travaux, un article de deux chercheurs québécois sur l'évolution de la place de l'anglais dans les articles scientifiques en SHS à partir d'un dépouillement du Web of Science sur trente ans, de 1980 à 2014 montre que le pourcentage d'articles publiés en anglais en SHS est passé de 30 à 80 %...

Cependant les situations nationales peuvent présenter de grandes différences : ainsi les publications en SHS du CNRS restent à 64 % rédigées en langue française.

Dans le domaine des sciences dures la domination de l'anglais est quasi-totale.

⁹ Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La méthode de sélection de l'un des classements mondiaux d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, celui de l'université de Leiden, exclut même par défaut les articles non publiés en anglais pour ses calculs de bibliométrie.

3° Autre conséquence directe, la concentration de l'édition scientifique, notamment STM, entre les mains de quelques grands groupes de la sphère culturelle anglo-américaine.

Sur un marché estimé à 12,8 milliards de dollars (hors éditions médicales), les sept premières sociétés en représentent près de 46 % et les douze premières près de 75 %¹⁰.

Les quatre premiers éditeurs contrôlent la moitié des revues à plus fort taux d'impact.

Leur pouvoir sur le marché empêche toute réelle concurrence par les prix, leur procurant ainsi des taux de marge très importants ; leur capacité à offrir de très nombreux services associés à la publication rend souvent les petits éditeurs indépendants impuissants devant toute initiative et devant les changements imposés au métier d'éditeur par ces grands groupes.

4° L'accès ouvert constitue ainsi une réaction à l'emprise grandissante d'une certaine privatisation de la science.

Cette réaction est venue aussi bien des chercheurs, fondamentalement attachés, quel que soit leur nationalité, aux valeurs d'indépendance, que de grands organismes de recherche comme le CNRS en France ou encore des établissements qui peinent de plus en plus à financer la hausse des coûts d'abonnement imposée par les éditeurs internationaux.

La réaction a été d'autant plus forte dans les SHS que ces disciplines, parfois étroitement liées à des facteurs géographiques, historiques propres à chaque pays ou chaque culture, ont donné naissance à un très grand nombre de revues de spectre variable. Ces revues sont le reflet de cette diversité humaine, pour une grande part inhérente à leur champ scientifique, rétive à toute forme de méthode de réflexion imposée, mais dont le modèle économique est aujourd'hui fragilisé.

D'où la montée en puissance à travers le monde d'archives ouvertes, ou de réseaux sociaux organisés de chercheurs comme ResearchGate (de droit allemand), Academia (de droit américain) ou Mendeley (de droit anglais).

Le paysage de l'édition scientifique aujourd'hui, et plus largement de la diffusion de la recherche au plan international est donc fortement contrasté, traversé par des tendances contraires qui pour l'instant ne laissent prévoir aucun modèle stable se substituant par exemple au pouvoir normatif de quelques grandes revues de langue anglaise. Les réseaux de chercheurs, le développement des archives ouvertes pourraient-ils conduire à d'autres supports d'évaluation ? La réponse reste pour l'instant très incertaine.

Il est même possible de s'interroger sur la persistance de l'influence de l'anglais : les cinq pays (États-Unis, Royaume Uni, Allemagne, France, Japon), qui représentaient environ 58 % des publications mondiales en 2001, n'en représentent plus que 38,9 % en 2014. C'est la montée en puissance de la Chine, du Brésil, de l'Inde et des autres pays en développement scientifique rapide qui explique le recul de la part mondiale de production des grands pays scientifiques traditionnels. Il

¹⁰ Étude de la DIST, CNRS *L'édition de sciences à l'heure du numérique*, avril 2015.

n'est pas inimaginable que dans les vingt ans à venir un certain plurilinguisme sera mieux accepté dans les publications, notamment en SHS, de manière à traduire au plus près la pensée du ou des chercheurs du continent asiatique ou africain.

La francophonie représente à cet égard un enjeu majeur, comme la nécessité de soutenir la traduction afin de favoriser le rayonnement de la pensée française dans le contexte de mondialisation.

Enfin l'internationalisation de la recherche, l'accélération des ruptures scientifiques peuvent conduire ou ont déjà conduit certains États à utiliser la science comme « soft power » dans des stratégies d'influence, qui peuvent venir brouiller la question de la valeur intrinsèque de la recherche.

Dans le délai très court qui lui était imparti – et alors que le comité de suivi mis en place dans le cadre du plan d'accompagnement des éditeurs français dans le passage à l'accès ouvert n'avait pas encore débuté ses travaux – le présent rapport s'est donc attaché, comme la lettre de mission l'y invitait, à approfondir trois aspects pouvant faciliter la tâche du comité :

- les enjeux du passage au numérique et de l'accès ouvert ;
- les dispositifs de traduction existants : bilan, perspectives ;
- la question des licences nationales

Au préalable, il a paru important à la mission de tenter de présenter d'une manière claire pour l'ensemble d'un public non obligatoirement au fait de sa complexité, un sujet qui a donné lieu à de très nombreuses interventions, parfois aussi argumentées qu'opposées, au cours du débat parlementaires sur la loi numérique et en prolongement de celui-ci.

Il a également semblé utile de donner au comité de suivi un aperçu des points d'alerte qui pourraient apparaître au cours de son travail d'approfondissement de l'impact de l'accès ouvert sur l'économie des éditeurs privés ou publics, qui se trouvent dans des situations très différenciées.

1. Le passage au numérique de l'édition scientifique : un écosystème en transformation

1.1. « L'accès ouvert aux résultats scientifiques » répond à la demande des communautés scientifiques et correspond aux évolutions du secteur de l'édition scientifique

1.1.1. Commentaires sur les articles 30 et 38 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique

La question de la numérisation de l'édition de manière générale, ainsi que ses conséquences sur les droits d'auteur et sur l'économie de ce secteur ont fait de longue date l'objet d'un débat. Les articles 30 et 38 de la loi n° 2016-1321 « Pour une République Numérique » promulguée le 7 octobre 2016 visent à permettre un meilleur accès aux résultats de la recherche scientifique publique et d'en favoriser la diffusion et le développement dans le respect de la propriété intellectuelle.

Aux termes de l'article 30¹¹ :

I. – « Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales.

La version mise à disposition en application du premier alinéa ne peut faire l'objet d'une exploitation dans le cadre d'une activité d'édition à caractère commercial.

II. - Dès lors que les données issues d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne ne sont pas protégées par un droit spécifique ou une réglementation particulière et qu'elles ont été rendues publiques par le chercheur, l'établissement ou l'organisme de recherche, leur réutilisation est libre.

III. – L'éditeur d'un écrit scientifique mentionné au I ne peut limiter la réutilisation des données de la recherche rendues publiques dans le cadre de sa publication.

IV. – Les dispositions du présent article sont d'ordre public et toute clause contraire à celles-ci est réputée non écrite ».

¹¹ Nouvel article L. 533-4 au chapitre III du titre III du livre V du code de la recherche.

Cet article qui modifie le code de la recherche est l'aboutissement du travail parlementaire à l'issue d'un débat qui a salué le droit donné aux chercheurs de partager et de mettre à jour leurs connaissances en cohérence avec les recommandations du 17 juillet 2012 de la commission européenne relatives à l'accès et la préservation des informations scientifiques dans le cadre du programme cadre européen Horizon 2020. Mais le débat, pour l'essentiel, s'est cristallisé sur le délai d'embargo en raison du peu d'informations sur l'économie de l'édition scientifique notamment concernant les SHS.

En effet l'article prévoit en son paragraphe I. que les articles publiés dans les revues et nés d'une activité de recherche financée au moins pour moitié sur fonds publics peuvent être rendus publiquement et gratuitement accessibles en ligne par leurs auteurs, au terme d'un délai maximum de six mois pour les œuvres scientifiques, techniques et mathématiques (STM) suivant sa première publication, même lorsque l'auteur a accordé des droits exclusifs sur sa publication à un éditeur. Le délai sera de douze mois pour les œuvres des sciences humaines et sociales (SHS), où le temps de retour sur investissement pour les éditeurs est plus long. La réutilisation est libre, à l'exclusion d'une exploitation dans le cadre d'une activité d'édition commerciale, qui pourrait causer un préjudice à l'éditeur.

Les paragraphes II et III visent à favoriser la diffusion des données de la recherche, tout en reconnaissant leur contribution essentielle au domaine commun de la connaissance. Le paragraphe II spécifie que la réutilisation de données issues d'activité de recherche financées majoritairement sur des fonds publics est libre, dès lors que ces données ne sont pas protégées par un droit spécifique, comme par exemple un droit de propriété intellectuelle, et qu'elles ont été rendues publiques par le chercheur ou l'organisme de recherche. Le paragraphe III dispose que la réutilisation des données ne peut être restreinte contractuellement à l'occasion de l'édition d'un écrit scientifique auquel les données seraient associées, lorsque l'écrit a été produit dans le cadre d'une recherche financée principalement sur fonds publics.

Cet article ne fera pas l'objet d'un décret d'application car son objet est clairement identifié même si quelques termes employés : écrits scientifiques, activité de recherche ou encore version finale, auraient mérité une plus grande précision. En effet un écrit est-il scientifique uniquement lorsque son contenu apporte des éléments constitutifs à la recherche ? Les données et métadonnées qui ont été utilisées ou produites par cet écrit sont-elles intégrées au terme « écrit scientifique » ? S'agit-il seulement de l'article d'un chercheur ? L'activité de recherche prend-elle en compte le travail des secrétaires de rédaction qui sont financés en grande majorité par des fonds publics ? La version finale est-elle la dernière version transmise par le chercheur à l'éditeur ? ou celle qui a fait l'objet d'un accord avant mise en page ? ou encore la version finalisée et mise en page, ce qui relève de la compétence de l'éditeur ? Autant de questions qui pourraient ralentir la mise en application de la loi sans clarification.

Cet article a trouvé une majorité parlementaire grâce à la perspective d'un plan d'indemnisation devenu plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique. Ce plan d'accompagnement prévoit la constitution d'un comité de suivi, la mise en place d'outils de suivi de l'évolution économique, de coordination de politiques d'achat nationales et d'incitation à l'accroissement de la diffusion des revues françaises et francophones.

Concernant le « text and data mining »¹², la loi a introduit également par son article 38 une modification de l'article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle dans son 10° disposant que, lorsque l'œuvre est divulguée, l'auteur ne peut interdire : « *les copies ou reproductions numériques réalisées à partir d'une source licite, en vue de l'exploration de textes et de données incluses ou associées aux écrits scientifiques pour les besoins de la recherche publique, à l'exclusion de toute finalité commerciale* ». Une disposition similaire est introduite à l'article L. 342-3 du CPI concernant les bases de données.

Un décret en cours de rédaction devra fixer les conditions dans lesquelles l'exploration des textes et des données est mise en œuvre, ainsi que les modalités de conservation et de communication des fichiers produits au terme des activités de recherche pour lesquelles elles ont été produites ; ces fichiers constituent des données de la recherche. Il listera également les organismes chargés d'assurer la conservation et la copie technique pour les pratiques de fouilles de textes.

Conformément à la lettre de mission, les rapporteurs ont centré leur analyse sur les conséquences de l'article 30 de la loi.

1.1.2. Précisions sur la notion d'*open access*

Bien comprendre les effets et les conséquences de la loi, nécessite de préciser la définition de l'*open access* aux articles et aux données associées aux travaux des chercheurs. Il importe pour cela de revenir, un instant, à la langue française car les traductions effectuées à partir de l'anglais n'établissent pas toujours une distinction claire entre « libre accès » et « accès ouvert ». Pour plus de discernement, il peut être retenu que, dans le cadre de l'article 30 de loi sur la République numérique, l'accès ouvert offre la possibilité aux lecteurs (chercheurs) de consulter sur Internet les écrits scientifiques par accès direct et gratuit soit aux revues (périodiques) mises en ligne par les éditeurs, soit à des articles déposés par les auteurs dans des dépôts (archives) numériques. Revues et articles sont collectés et organisés dans des « plateformes », privées ou publiques de publications numériques, éventuellement institutionnelles ou thématiques.

L'accès libre va plus loin que le simple accès ouvert¹³ puisqu'il offre la liberté, de partager, rediffuser, réutiliser les textes et les données, pour les besoins de la recherche. Cette distinction entre « accès ouvert » et « accès libre » a surtout son importance pour le *text et data mining*. Toutefois, l'accès ouvert aux articles et aux données peut être lui-même encadré par des licences d'utilisation, allant d'un simple droit de consultation jusqu' à des droits de modifications, voire de commercialisation, définies par les éditeurs ou par les auteurs eux-mêmes.

Par ailleurs, il faut également souligner l'ambivalence du terme *free open access* traduit par « accès libre ». Le mot anglais « free » peut signifier « libre » ou « gratuit ». Mais permettre un accès ouvert ou un libre accès gratuit aux revues et aux données, a un coût.

Les auteurs (chercheurs) doivent parfois s'acquitter d'un paiement (qui peut être pris en charge par leur institution de recherche ou celle de son financement) auprès de l'éditeur propriétaire de la

¹² Fouille de textes et de données.

¹³ Sur les définitions de l'accès ouvert, lire le début de la préface de Marin Dacos au livre de Peter Suber, *L'accès ouvert*, OpenEdition Press, 2016. En accord avec les observations de Marin Dacos, les rédacteurs du présent rapport utilisent le terme « accès ouvert » pour *open access* de préférence à « libre accès », sauf si le sens signifié le justifie autrement.

revue dans laquelle ils publient pour obtenir le droit de diffuser, dès sa publication, leur article en ligne.

Les universités et les organismes de recherche ont souscrit, via leurs bibliothèques, des abonnements aux revues numériques (ou à la version numérique de revues également « papier »).

Enfin, même dans le cas de revues ouvertes et gratuites, ou de mises en ligne gratuites de leurs articles par les chercheurs, sur des plateformes ouvertes d'archivage, demeurent des coûts d'infrastructure, de fonctionnement et de personnels, le plus souvent alors pris en charge par des crédits publics.

L'accès ouvert des résultats de la recherche scientifique financée au moins à 50 % par des fonds publics, répond donc à un idéal de diffusion permettant l'efficacité du travail de la recherche considérée comme un bien commun. Les technologies numériques, en particulier l'internet rendent cet idéal d'accès ouvert, réalisable. Le plein usage de ces technologies portant sur les « biens communs » de la recherche publique, résultant du travail des chercheurs opérant dans le cadre d'institutions publiques, leur apparaît pleinement légitime, nonobstant les considérations relatives aux droits d'auteurs et de propriété intellectuelle¹⁴. Néanmoins, il ne peut être fait abstraction que le travail d'édition, les fonctions de diffusion et d'archivage ont également un coût qui doit être couvert, voire rémunéré. En outre les conditions dans lesquelles les travaux sont mis en ligne participent à leur valorisation. Un article n'a pas la même valeur selon qu'il est mis en accès ouvert avec ou sans travail éditorial préalable.

1.1.3. Les arguments en faveur de l'accès ouvert des écrits scientifiques

La revendication de l'accès ouvert aux articles scientifiques et aux données de la recherche qui leur sont associées, l'a semble-t-il emporté auprès du législateur sur le principe de cession du droit d'exploitation contractuellement acquis par les éditeurs sur les articles. En effet l'article 30 de la loi du 7 octobre 2016, fixe un maximum à la durée de l'embargo durant lequel, l'auteur ne pourra pas diffuser librement son article en accès ouvert. Les représentants de l'édition scientifique commerciale font valoir qu'une trop courte durée d'embargo risque d'entraîner mécaniquement une perte de valeur des articles (et des revues), puisque les lecteurs peuvent, peu de temps après leur sortie en revue, se les procurer gratuitement. Un contre-effet positif pourrait être que l'accès ouvert aux articles, leur assurant potentiellement une plus large audience, apporte une meilleure visibilité et notoriété aux revues qui renforcerait l'intérêt de s'y abonner. Ce cas, optimiste, risque toutefois de se révéler exceptionnel.

En dépit du risque annoncé de cette perte de valeur pouvant menacer la survie de l'édition scientifique (voir 1.4), la prévalence de l'accès ouvert s'est progressivement installée en créant un nouvel équilibre entre divers principes et intérêts : droit d'exploitation du droit d'auteur par l'éditeur, droit de propriété (moral et patrimonial) du chercheur sur sa propre production de textes et données, contrôle et pilotage des bailleurs de financement (Institutions de recherche, État, Fonds européens...), recherche considérée comme « bien commun ».

¹⁴ Considérant les suites du rapport Reda adopté en juillet 2015 et les débats en cours sur la directive sur les droits d'auteur dans le marché unique numérique dont le projet de rapport final devrait être adopté par le parlement européen à la prochaine plénière de juillet.

Les valeurs de l'*open access* reposent sur une série d'arguments qui semblent décisifs au sein des milieux de la recherche, aussi bien les chercheurs que leurs institutions de rattachement, quels que soient les gouvernements et les pays. Elles tiennent à l'idéal de l'universalité de la science et au principe très partagé qu'une science ouverte (*open science*)¹⁵ permettra d'accélérer les découvertes pour faire face aux grands défis mondiaux en matière de santé, d'alimentation, d'énergie, d'environnement, et de connaissances des sociétés dans un monde globalisé. De surcroît, promouvoir des sociétés de la connaissance et de l'innovation, implique la diffusion et l'accessibilité de la science, y compris selon des modalités économiques solidaires des chercheurs de pays moins développés.

Un autre facteur déterminant en faveur de l'accès ouvert, tient aux performances technologiques désormais disponibles pour exploiter collectivement les masses de données constituées, de toutes parts, par l'ensemble des communautés scientifiques.

En outre, la phase de développement de l'internet et des technologies associées, depuis le début des années 1990, a vu les éditeurs commerciaux très agiles à développer les infrastructures, les organisations et les modèles économiques permettant l'évolution vers la production numérique native et la numérisation des textes et données scientifiques. Or une nouvelle phase se dessine, où les acteurs de la recherche publique se trouvent davantage en mesure, sur le plan de leurs organisations et des évolutions technologiques, de se « réapproprier » les outils et les moyens de la diffusion scientifique.

Le renchérissement considérable et continu du coût des abonnements aux revues scientifiques et le constat de la concentration, qui a pris le caractère d'un marché oligopolistique des publications en STM (celles-ci représentant plus de 90 % de ce marché), de la détention des revues dans le portefeuille de quelques grands groupes, provoquent des réactions de la part des institutions de recherche et des communautés de chercheurs. La sensibilité à la légitimité du mouvement en faveur de l'accès ouvert contre de puissants groupes internationaux de l'édition scientifique, réalisant des bénéfices très élevés¹⁶, s'est accentuée. Ces réactions se doublent de la crainte des conséquences d'une appropriation commerciale, des données scientifiques issues de la recherche publique, même si ces constatations correspondent essentiellement à la situation mondiale des STM et sont beaucoup moins pertinentes à l'échelle française, a fortiori pour les SHS.

En définitive, l'accès ouvert constitue désormais un principe soutenu partout dans le monde¹⁷. Les grandes institutions fédérales de financement de la recherche aux États-Unis l'exigent comme condition de leur concours ; la Commission européenne le reconnaît dans sa recommandation du 17 juillet 2012 sur le libre accès aux résultats et demande son application dans le cadre des programmes européens ; la France a fait figurer « *l'organisation de l'accès libre aux données de la recherche* » dans la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

¹⁵ Sur le concept et la portée d'une science ouverte : *Livre blanc : une science ouverte dans une République numérique*, direction de l'information scientifique du CNRS, mars 2016.

¹⁶ Les quatre premiers grands groupes internationaux d'édition scientifique concentraient en 2014, 25 % des titres au plan mondial dont 50 % des revues à plus fort facteur d'impact. Leur taux de marge pour leur activité d'information scientifique et technique était compris entre 28 et 39 %. Cf. *L'édition de sciences à l'heure numérique : dynamiques en cours* (2015), DIST Étude n° 2 avril 2015, direction de l'information scientifique et technique, CNRS.

¹⁷ L'histoire du mouvement en faveur de l'accès ouvert à partir des années 1990, les politiques nationales adoptées pour son soutien et la description de leurs différentes modalités suivant les pays, sont notamment exposés dans la première partie de l'article de Ghislaine Chartron : *Stratégie, politique et reformulation de l'open access*, Revue française des sciences de l'information et de la communication, 2016.

(article L. 112-1 du code la recherche) et dans la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016.

1.1.4. Les fonctions de l'édition scientifique et l'évolution de son modèle économique

Comme tout éditeur, un éditeur scientifique remplit différentes fonctions qui sont la relation aux auteurs, la sélection des publications, la création de collections, la relecture et les corrections avant publication, la confection matérielle des ouvrages, leur diffusion et leur publicité. Ces fonctions impliquent de nombreux savoir-faire professionnels, des moyens techniques et financiers.

De plus, et surtout dans l'édition scientifique, les éditeurs peuvent proposer des services aux chercheurs, à leurs institutions et plus particulièrement à leurs bibliothèques : référencement des articles, attributions, mesures (métriques). Ces services sont, grâce aux nouvelles possibilités technologiques, et à la numérisation des publications et des données, de plus en plus riches et sophistiquées. Ils inscrivent toujours davantage les grands éditeurs dans la chaîne de la production scientifique. La possession des données et des métadonnées de la recherche leur confère une responsabilité particulière et représente une valeur toujours plus importante de leur patrimoine d'articles scientifiques.

L'édition scientifique ne se limite donc plus aux fonctions classiques de l'édition, elle s'ouvre aujourd'hui à des champs de service à forte valeur ajoutée, portant sur les contenus, les données et métadonnées de la recherche.

D'autres raisons, au moins aussi déterminantes, expliquent la position solidement établie par l'édition scientifique dans l'organisation et le fonctionnement de la recherche. L'édition scientifique remplit une fonction essentielle dans l'évaluation des chercheurs et des institutions de recherche. Celle-ci se fonde en grande partie sur la mesure des publications dans des revues, classées en fonction de leur renommée et de leur qualité et sur celle des citations d'articles scientifiques¹⁸. Les éditeurs scientifiques privés sont riches de leurs revues qui ont acquis, au fil de leur histoire, une renommée construite à partir de la qualité des articles publiés, élaborée et assurée par des comités scientifiques de lecture hautement sélectifs assurant une forme de labellisation.

C'est ainsi que la possession, l'acquisition et la bonne gestion rédactionnelle de revues de rang A, constituent la valeur de ce patrimoine qui est répercuté sur leur prix à l'abonnement, supporté par les bibliothèques scientifiques des établissements. Plusieurs caractéristiques de ce marché de l'édition scientifique renforcent la puissance des éditeurs :

- la faible élasticité des prix d'abonnement aux « meilleures » revues, difficilement substituables par les institutions de recherche et les chercheurs qui concourent à l'excellence scientifique ;
- la capacité des grands éditeurs, possesseurs de ces revues, à générer un processus cumulatif de valorisation de leur portefeuille de revues. Les offres d'abonnement à des bouquets de revues, permettent ainsi de donner une meilleure visibilité à des revues offertes dans un même lot que d'autres plus prestigieuses, et augmentent les chances de

¹⁸ Cette importance pour l'évaluation des chercheurs de publications dans des revues réputées, est moins prégnante dans certaines disciplines des SHS pour lesquelles les monographies représentent également un facteur essentiel de diffusion et de réputation scientifique.

citations croisées. Ce type de stratégie commerciale ainsi que l'intérêt à rassembler et à organiser de vastes bases de données scientifiques, sont des facteurs éclairant la concentration de l'édition scientifique au cours des dernières années et la constitution de structures oligopolistiques.

Ce système a, depuis environ deux décennies, permis aux grands éditeurs scientifiques d'augmenter régulièrement et fortement leurs tarifs, au point de provoquer une forte contestation de la part des Institutions de recherche et de conduire à des impasses au regard des budgets contraints des bibliothèques. Elle a aussi pour conséquence de réduire la part consacrée aux autres publications en SHS et dans le domaine francophone.

Par ailleurs, cette dimension particulière de l'édition scientifique comme vecteur principal des sources d'évaluation de la recherche, reste solidifiée par la position des chercheurs eux-mêmes (du moins dans la majorité des domaines scientifiques). En effet, la carrière du chercheur, et souvent son image professionnelle, est fortement déterminée par sa réputation scientifique au plan international. Le chercheur se trouve donc encouragé à soumettre ses articles auprès de comités de lecture, composés de scientifiques de renom, de revues les plus prestigieuses possibles. L'effet cumulatif de la publication dans des revues à fort prestige sur les chances d'être abondamment cité dans des articles de collègues, peut être conséquent. Cette course à la visibilité de ses recherches et à sa propre renommée, en tant que chercheur, est rendue encore plus cruciale, alors que le nombre de chercheurs et de publications scientifiques ne cesse de croître. Ainsi, le mécanisme qui place l'édition scientifique, au cœur des dispositifs d'évaluation de la recherche s'est consolidé au cours du temps. La plupart des chercheurs qui peuvent prétendre à une renommée scientifique, ne sont donc pas enclins à contester le système dominant de l'édition. Encore moins si les grands éditeurs scientifiques parviennent à offrir de nouveaux services facilitant le travail des chercheurs.

Cependant, en dépit de cette situation, le développement de l'accès ouvert pourrait modifier en profondeur la distribution des fonctions et, peut-être, les rapports réciproques entre éditeurs, chercheurs, institutions de recherche et financeurs de la recherche. La volonté et le comportement des communautés scientifiques joueront, dans une grande mesure, un rôle d'arbitre. Mais, aujourd'hui, les incertitudes sur les modalités futures de l'accès ouvert restent grandes, entre la dynamique des stratégies des grands éditeurs scientifiques et la capacité des acteurs de la recherche publique à se réappropriier les outils et les usages de la diffusion scientifique.

1.2. L'open access peut se traduire par des modalités rivales ou complémentaires ce qui pose dès à présent la question des mutations du système des publications et de l'édition scientifique

1.2.1. Les différentes modalités de l'open access

Depuis la conférence de Budapest en 2002 et la déclaration de Berlin de 2003 sur le libre accès à la connaissance en sciences, jalons importants des mouvements en faveur de l'accès ouvert, nés au cours de la décennie précédente, il est communément défini deux modalités autour desquelles s'organisent les différentes pratiques : le *Gold Open Access* (voie dorée) et le *Green Open Access* (voie verte). Il est intéressant de s'y référer car elles permettent de comprendre les positions des acteurs, les dispositifs économiques déployés, et certains enjeux des pratiques de recherche.

La voie dorée de l'accès ouvert consiste dans le paiement à l'éditeur par l'auteur lui-même (sous forme d'APC¹⁹) ou par son institution d'appartenance, d'un droit à mettre en accès ouvert (gratuitement pour le lecteur) sa publication, dès parution. Ainsi, dans une logique de généralisation de ce mode de financement de l'édition, en amont de la publication, le paiement par des abonnements (en aval de la publication) pourrait progressivement disparaître et, dans une période de transition, le prix des abonnements serait supposé baisser. Jusqu'à présent, cette diminution des coûts d'abonnement n'est pas observée à hauteur des APC versés aux éditeurs les pratiquant. Critique leur est faite, dans cette phase transitoire de l'édition scientifique, de bénéficier doublement des APC et au maintien des abonnements. Ces éditeurs, principalement les grands éditeurs scientifiques, auraient donc un intérêt financier à la prolongation de cette phase de transition. C'est un élément du contexte actuel des négociations sur les abonnements et les conditions de libre accès aux articles, conduites avec eux par les institutions de recherche, agissant séparément ou regroupées en consortium d'achat.

La voie verte de l'accès ouvert consiste dans le droit de l'auteur, à l'issue d'une période d'interdiction, de mettre en accès libre son article dans une archive ouverte, institutionnelle ou thématique²⁰. La durée de cette période est fixée par la loi ou constitue une condition du financement de la recherche, fixée par le bailleur des fonds (c'est le cas dans le cadre du programme européen « Horizon 2020 »), il est alors question de durée d'embargo maximale à la mise en accès ouvert des articles. L'article 30 de la loi du 7 décembre 2016, représente donc le choix effectué par la France en faveur du système de la voie verte avec une durée d'embargo réduite à six mois pour les STM et à douze mois pour les SHS.

L'*open access* recouvre donc deux modalités de financement. Les deux voies peuvent coexister et être complémentaires²¹ en fonction de politiques d'Institutions, de la priorité d'intérêt des chercheurs et de négociations entre acteurs de la diffusion scientifique. Certains pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas privilégient la négociation d'une rémunération des éditeurs en amont des publications, devant permettre un accès ouvert immédiat. Le Portugal et le Danemark choisissent la voie verte. La France privilégie également cette voie dans la faculté offerte aux auteurs de déposer en accès libre, leurs articles au terme d'une période d'embargo relativement courte²².

Cette dernière solution pourrait faire peser sur les éditeurs une dépréciation de la valeur de leurs revues, susceptible de conduire à une diminution des coûts d'abonnement aux revues. Mais son impact et ses conséquences ne seront probablement pas identiques suivant les catégories d'éditeurs et les domaines scientifiques.

¹⁹ *Article processing charges* qui sont le paiement par l'auteur de l'article scientifique (souvent par son laboratoire ou le bailleur de fonds de sa recherche) à l'éditeur, contre la mise en accès ouvert de l'article, sans application d'une barrière mobile ou d'un embargo.

²⁰ En revanche, l'auteur a toute liberté de déposer son article dans une archive sans être soumis à une période d'embargo, dès lors que demeure respecté le contrat d'exclusivité passé, le cas échéant, avec l'éditeur.

²¹ On parle notamment de voie hybride qui combine dans une même offre de l'éditeur l'abonnement à la revue et le paiement à la publication (sous forme d'APC) permettant l'accès ouvert à certains articles.

²² Pour une présentation du contexte français et des choix progressivement opérés par les pouvoirs publics français, voir l'article déjà cité de Ghislaine Chartron, *Stratégie, politique et reformulation de l'open access*, Revue française des sciences de l'information et de la communication, 2016.

Trois autres observations, en particulier, doivent être formulées pour comparer les deux voies :

- dans le cas de la voie dorée, c'est l'institution de recherche à laquelle appartient le chercheur qui s'acquitte, le plus souvent, de l'APC. En conséquence, les institutions de recherche qui regroupent le plus de « publiants » (cas du CNRS) sont, par rapport au système d'abonnement, mises davantage à contribution que les autres institutions, de moindre production, ou que les Institutions étrangères, dans la mesure où celles-ci devraient bénéficier sans contrepartie du paiement d'APC, de l'effet attendu de diminution des coûts d'abonnement ;
- il convient de s'interroger sur la différence entre durée de la barrière mobile, définie contractuellement avec l'éditeur, et embargo. Dans le cas de la barrière mobile, l'article concerné de la revue passe, au terme de la durée fixée, en accès ouvert pour tout lecteur internaute. Au terme de l'embargo, c'est une faculté qui est donnée à l'auteur qui peut, s'il le veut, mettre son article en accès ouvert dans une archive numérique ouverte ;
- le débat portant sur les conséquences de l'embargo réduit par la loi, à douze mois (une version initiale du projet de loi le fixait à vingt-quatre mois) dans le domaine des SHS est encore vif, alors que la durée de la barrière mobile pratiquée en moyenne par ces revues payantes était de l'ordre de quarante mois. Les éditeurs mettent en avant qu'ils se trouveront obligés d'aligner l'effectivité de durée de la barrière mobile sur celle de l'embargo, soit à un seuil qui compromettrait leur rentabilité. Les tenants de l'accès ouvert ne sont pas convaincus par une telle relation. Ils estiment qu'il n'est pas encore avéré que les auteurs souhaiteront spontanément, utiliser le droit qui leur est donné par l'article 30 de la loi, à moins que ce ne leur soit prescrit et qu'ils y soient fortement incités par leurs institutions d'appartenance ou celles finançant leur recherche²³.

1.2.2. L'open access : vers une mutation des pratiques de recherche des communautés scientifiques ?

La numérisation des articles et des données, les technologies de traitement, de diffusion et de partage qui y sont associées, ouvrent de nouvelles voies de pratiques et d'organisations collectives des chercheurs²⁴. Des logiciels dont l'apprentissage est relativement rapide permettent aux chercheurs de faire de l'autoédition. De nouveaux modèles éditoriaux sont développés, adaptant ou transformant, les processus établis de l'édition scientifique. Par exemple, des chercheurs s'organisent en communautés, déposent en accès libre leurs projets d'articles dans le but de permettre commentaires, adjonctions et corrections en amont de leur publication. L'article est alors élaboré plus collectivement, en flux d'évaluations et de corrections.

Ce nouveau processus, aux yeux de ses promoteurs, a l'avantage d'accentuer les travaux collaboratifs en exploitant au mieux la transparence, la fluidité et la vitesse de diffusion des recherches en cours,

²³ À noter que cette incitation peut être très directive dès lors que l'organisme de recherche ou l'université qui l'a prescrite en fait une condition de prise en compte du travail du chercheur pour son évaluation et son avancement professionnel. De plus, elle n'a pas la même portée ni les mêmes conséquences potentielles sur les éditeurs suivant le niveau de version de son article que le chercheur doit déposer selon les règles fixées par son institution. Doit se poser la question des finalités : évaluation du travail des chercheurs / visibilité et évaluation de l'Institution de recherche / accès ouvert aux résultats de la recherche et aux métadonnées.

²⁴ Renaud Fabre avec Quentin Messerschmidt-Mariet et Margot Holvoet, *New challenges for knowledge - Digital dynamics to access and sharing*, éd. Wiley, décembre 2016.

en gagnant du temps sur les délais requis, dans le système traditionnel de l'édition des revues par le travail, en aval de la soumission des articles par les comités scientifiques de lecture. Ce type de modèles de publications scientifiques qui peut se développer selon différentes solutions éditoriales, se distingue du modèle traditionnel qui procède séquentiellement (rédaction – soumission à une revue via un comité de lecture avec évaluation par les pairs – publication – référencement et classement bibliométrique). Il estompe la distinction entre « cahier de recherche » et article, entre article avant et après validation. En dehors de certaines communautés de chercheurs dans des domaines très pointus et dont la nature des recherches appelle déjà souvent des pratiques collectives (cas de la physique des particules), ces nouveaux modèles sont encore émergents. Une des conditions essentielles de leur essor est de pouvoir mettre en place les dispositifs d'évaluation et de labellisation dont la qualité doit être suffisamment reconnue, afin de permettre le référencement et une large diffusion de ces publications. De surcroît, l'installation d'une notoriété, en dehors des sentiers battus, est longue et difficile à acquérir. Il demeure aujourd'hui incertain de prédire l'avenir de ces nouveaux journaux scientifiques.

Peut-être annoncent-ils une possibilité de mutation du modèle prédominant, encore solidement installé, et une éventuelle atténuation de l'hégémonie des grands éditeurs scientifiques. Peut-être seront-ils considérés comme des vecteurs de travail et de diffusion adaptés aux besoins de jeunes chercheurs et comme tremplins avant de pouvoir soumettre les articles à des revues dont la forte notoriété est établie.

À une hypothèse de substitution peut aussi être opposée une hypothèse de coexistence, voire une hypothèse de complémentarité, favorables à la diversification et à l'enrichissement des usages. D'ores et déjà, dans de nombreuses disciplines, surtout des STM, les écrits scientifiques sont exposés, en accès ouvert, par leurs auteurs en amont de leur projet de publication permettant ainsi un travail collectif de la communauté scientifique. C'est à l'issue de ce processus, que l'article est soumis à une revue en vue de sa publication qui permettra d'accéder, par la médiation de l'éditeur, aux dispositifs usuels de validation, de légitimation, de référencement et d'indexation de l'écrit scientifique.

1.2.3. L'open access en archive ouverte : la perspective d'alternatives possibles aux revues et à la médiation des éditeurs scientifiques

Comme cela a été déjà souligné, probablement jamais autant qu'aujourd'hui la situation des grands éditeurs scientifiques et le rôle des revues dans l'évaluation des chercheurs et des institutions de recherche, n'ont été aussi puissants. Il a aussi été exposé que certaines modalités de l'accès ouvert offraient avec la voie dorée, un modèle économique, pouvant encore renforcer la profitabilité élevée des grands groupes de l'édition scientifique.

Toutefois, il peut être rappelé que l'accès ouvert des publications scientifiques revêt deux formes principales dont les impacts ne sont pas forcément identiques : le libre accès à des articles publiés dans des revues diffusées par des éditeurs privés ou publics d'une part, et le libre accès à des écrits scientifiques (articles déjà publiés ou non dans une revue ou autres catégories d'écrits) déposés dans des plateformes d'archivage ouvertes (institutionnelles ou de nature privée sur le modèle d'hébergement de réseaux sociaux) d'autre part.

Ces plateformes d'archivage peuvent avoir différentes vocations : dépôts d'articles, de commentaires, de comptes rendus d'évaluation, de données, d'Epi-journaux²⁵, d'extraits de blogs, etc. Elles peuvent avoir pour mission de conserver des collections de revues et de mettre à disposition des chercheurs, les outils et les services nécessaires à l'exploitation de la richesse documentaire qu'elles rassemblent. Les collections numérisées, enrichies d'outils de traitement de métadonnées, contribuent alors à la reconnaissance des revues et à l'attractivité des abonnements et à leurs nouveaux numéros.

Les plateformes d'archives institutionnelles constituent également un moyen important pour les institutions de recherche (et pour leurs financeurs) d'avoir une visibilité des productions écrites de leur personnel de recherche et d'évaluer également leur activité. Elles ont également une fonction majeure de préservation des écrits et des données scientifiques, issues de la recherche publique dans des infrastructures publiques. Elles garantissent ainsi la maîtrise de la collectivité publique sur le patrimoine scientifique contre des captations pouvant représenter, dans un avenir imprévisible, des risques de nature économique ou politique.

Aujourd'hui, en France, le paysage des plateformes publiques d'écrits scientifiques est protéiforme. Parmi les archives institutionnelles existantes, s'agissant des revues et des articles, la plateforme d'archivage HAL est plus particulièrement structurante. Cette archive ouverte a été créée en 2001 et recommandée par l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS-CNRS) pour l'auto-archivage par les auteurs, de leurs articles, notamment.

La richesse des contenus de ces plateformes d'archivage devrait encore augmenter grâce aux dispositions de l'article 30 de loi sur la République numérique et du fait des prescriptions des programmes européens de recherche, du MENESR, des organismes de recherche et des universités car une de leur vocation première est d'héberger des articles scientifiques mis en libre accès. La Conférence des présidents d'université préconise le recours à ces plateformes.

Plusieurs conditions sont cependant encore loin d'être remplies avant que les plateformes d'archives ouvertes supplantent les plateformes des éditeurs numériques pour la diffusion des publications scientifiques. Elles relèvent des pratiques et des usages des chercheurs (actuellement, seulement environ 20 % des articles français en SHS sont déposés dans HAL) et de capacités matérielles et organisationnelles.

La première interrogation qui de manière prospective se pose vis-à-vis de l'édition scientifique, en particulier en SHS, est la substituabilité, dans les pratiques de lecture et de travail des chercheurs et des étudiants, des publications qui seraient déposées plus systématiquement dans ces archives (notamment dans HAL) au détriment de leur accès via l'abonnement aux revues. Cette substituabilité serait elle-même renforcée si le dépôt généralisé d'articles dans HAL se trouvait organisé par une stratégie éditoriale de la plateforme. Sur ce dernier point, il n'est pas aujourd'hui exprimé une telle

²⁵ Un Epi-journal est une revue scientifique électronique, composée d'articles déposés dans des archives ouvertes permettant ainsi de bénéficier directement et substantiellement de critiques et de contributions visant à la qualité de l'écrit scientifique.

volonté politique²⁶, notamment de la part du CNRS. En revanche, il est de la vocation de ces archives publiques au regard des besoins des chercheurs et des politiques de la recherche publique de développer de nouveaux services grâce aux traitements qui pourront être associés à la masse des documents scientifiques et des données assemblés dans ces archives ouvertes.

Par ailleurs, une éventuelle généralisation de l'incitation au dépôt des écrits scientifiques dans des archives ouvertes, politique qui commence à être pratiquée par certains établissements (INRA et INRIA), pourrait trouver des limites dans la protection du droit d'auteur. Selon ce droit, en première approche, les idées et les connaissances sont un bien public, librement réutilisable. En revanche, les formes originales par lesquelles elles sont exprimées et formalisées sont protégées, ce que paraît confirmer l'article L. 112-2 du code de la propriété Intellectuelle qui classe « *les livres, brochures et autres écrits littéraires artistiques et scientifiques* » dans la catégorie des œuvres de l'esprit. Or, le droit d'auteur de telles œuvres, se trouve, selon la jurisprudence, *a priori* protégé sous réserve de leur « originalité ». Il est significatif que l'article 30 (accès ouvert des écrits scientifiques) de la loi « Pour une République numérique », contrairement à l'article 38 (fouilles des textes et données), n'est pas présenté comme une modification du code de la propriété intellectuelle et une exception au droit d'auteur mais comme une modification du code de la recherche. L'analyse juridique de cette question complexe et des éventuelles évolutions que ses conclusions appelleraient, est importante pour le suivi de la loi du 7 octobre 2016.²⁷

Une question sensible du nouvel écosystème de l'édition scientifique concerne donc la rivalité ou la complémentarité des services et fonctions respectives des éditeurs et des plateformes publiques d'archivage d'écrits scientifiques et d'entrepôts de données.

Les facteurs techniques et organisationnels de financement et de gestion des infrastructures matérielles et logicielles des plateformes tiennent par exemple au coût de leur maintenance et à la capacité à mobiliser des ressources humaines qualifiées pour concevoir, développer ou faire développer les services attendus par les chercheurs-utilisateurs ainsi que leurs institutions. Le modèle économique du fonctionnement de ces plateformes d'archivage doit être approfondi. L'évolution de leur diversité, parfois au sein d'une même institution comme le CNRS, peut être questionnée²⁸.

Au même titre que les plateformes de publication, les archives ouvertes constituent donc le deuxième pilier de l'accès ouvert des textes et données scientifiques et représentent un enjeu stratégique en faveur de toute politique d'« open science ». Toutefois, leurs fonctions et la virtualité

²⁶ Des argumentations critiques sur les risques encourus relativement à la viabilité des revues SHS, qui résulteraient de politiques de dépôt systématique des articles dans des archives institutionnelles ouvertes, sont développées par Philippe Minard, *Les revues à l'âge du numérique : au péril de l'idéologie*, Belin, Revue d'histoire moderne et contemporaine 2015/ (n° 62-4bis p. 8 à 21 et par Marc Minon, Thomas Parisot et Stéphane Bureau, *Les revues SHS de langue française à la croisée des chemins*, Belin, Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2015/ n° 62-4bis p. 71 à 82.

²⁷ Une telle analyse, est en particulier entreprise dans le cadre d'une étude systémique de la loi numérique par la DIST du CNRS et les autres partenaires du projet ISTEEX : document de travail (24 janvier 2017), *Le travail de la science et le numérique : Données plateformes, publications*.

²⁸ Ce questionnement sur la rationalisation des différentes plateformes est de deux ordres : économique et organisationnel, d'une part, fonctionnel, d'autre part. Sur ce second point, l'ADBU, Couperin, EPRIST et le CNRS ont entrepris un travail d'enquête nationale auprès des présidents d'université (CPU) d'écoles (CGE) et d'organismes sur les services attendus et sur l'état des pratiques et des projets entourant la « plateformatisation » de l'information scientifique et technique et son impact sur la recherche, *le COPIST, un Catalogue d'offre partagée d'information scientifique et technique – enquête nationale, premiers résultats*, DIST, octobre 2016.

de leurs usages sont telles, qu'une réflexion et un accompagnement sont nécessaires sur les avantages respectifs d'un urbanisme d'infrastructures spécialisées, ou de regroupements dans le but de gagner en synergie de moyens et d'utilisation.

Les solutions techniques doivent intervenir dans ces choix, notamment les conditions, règles et protocoles d'interopérabilité entre les différentes plateformes nationales et étrangères. Il convient également de raisonner à l'échelle de l'espace européen de la recherche, sans toutefois risquer de stériliser les initiatives nationales, très actives en France, en raison du dynamisme de professionnels de la diffusion scientifique, de leurs initiatives et des options qui ont été soutenues au niveau ministériel et des organismes de recherche.

La cohérence et la cohésion du dispositif général des plateformes d'archivage et autres entrepôts de données, ouvertes, impliquent donc un pilotage politique de la diffusion de l'information scientifique et technique. Le MENESR a notamment créé pour aider à le définir, la « Bibliothèque scientifique numérique » organisée en plusieurs groupes de réflexion dont certains travaillent autour cette question. Comme le faisait remarquer un rapport de l'Académie des sciences de 2016, l'enjeu majeur est la réorganisation de la maîtrise des données de la science, et surtout celle des métadonnées qui seront de plus en plus des composantes essentielles de la recherche, en garantissant qu'elles soient traitées comme bien commun.

Si l'accès ouvert des publications (numérisées), des données et métadonnées de la recherche publique, paraît devenir un « standard » de cette dernière, il pourrait modifier en profondeur les rôles et les frontières entre les différents professionnels de la diffusion scientifique. Il permet l'apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux comportements dont on ne peut encore prédire toute la portée, ni mesurer les retombées positives de nouveaux outils apportés aux chercheurs ni les risques potentiels. Par exemple le risque est que les données en accès libre, bien que pouvant être protégées par des *Licences creative commons*²⁹, soient exposées à des moissonnages incontrôlés des moteurs de recherche et à leur possible exploitation, de la part de grands opérateurs généralistes de l'internet du type des GAFAs tels que Google ou Amazon, à partir de cette captation de valeur représentée par les articles et données scientifiques.

1.3. L'édition scientifique adapte le système des revues solidement installées, en particulier pour les STM

1.3.1. Le métier d'éditeur scientifique en changement

Les éditeurs scientifiques se trouvent confrontés à devoir résoudre le dilemme suivant : d'un côté, embrasser le phénomène de l'accès ouvert largement dominant en Europe et Amérique du Nord, chez les États nationaux, les professionnels universitaires de l'information scientifique et, dans sa majorité, au sein des communautés de chercheurs ; d'un autre côté, freiner et contrôler l'accès ouvert pour protéger la propriété des revues, la viabilité (et la rentabilité) de leur fonctionnement éditorial, et le capital de renommée et d'évaluation de la qualité de la recherche dont elles

²⁹ Les *Licences creative commons* ont été créées en 2002 afin de définir les droits afférents aux œuvres diffusées en accès ouvert. Les auteurs choisissent les règles d'attribution, de redistribution, de réutilisation, de modification, voire d'autorisation d'usage commercial, de leurs écrits. Des figures marquantes militant pour la liberté sur Internet, comme Lawrence Lessig et Aaron Swartz, sont à leur origine.

constituent depuis les origines (à partir du XVII^{ème} siècle avec les premières revues savantes) le vecteur principal.

La mission a exposé ci-dessus à quel point ce modèle des revues s'inscrivait dans les pratiques, le pilotage et l'organisation de la science. Il a également été exposé comment le passage à l'ère numérique avait contribué à la formation de véritables conglomerats d'édition et, depuis une vingtaine d'années, à la structuration d'un modèle économique de l'édition scientifique très profitable mais aussi, jusqu'à présent, très performant. Cette évolution a également entraîné une évolution du concept d'éditeur scientifique au point que beaucoup d'observateurs de ces grands éditeurs, s'interrogent sur l'adéquation du terme aux nouvelles fonctions aujourd'hui développées par ces derniers.

Une évolution capitale intervient avec la numérisation des revues qui a transformé les fonctions classiques du métier d'éditeur décrites au paragraphe 1.1.4. Le numérique a non seulement ajouté aux compétences et aux services remplis par les éditeurs, elle ouvre désormais la voie au développement de nouvelles prestations, permises par les technologies, à partir des contenus des articles, de leurs données et de leurs métadonnées associées. Les grands éditeurs, qui détiennent plusieurs centaines de revues, sont devenus des agrégateurs de revues et de monographies qu'ils commercialisent principalement, sous forme d'abonnements, par « bouquets ». Le fondement de la valeur de leur actif demeure certes la détention de revues renommées, encore considérées comme non substituables pour la bonne activité des chercheurs et déterminantes pour les classements et les carrières. Cependant, dès lors que ces éditeurs ne sont plus totalement assurés, en raison de leurs incertitudes sur leur capacité de conserver une position centrale dans l'extension de l'accès ouvert, ils se dirigent vers la création et le développement de nouveaux services aux chercheurs et aux institutions de recherche, afin de renforcer l'intérêt, auprès de ces derniers, de l'abonnement aux revues. Les éditeurs scientifiques évoluent donc, à partir de leurs métiers de base, vers des activités comparables à celles de sociétés de service informatique pour les chercheurs et la recherche. Les redistributions progressives de rôle et de pouvoirs dans le système de la recherche, au plan national, européen et international, entre éditeurs publics et privés administrateurs d'archives numériques, réseaux sociaux de chercheurs, nouveaux entrants tels que les « GAFAs », ne sont pas prédictibles.

Toutefois, on ne saurait perdre de vue que le devenir de l'édition scientifique et celui des revues scientifiques sont étroitement liés.

1.3.2. L'importance spécifique des revues scientifiques

Les revues scientifiques remplissent plusieurs fonctions très importantes pour la recherche et les chercheurs. Publier un article est un moyen de faire connaître et de diffuser ses travaux. Publier un article dans une revue à comité de lecture permet de se confronter à une évaluation par les « pairs ». La sélection réalisée par les comités de lecture chargés d'évaluer les articles candidats à la publication, assure donc également une fonction de tri et d'orientation au sein d'une production d'articles toujours plus abondante. Publier un article construit la notoriété et la reconnaissance des chercheurs et des équipes de recherche. Le dispositif des comités de lecture par les pairs, la volonté des revues et de leurs éditeurs de garantir et de faire croître leur réputation qui en fonde la valeur symbolique et commerciale, sont vertueux pour la qualité de la Recherche.

C'est pourquoi, même si les revues, avec les conséquences de leur passage au numérique et l'extension de l'« accès ouvert », peuvent évoluer dans leurs processus éditoriaux, dans les modes de

rédaction des articles et dans les modes d'évaluation conduisant à la version validée de la publication, la qualité éditoriale de la revue et la qualité de l'évaluation par les pairs, restent au cœur du modèle de la revue scientifique : « Il faut réaffirmer à cet égard le rôle central des revues dans la vie scientifique, elles ne sont pas seulement des espaces de diffusion du savoir et de mise en forme éditoriale ; elles ont une fonction essentielle dans la hiérarchisation de la production savante, l'évaluation des articles et l'animation du débat intellectuel »³⁰. Les revues devraient conserver encore longtemps leur fonction de référence et de labellisation. L'édition scientifique, sous toutes ses formes, ne peut pas se détacher de la revue scientifique.

En revanche, il peut être conjecturé que la revue scientifique si elle parvenait à adopter de nouvelles modalités d'élaboration et de rédaction d'articles ainsi que de nouvelles modalités de labellisation de qualité pourrait se passer de l'éditeur et se diffuser au moyen de plateformes institutionnelles ou thématiques. Cependant, ce changement ne semble aujourd'hui prendre son essor qu'après d'un petit nombre de secteurs de la science. Sa progression est possible, elle sera sans doute longue et probablement partielle et suppose, que les règles mondiales, européennes et nationales, d'évaluation et de référencement de la science, puissent changer concomitamment³¹.

1.3.3. La situation de l'édition scientifiques en STM, dans le monde

D'après une étude de l'association *Scientific, technical and medical publishers (International association of STM publishers)* publiée en 2015³², le marché de l'information scientifique, technique et médicale était estimé en 2013 à 21 milliards de dollars (12,8 Md\$ hors médical), dont 10,7 milliards pour les revues. Les bibliothèques universitaires et de recherche, au travers des budgets de leurs établissements, sont la principale source de revenus des revues (68 à 75 % du chiffre d'affaires total). La répartition des revenus globaux par zone géographique pour l'ensemble (revues et autres ressources) est la suivante : États-Unis 55 % ; Europe et Moyen-Orient 28 % ; Asie - Pacifique 14 % ; reste du monde 4 %.

Il y a dans le monde entre cinq mille et dix mille [*sic* !] éditeurs de revues académiques : la base de données Scopus couvre 22 000 revues appartenant à de plus de 5 000 éditeurs, et la longue traîne est constituée par le reste des environ 10 000 éditeurs de revues à comité de lecture non couvertes par Scopus et ne publiant probablement qu'une revue.

Les membres des associations des principaux éditeurs commerciaux et professionnels anglophones de revues – *Association of learned and professional society publishers, Society for scholarly publishing, International association of scientific, technical and medical publishers (STM)* – comprennent la plupart des plus grands éditeurs mais bien sûr seulement une petite partie de l'édition mondiale. Selon (Morris 2006), en 2006, ils représentaient 657 éditeurs publiant environ 11 500 revues, environ 50 % des titres couverts par Scopus. Dans cet ensemble, 477 éditeurs (73 %) et 2 334 titres étaient à but non lucratif. Une analyse antérieure du Répertoire Ulrich estimait qu'environ la moitié des revues provenaient d'éditeurs à but non lucratif, cette différence de

³⁰ Étienne Anheim, *Le numérique et l'économie éditoriale des revues scientifiques*, Revue d'histoire moderne et contemporaine 2015/5 (n° 62-4 bis p.27).

³¹ Sur la remise en cause de l'usage croissant des classements bibliométriques à partir des bases de données du Web of Science ou de Scopus : Déclaration de San Francisco (DORA) sur l'évaluation de la recherche (2013) et le rapport de l'Académie des sciences du 17 juillet 2011, *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs*.

³² Mark Ware, Michael Mabe, The STM Report, *An overview of scientific and scholarly journal publishing*, 4th édition, march 2015, 160p. http://www.stm-assoc.org/2015_02_20_STM_Report_2015.pdf

pourcentage étant due au fait qu'Ulrich a une couverture plus large. Une analyse par Elsevier de la base de données du *Journal of citation report* (Thomson-Reuters) indiquait que la proportion d'articles produits par catégorie d'éditeur était : éditeurs commerciaux (incluant les titres publiés pour des sociétés savantes), 64 % ; sociétés savantes 30 % ; presses universitaires 4 % ; autres 2 %.

Le nombre de revues académiques à comité de lecture était d'environ 35 000 en 2014, celles-ci ayant publié approximativement 2,5 millions d'articles par an. La croissance annuelle du nombre de titres est d'environ 3,5 %, celle du nombre d'articles de 3 %. Dans cet ensemble, un noyau de 10 900 revues, publiant annuellement 1,5 million d'articles, est indexé dans la base de données Journal of Citation Reports, dont 8 700 en sciences (et dont 2 200 en LSHS). Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces périodiques paraît en ligne.

Ce mouvement vers l'électronique s'est accompagné d'une concentration dans l'édition mondiale, quelques grands groupes constituant des oligopoles, au détriment des petits et moyens éditeurs, notamment dans le secteur des sciences humaines, et en défaveur des publications non anglophones. 95 % des éditeurs de revues ne publient qu'un ou deux titres, tandis que les cent plus grands publient 67 % des titres et les cinq premiers environ 35 %. Quatre éditeurs (Elsevier, Springer, Taylor & Francis et Wiley-Blackwell) publient chacun plus de deux mille titres.

À côté de l'édition commerciale, des sociétés savantes et des presses universitaires, se développe la publication en libre accès à l'initiative des auteurs. Ces archives ouvertes sont une nouvelle forme de la communication directe entre savants établie dès le XVII^{ème} siècle. Les physiciens ont créé dès 1991 ArXiv, qui comprend à l'été 2016 près de 1,2 million de publications en physique, mathématiques, informatique, biologie quantitative, statistiques et économie quantitative. Cette initiative a été suivie dans les années 1990 en économie par RePEc (*Research papers in economics*) qui donne accès à environ deux millions de documents publiés par des chercheurs de 87 pays, et en sciences biomédicales en 2000 par PubMedCentral, portée par la *National library of medicine* aux États-Unis, qui archive quatre millions d'articles. PubMedCentral a été suivi de la création en 2007 d'UKPMC et en 2009 de PMC Canada. Parallèlement au modèle d'archives thématiques internationales, se sont développées des archives institutionnelles, le chercheur déposant dans son établissement, ainsi que la pratique de dépôts multiples ou de moissonnage.

En France, la plateforme nationale archives-ouvertes.fr est accessible sur Hyperarticles en ligne (HAL), créée en 2001 et gérée par le Centre de communication scientifique directe (CCSD) du CNRS, elle donne accès soit à des dépôts directs dans HAL, soit à des documents contenus dans des archives institutionnelles. Fin 2016, on compte dans HAL plus de cent-dix portails d'universités, de communautés d'universités et d'établissements (COMUE), de grandes écoles ou d'institutions de recherche.

Durant les années 1990, l'augmentation des coûts des abonnements scientifiques a conduit les universités américaines à imaginer un nouveau modèle de revues à comité de lecture, financées par les auteurs ou leurs institutions selon le modèle dit de l'auteur-payeur, et mises en accès libre ; c'est l'initiative SPARC (*The scholarly publishing and academic resources coalition*) créée en 1998 par l'*Association of research libraries* (ARL). Cette initiative réunit plus de huit-cents institutions universitaires et de recherche en Amérique du Nord, Europe, Japon, Chine, Australie et Afrique. SPARC Europe, qui compte plus de cent institutions, a été créé en 2001.

L'initiative de Budapest pour l'accès ouvert (*Budapest open access initiative* - BOAI) lancée en 2001 par l'Open society Institute préconise deux stratégies complémentaires :

- l'auto-archivage par les auteurs des articles soumis à des revues à comité de lecture dans des archives ouvertes gérées conformément aux normes OAI (Open archives initiative). Un répertoire de ces archives ouvertes est maintenu par OpenDOAR (*the directory of open access repositories*) soutenu par SPARC Europe ;
- la publication de revues en accès libre, financées par les auteurs ou les institutions. La liste des revues en accès libre est fournie par le DOAJ (*directory of open access journals*) soutenu par SPARC Europe.

En 2003 était adoptée la déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance, signée à ce jour par 567 institutions. En septembre 2016, le DOAJ recense au total près de 9 200 titres dans cent-trente pays, représentant près de 2,3 millions d'articles.

1.4. Le cas des revues et de l'édition scientifique en SHS : des interrogations sur un modèle scientifique et sur l'économie du secteur qui justifient un plan de soutien à sa transition numérique

1.4.1. Une situation des revues scientifiques en SHS largement différente de celle en STM

Les présentations précédentes de la problématique de l'édition scientifique à l'ère du numérique et de l'accès ouvert ainsi que les considérations d'ensemble de l'impact sur le modèle des revues, sont largement imprégnées de la situation des STM qui représentent dans le portefeuille de revues des grands éditeurs internationaux plus de 90 % de celles-ci³³. Cette prédominance du secteur des STM dans les débats sur l'édition scientifique, a indubitablement entraîné une approche et des options guère différenciées, dans la loi sur la République numérique, entre STM et SHS. Seule une durée d'embargo plus longue sur les articles publiés en SHS est retenue. Toutefois, cette durée de douze mois est considérée par les éditeurs commerciaux comme beaucoup trop courte au regard de ce qui est constaté de l'ancienneté des achats d'articles consultés (leur moyenne générale est de l'ordre de trois à quatre ans).

Par ailleurs, l'édition scientifique et les pratiques de publication françaises présentent des caractéristiques très différentes. Il existe actuellement trois principaux éditeurs commerciaux français en STM³⁴ regroupant près de cent-trente revues³⁵. Les pratiques de publications en STM se font communément dans des revues référencées à l'international et, généralement, en langue anglaise. De plus, la part des revues appartenant aux grands éditeurs scientifiques, comme cela est précisé au paragraphe 1.3.3., est prépondérante.

³³ Les revues de SHS, à l'exception des sciences économiques, sont actuellement assez marginales dans le nombre total de revues publiées par les deux premiers grands groupes éditoriaux actuels, Elsevier et Springer. Taylor & Francis est plus polyvalent.

³⁴ EDP Sciences, John Libbey et Lavoisier.

³⁵ Une partie non négligeable de l'édition scientifique française notamment en SHS, a été acquise ces vingt dernières années par des éditeurs étrangers, c'est le cas de Masson, acquis par Reed-Elsevier en 2005, de Lexis-Nexis France, filiale du même groupe. Il est noté toutefois que d'autres éditeurs médicaux (Lamarre, Douin, Pradel, Arnette...) acquis par Wolters Kluwer en 1994, ont été rachetés par l'éditeur franco-britannique John Libbey en 2013.

Il n'en demeure pas moins que la France est un des rares pays qui conserve, certes marginalement au regard de l'ensemble des publications scientifiques en STM, des sociétés d'édition française dont la taille économique et la fonction à l'égard de la communauté scientifique, notamment vis-à-vis de certaines sociétés savantes, n'est pas négligeable. Par exemple, EDP Sciences, publie environ soixante-dix revues³⁶. La majorité est en anglais et se définissent comme des revues internationales (en moyenne, 70 % d'auteurs étrangers). Les revues publiées en français s'apparentent plutôt à des revues de transferts de savoirs scientifiques à l'usage de professionnels spécialistes (notamment dans le secteur médical) qu'à des revues de recherche. Dans le cas d'EDP Sciences, l'éditeur avait déjà choisi de permettre aux auteurs de diffuser leurs articles en accès ouvert sans délai d'embargo et il ne se trouve donc pas impacté par les dispositions de l'article 30 de la loi sur la République numérique. Ce choix résulte de la volonté de favoriser les citations et les facteurs d'impacts des articles publiés dans ses revues et est rendu possible par la proportion majoritaire d'auteurs étrangers qui ne déposant pas leurs articles dans une archive ouverte, n'entraînent pas actuellement de risque de désabonnements par les bibliothèques des institutions de recherche. Cependant, l'éditeur estime que l'édition scientifique est bien confrontée à un effritement probablement irréversible des abonnements et il appelle à trouver un nouveau modèle économique. Son portefeuille de revues et ses capacités financières n'ont pas la masse critique pour envisager de l'établir sur des investissements coûteux de services aux chercheurs de traitements de données et de métadonnées. Il cherche à s'adapter par des services plus ciblés d'aide au travail des auteurs et par des prestations professionnelles d'édition scientifique à l'étranger (Chine).

Contrairement à la situation prévalant en STM, les publications françaises d'articles en SHS, s'effectuent encore, dans la grande majorité des cas et des disciplines, dans des revues françaises et en français. De plus les revues en SHS sont particulièrement nombreuses, entre mille et deux-mille selon les acceptions des critères d'une revue scientifique. Leur nombre et sa variation sont d'ailleurs mal connus³⁷.

Les éditeurs privés français éditant des revues scientifiques en SHS sont plus nombreux qu'en STM et surtout, ils concernent un très grand nombre de revues, environ un tiers des quelque mille recensées « officiellement » pour les besoins de l'évaluation scientifique, représentant environ 60 % du chiffre d'affaires de la totalité des revues SHS françaises³⁸.

Dans un article assez récent, le paysage de l'édition française était résumé ainsi :

« Le plus grand nombre des revues SHS sont éditées par les éditeurs spécialisés dans ce domaine ; soit des éditeurs privés, comme L'Harmattan (47 titres vivants), Érès (33), les PUF (29), De Boeck (belge, 28), soit publics comme le CNRS (28 titres) ou les différentes presses universitaires. Mais ce sont surtout les petits éditeurs qui publient la grande majorité des revues de SHS. Sur le seul portail cairn.info, on trouve trente-sept éditeurs de deux à neuf revues et cent vingt-sept

³⁶ EDP Sciences a un chiffre d'affaires d'environ 9,5 M€ et emploie 70 personnes (hors EDP santé qui édite des revues professionnelles et emploie une trentaine de personnes, avec un chiffre d'affaires d'environ 5,5 M€). Compte tenu de ses délais, la mission n'a pas auditionné les autres éditeurs scientifiques STM français.

³⁷ La dernière grande étude portant sur l'état des lieux des revues est, à notre connaissance, celle réalisée en 2009 par le GFII pour le TGE Adonis, *Edition scientifique française en SHS*, rapport de synthèse, 17 novembre 2009. Étaient dénombrés, 1 700 revues scientifiques SHS, dont 35 % relevaient d'éditeurs privés qui représentaient 60 % du chiffre d'affaires globale des revues SHS.

³⁸ Un panorama général du paysage de l'édition scientifique en SHS, des éditeurs, et de ses principales caractéristiques, réalisé à partir des études et documentations existantes, est présenté par Odile Contat, *L'édition académique SHS, InSHS-ENSSIB- 34 diapositives*, (CNRS-Slide Share), mars 2016.

éditeurs d'une seule revue ; le Groupement français de l'industrie de l'information (GFII) évalue de son côté à douze-cents le nombre total d'éditeurs d'une seule revue de SHS »³⁹.

Dans sa présentation précitée, Odile Contat, énumérait comme éditeurs privés en SHS : L'Harmattan (47) Erès (33) ; PUF (29)⁴⁰ ; De Boeck (28) ; Armand Colin (17) ; La Découverte (9) ; La Martinière-Le Seuil (4) et Gallimard-Flammarion (2). Elle précisait également que les principaux éditeurs publics sont : CNRS Edition (28 revues) ; Edition FMSH (20) ; ENS Edition (13) ; Presses de Sciences Po (13). Seules 2 % des revues SHS françaises sont édités par des éditeurs privés internationaux.

Si ce panorama des revues peut donner l'image d'un secteur fragmenté appelant une rationalisation souhaitable dans un but d'efficacité scientifique, il peut tout aussi bien, au contraire, être considéré, par sa diversité, comme une richesse du secteur des SHS en France, pour la recherche et pour le débat citoyen, qui doit être pris en compte dans le contexte des deux transitions, celle du numérique et celle de l'accès ouvert. Ce débat est abordé au point suivant (1.4.2).

En outre, les circuits de diffusion numérique des revues SHS sont assez spécifiques : environ neuf-cents de ces revues de SHS sont diffusées par les plateformes de deux « diffuseurs - agrégateurs » que sont Cairn et OpenEdition (ce dernier comprenant la plateforme de revues accessibles en ligne : Revues.org). Le premier sur un modèle mixte des barrières mobiles et de l'accès ouvert, le second, privilégiant l'accès ouvert doublé d'une offre « freemium » associant une offre gratuite en accès ouvert et une offre plus haut de gamme en accès payant. Ces deux plateformes d'édition constituent, auprès des éditeurs privés (maisons d'édition générale ou spécialisée de l'édition scientifique, associations et sociétés savantes) et institutionnels (presses universitaires, revues d'institutions), des relais avec lesquels sont commodément négociés et mis en œuvre certains dispositifs du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique relativement aux SHS.

Le prix des abonnements aux revues de SHS, au cours des dernières années, est loin d'avoir augmenté au rythme de celui des revues internationales de STM. Aussi, ne peut être imputée à ces revues la critique formulée à l'encontre des grands éditeurs scientifiques de captation de valeurs et d'abus de position dominante, qui justifie pour partie le mouvement en faveur de l'accès ouvert. Enfin, il peut être avancé que le poids économique des revues du secteur SHS est relativement faible et sans commune mesure, au plan mondial, avec celui des STM. Il n'est pas non plus déterminant dans le chiffre d'affaires global de l'édition privée⁴¹ ni proportionnellement lourd dans les budgets de la recherche publique. En revanche, l'équilibre économique des revues SHS est fragile et potentiellement précaire. Elles constituent, à de rares exceptions, une activité dégageant des taux de marge modestes et elles se trouvent donc exposées, en cas de diminution de leur chiffre d'affaires, à

³⁹ Jean Pérès, *Les revues de sciences humaines et sociales, une économie fragile*, ACTIMED, 16 décembre 2014.

⁴⁰ PUF (30 revues) et Belin (7 revues) ont fusionné en 2016 et créé la société Humensis, les deux maisons gardent toutefois chacune leur marque d'éditeur.

⁴¹ L'étude du GFII précitée, mentionne un chiffre d'affaire global de 115 M€ pour l'ensemble de l'édition française SHS (hors revues juridiques) et se répartissant environ pour moitié entre les ouvrages et les revues. L'édition de recherche dans le total de l'édition SHS représentait 24 %, (proportion stable sur 20 ans) soit 27,2 M€. Le chiffre d'affaires du secteur SHS (édition de recherche et édition générale SHS), aurait diminué de 44 % sur 20 ans (1989-2009).

une situation rapidement déficitaire⁴². Il est vrai que beaucoup de ces revues, dans le secteur privé, sont déjà partiellement financées grâce à des subventions et au travail d'agents publics. Au total, la valeur intellectuelle et sociale des revues SHS françaises est incommensurable avec leur dimension économique.

Deux autres grandes différences de la situation des revues de SHS avec celle des STM doivent être soulignées. Beaucoup de revues de SHS, notamment celles des éditeurs privés, sont encore publiées à la fois en version papier et en version numérique (sans compter de nombreuses revues spécifiques de sociétés savantes, qui ne sont encore éditées que dans un format papier). Elles ont un chiffre d'affaires résultant majoritairement des abonnements papier. Malgré son augmentation régulière, le produit de la diffusion numérique des revues ne progresse pas suffisamment rapidement pour compenser la baisse plus importante des ventes de leur version papier⁴³. En effet, les tarifs pratiqués pour les ventes des revues numériques SHS sous accès conditionnel, sont généralement beaucoup moins élevés que dans le modèle des abonnements auprès des grands éditeurs scientifiques en STM. Même si leur diffusion électronique fait augmenter leur lectorat, les ventes numériques n'assurent pas leur stricte rentabilité économique. En dehors de quelques revues dont le lectorat peut dépasser la sphère scientifique, les revues SHS dépendent largement du financement des institutions publiques.⁴⁴

1.4.2. Une convergence des modèles de revues SHS et STM qui ne va pas de soi

Ce rapport ne peut prétendre répondre à une question aussi fondamentale qui appartient avant tout aux chercheurs des différentes disciplines et qui comporte également une dimension de choix politique sur le positionnement des SHS dans la recherche et à l'endroit de la société. Certaines observations peuvent seulement ici poser quelques grandes lignes du débat.

Pour certains, il n'y a pas lieu, du moins dans le cadre de l'édition scientifique, de distinguer la recherche en SHS et les critères de son évaluation voire de sa scientificité, et la recherche en STM. Un article en SHS, comme en STM, du moins s'agissant des revues à comité de lecture, doit suivre le même processus d'évaluation par les pairs, jugeant et garantissant la valeur scientifique de l'article. Le passage au numérique des revues, est pour les SHS une occasion de mieux être diffusées, notamment à l'étranger et de rattraper sur ce plan, le retard pris sur les STM. Il en est attendu un rattrapage du terrain perdu sur le rayonnement des SHS françaises, considéré par beaucoup comme déclinant, en comparaison des décennies d'après-guerre jusqu'aux années 80. En outre, il conviendrait alors de remédier, à l'occasion de la transition numérique, à l'émiettement des revues de SHS, source d'invisibilité en dehors de cercles restreints, de cloisonnements entre disciplines mais aussi à l'intérieur des disciplines, et dont la valeur scientifique est insuffisamment attestée selon les critères de mesures bibliométriques. Une conséquence lourde de cette orientation serait aussi de devoir publier davantage, ou simultanément, en anglais à des fins de meilleure reconnaissance

⁴² Ce risque économique encouru par les revues SHS est au cœur de l'étude de l'IDATE (novembre 2015) réalisée pour Cairn Info. Elle met en avant notamment un risque potentiel de perte de valeur des licences d'accès aux revues à partir du constat que 61,9 % des articles, à accès conditionnel, consultés (en 2014) dans les institutions abonnés, étaient publiés depuis plus de douze mois. Elle souligne parallèlement qu'une baisse de 10 % du chiffre d'affaire des revues (étude effectuée en moyenne des revues diffusées par Cairn Info) suffirait à les mettre en déficit.

⁴³ L'étude de l'IDATE citée ci-dessus, révèle que, rapportée à une base 100 du CA HT des éditeurs (dans Cairn Info), en 2010, la part respective des ventes papier et numériques représentait 73,4 et 19,3, et qu'elle représentait 59,6 et 21,9, en 2014.

⁴⁴ Étienne Anheim, *Le numérique et l'économie éditoriale des revues scientifiques*, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 2015/5 (n° 62-4 bis p. 22-32).

internationale. Les revues qui n'entreraient pas dans ce schéma labellisant leur qualité scientifique selon les critères internationaux, devraient se trouver éliminées du champ institué de la reconnaissance scientifique.

Pour d'autres, la position précédente fait fi du caractère propre des revues de SHS. Certes, leur modèle de publication dans des revues avec évaluation par les pairs ne diffère pas, pour les principales d'entre elles, des revues de STM qui sont également des revues de débat et d'expression d'équipe de recherche. Mais en SHS, les points de vue comportent une dimension de subjectivité critique plus importante. L'indépendance de pensée du chercheur se trouve garantie par la large possibilité de publier dans des revues à orientations différentes. Les critères de scientificité en SHS et en STM, se recoupent en partie (par exemple, sur les méthodes, les exigences de références, l'objectivité des données, la rigueur des raisonnements, l'argumentation etc.) mais pas totalement. Les critères d'exactitude et le concept de vérité scientifique, l'expérimentation et la reproductivité des résultats, leur interprétation, ne sont pas du même ordre en SHS et en STM. Même dans des disciplines se rattachant aux SHS et dont les critères et les pratiques peuvent être proches des STM, comme la psychologie ou l'économie, les normes de validité scientifique ne font pas l'unanimité à l'intérieur des communautés de chercheurs.

Par ailleurs, les revues de SHS ont, souvent, un public plus large que celui des chercheurs et des professionnels de leur champ scientifique, elles ont aussi un rôle important à jouer auprès des pouvoirs publics et de la société civile pour apporter des éclairages fondés sur des exigences de recherche sur les questions de société. C'est moins directement le cas dans le domaine de STM. De plus, la distinction entre revue d'idées et revue scientifique n'est pas toujours aisée, le critère des comités de lecture ne la réglant pas toujours. Enfin, l'incitation à publier plus systématiquement en anglais, dont le risque de systématisation se heurte à des réserves et à des objections⁴⁵ tenant à l'importance de penser et de s'exprimer dans sa propre langue, surtout lorsqu'il s'agit d'une langue de culture historique profonde comme le français, dans beaucoup des disciplines de SHS.

Les deux positions ne sont pas nécessairement antagoniques⁴⁶, et peuvent être plus ou moins soutenues selon les différentes disciplines ou, à l'intérieur des disciplines, en fonction des équipes de recherche et de l'objet et de la nature de leurs travaux. Elles n'en constituent pas moins les termes de choix qui doivent être considérés dans les mesures du plan d'accompagnement concernant les SHS.

1.4.3. Numérisation et *open access* des revues SHS entre mise en danger et salut

Les études sur la situation économique des revues de SHS en France, sont insuffisantes. Des informations se trouvent : dans le document de repères statistiques publié par le syndicat national de l'édition ; dans l'étude réalisée par le Groupement français de l'industrie de l'information qui expose un état des lieux assez complet mais qui date de 2009 ; dans l'étude de l'Institut des politiques publiques, réalisée en 2015 à la demande du MENESR, intitulée *Les revues de SHS en France : libre accès et audience* ; et dans celle d'IDATE consulting commanditée par Cairn, intitulée

⁴⁵ Les réticences à publier en anglais sont cependant moins grandes chez les plus jeunes chercheurs, y compris en SHS. Voir à ce sujet l'article de François Héran dans *Population et Sociétés* -INED, *L'anglais hors la loi ? Enquête sur les langues de recherche et d'enseignement en France*, numéro 501, juin 2013.

⁴⁶ Face à la montée des obscurantismes et à l'époque de manifestations de la « post-vérité », l'importance de la diffusion des résultats de la recherche fondée sur une solide évaluation et validation scientifique, devrait aller de pair avec l'animation du débat intellectuel.

L'open access et les revues SHS de langues françaises (2015). La lecture de ces études conduit la mission à formuler quatre séries d'observations :

1. L'économie des revues SHS n'est pas un modèle global. Souvent, ces rapports et études traitent globalement la question des SHS sans distinguer précisément les différentes catégories de revues : revues scientifiques / revues intellectuelles de débat / revues d'éditeurs privés / d'institutions publiques / de sociétés savantes / d'associations de chercheurs / revues scientifiques à vocation de diffusion internationale / à vocation de diffusion plus restreinte. Il est vrai que ces clivages peuvent apparaître, dans un certain nombre de cas, contestables. Cependant, ils deviennent vite indispensables à toute analyse sur l'économie du secteur des revues SHS. Il n'est pas pertinent d'assimiler dans une même analyse du devenir de leur modèle économique et de diffusion :

- de grandes revues de débat d'idées et de société (par exemple : « Esprit » ou « le Débat ») ;
- des revues « scientifiques » à vocation de rayonnement international (par exemple : « les Annales » ou « la Revue française de sociologie ») ;
- les centaines de revues classées en rang A, B ou C reconnues dans des listes du CNRS ou du haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ;
- et les centaines de revues soit à destination de communautés de chercheurs, soit à destination d'un public plus « amateur ».

Il convient aussi de distinguer les revues de recherche et les revues professionnelles. Celles-ci sont particulièrement importantes dans le domaine juridique (les revues juridiques professionnelles représentent à elles seules plus de la moitié du chiffre d'affaires de l'édition scientifiques en SHS et ne relèvent pas du même modèle économique que les revues scientifiques de recherche).

Toutefois, il est possible de donner quelques repères sur les coûts éditoriaux des revues scientifiques en SHS, grâce à une enquête réalisée dans le cadre du groupe de travail 7 de la Bibliothèque scientifique numérique, entre mars 2014 et janvier 2015⁴⁷. À partir d'un échantillon de cinquante revues diversifiées du champ des SHS qui ont répondu à un questionnaire détaillé établi sur la base d'une étude analytique de la structure des coûts, menée auprès de trois-cents rédactions de revues, il ressort les coûts moyens suivants par revue et par an :

- 42 000 € pour le travail de secrétariat de rédaction (l'essentiel du coût éditorial)
- et 11 200 € pour les coûts de fabrication et de diffusion papier.

Or l'étude fait apparaître sur cet échantillon de revues que le travail de secrétariat d'édition est effectué dans environ 90 % des cas par des agents publics ou des contractuels rémunérés par les institutions publiques de recherche, contrairement aux coûts de fabrication et de diffusion qui sont supportés par l'éditeur. Par ailleurs, l'ensemble de ces deux grandes catégories de coûts d'une revue, sont distincts du coût scientifique correspondant au travail des auteurs et des évaluateurs. Le coût éditorial médian d'un article en SHS est ainsi évalué à 1 330 € (avec une fourchette entre 500

⁴⁷ Odile Contat et Anne-Solweig Gremillet, *Publier à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts des publications pour les revues françaises en SHS*, Revue française des sciences de l'information et de la communication, 2015.

et 4 000 € selon les articles) et le coût scientifique d'un article a été évalué à 2 000 €⁴⁸. Ce travail scientifique n'est pas rémunéré spécifiquement et se trouve inclus dans le traitement des chercheurs et enseignants - chercheurs.

2. Les produits des publications scientifiques numériques et des éditions papier évoluent en sens contraire. L'étude IDATE réalisée à partir de 131 revues diffusées par Cairn fait ressortir une progression régulière des produits de la vente des versions numériques des revues mais une diminution plus forte des ventes des versions papier. Aujourd'hui, il n'est pas constaté que les ventes numériques compenseraient la baisse des ventes « papier ». Le chiffre d'affaires global des revues a diminué de 15,6 % entre 2010 et 2014. Par rapport à une base 100 du chiffre d'affaires HT, les revenus « papier » (abonnements et ventes au numéro) baissent de 73,4 à 55,6, les revenus numériques (licences et « pay per view ») augmentent de 19,3 à 21,9, les autres revenus (subventions, recettes du centre français de la copie) passent de 7,3 à 6,9. Pour les communautés scientifiques qui considèrent l'accès ouvert comme irrépressible et irréversible, le modèle économique de l'abonnement papier aux revues de recherche, est condamné par l'évolution des usages des chercheurs qui travaillent désormais de plus en plus, si ce n'est exclusivement, sur des documents numériques à partir de leurs ordinateurs. De plus, les pratiques de lecture d'articles par les étudiants vont également dans ce sens.

Il est donc difficile d'imputer précisément à l'accès ouvert la part qui lui reviendrait dans la diminution du chiffre d'affaires des revues. La cause principale de la baisse des ventes des revues SHS tiendrait plutôt au modèle économique des revues pour lequel le produit des ventes des éditions numériques reste, dans l'état actuel, moins rentable pour les revues que le modèle ancien et pratiquement révolu des abonnements aux revues entièrement papier. En revanche, l'accès ouvert aux revues est favorable à leur diffusion⁴⁹ et donc à l'efficacité de la recherche scientifique et du partage des savoirs. Il leur donne donc une valeur potentielle accrue pour laquelle un nouveau modèle économique doit être trouvé.⁵⁰

3. Les universités et les organismes de recherche sont au cœur de l'économie des revues scientifiques en SHS. En effet, l'achat des revues scientifiques est, à plus de 80 % institutionnel⁵¹ et à usage commun. Les décisions d'abonnements ou de désabonnements des bibliothèques peuvent tenir à d'autres causes que celle du lectorat constaté ou attendu. Leur budget est évidemment une donnée capitale. L'augmentation des dépenses d'abonnement résultant du renchérissement des revues en STM, observé au cours des vingt dernières années, peut se répercuter, par mesure d'économie, en désabonnement de revues SHS à lectorat restreint (bien que les prix des abonnements SHS n'aient pas augmenté dans des proportions aussi fortes que les revues STM et que la part des abonnements SHS dans le budget des bibliothèques universitaires soit relativement faible).

⁴⁸ Montant cité par Odile Contat et Anne-Solweig Gremillet (voir note précédente) d'après un rapport de Marin Dacos, remis en décembre 2014 au président d'Aix Marseille université.

⁴⁹ Maya Bacache-Beauvallet, Françoise Benhamou, Marc Bourreau. Note de l'Institut des Politiques Publiques, *Quel délai pour le libre accès des revues de sciences humaines et sociales en France*, juillet 2015.

⁵⁰ Odile Contat et Didier Torny, *Les revues SHS à l'heure des communs*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, Société d'histoire moderne et contemporaine, 2015 - HAL.

⁵¹ Toutefois, les abonnements institutionnels, c'est à dire principalement ceux des bibliothèques universitaires et des autres grandes institutions de recherche se divisent, selon les éditeurs privés, pour moitié entre bibliothèques scientifiques françaises et étrangères (notamment celles d'universités américaines). Or, dans la période récente, l'érosion annuelle des abonnements aux revues SHS provient davantage des bibliothèques françaises que des abonnements des institutions étrangères.

Le maintien des abonnements aux revues SHS dépendra largement de politiques publiques au travers de l'encouragement ou non, par des financements de l'État, sous la forme notamment de licences nationales d'abonnements et de crédits d'incitation aux politiques d'achat des bibliothèques.

Principalement pour cette raison, le lien de causalité entre l'extension de l'accès ouvert et le niveau des abonnements est probablement très incertain. Les décisions d'abonnements dans la politique des acheteurs institutionnels relèvent tout autant d'un choix de soutien à la publication des chercheurs et des enseignants - chercheurs, dans le cadre d'un système de revues participant à la qualité de la recherche, que d'une rationalisation des abonnements aux revues relativement à la demande des lecteurs.

4. Les plateformes de diffusion des revues en SHS sont les partenaires essentiels des bibliothèques universitaires. Les principales étapes du développement des plateformes de diffusion en SHS remontent aux créations de JSTOR aux États-Unis en 1995 ; d'Erudit créé par les universités québécoises en 1998 sous forme d'une organisation à but non lucratif ; de Revues.org au sein du portail OpenEdition, en 1999, dans le cadre d'une Unité mixte de service ; de Cairn en 2005, dans le cadre d'une société de droit commercial ; de Persée, également en 2005, également sous la forme d'une Unité mixte de services.⁵²

Les fonctions et les services offerts par ces plateformes aux institutions de recherche et adaptées au travail des chercheurs, sont très comparables, y compris dans leur évolution, à ceux des éditeurs commerciaux en STM. À partir de rôles différents à l'origine, le rapprochement des fonctions d'éditeurs, d'agrégateurs de revues, de services liées à la mutualisation des infrastructures et des techniques liés au numérique, et désormais aux nouveaux services offerts à la pratique des communautés scientifiques, font converger les deux domaines.

Dans les années 1990 et 2000, le contexte de l'édition scientifique en SHS étant largement distinct de celui des éditeurs internationaux (économie des revues ; différences des processus d'évaluation ; langue de publication), les plateformes françaises d'édition en SHS ont eu le champ libre pour couvrir progressivement les revues du secteur, à une période où se développait l'accès ouvert dans leurs modèles économiques et de fonctionnement, en particulier dans ceux des UMS (Cléo et Persée). Contrairement au secteur des STM, la grande majorité des revues SHS françaises numérisées est diffusée par au moins l'une de ces plateformes françaises (franco-belge dans le cas de Cairn). En outre, elles sont également (avec Erudit au Québec) les portails des revues d'autres pays de la francophonie. Cependant, dans les contextes très évolutifs de l'accès ouvert et surtout de la mondialisation de la recherche et de l'internationalisation des universités, ces plateformes devront s'adapter et rester à la pointe de l'innovation des techniques et des services en matière de diffusion de la recherche.

Elles pourraient, en effet être confrontées à deux menaces :

- le développement possible d'une stratégie d'achats de revues SHS par les grands éditeurs scientifiques internationaux qui sont aujourd'hui principalement situés sur le

⁵² Plus récemment, le projet ISTEEX qui concerne tous les domaines de la science (STM et SHS) réalisé dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir financé par l'Agence nationale de la recherche, permet d'acquérir à une échelle internationale auprès des éditeurs, de vastes collections d'archives de revues scientifiques et de constituer ainsi le socle d'une bibliothèque scientifique numérique nationale, techniquement accessible via les services numériques des universités et des organismes de recherche.

terrain des STM. Cette perspective pourrait se concrétiser dans le futur, à la faveur d'un rapprochement progressif des pratiques de publication des SHS et des STM (publications en anglais, priorité donnée aux référencements internationaux) ;

- le risque de décisions des établissements de réduire leurs achats de licences donnant accès à des « bouquets » de revues sous l'effet conjugué, à budget documentaire contraint, de la hausse des coûts pratiqués par les éditeurs mondiaux en STM et de la perspective de la mise en libre accès des articles seulement douze mois après leur parution.

1.4.4. Des politiques de soutien aux revues SHS décidées en fonction de la structuration des revues, des politiques d'édition et de diffusion

Les politiques de soutien au passage au numérique de l'édition scientifique mettent en œuvre différents leviers parmi lesquels les principaux sont :

- l'aide aux infrastructures des plateformes d'édition numérique. Ce type d'aide bénéficie potentiellement à toutes les revues, puisque celles-ci bénéficient d'investissements mutualisés qui leur permettent de s'inscrire dans le marché de l'édition numérique, soit directement, soit en relais de leur marché papier ;
- l'aide aux infrastructures d'archivage des dépôts des productions scientifiques des chercheurs eu au développement des outils de traitement des données et métadonnées qui leur sont associées ;
- l'aide à une offre de souscriptions de licences nationales venant compléter les achats groupés d'abonnements, via le consortium Couperin. Ce type d'aide bénéficie également à l'ensemble des revues ;
- les aides directes, via le CNRS ou le CNL, au financement des revues par la mise à disposition d'ETP pour assurer, notamment, la fonction de secrétariat de rédaction ou par une subvention au fonctionnement des revues (financement notamment des frais de déplacement des réunions des comités éditoriaux). Ce type d'aide cible les revues en fonction de critères liés aux politiques des Institutions (rayonnement scientifique pour le CNRS ; promotion de la pensée française et francophone au travers des éditeurs pour le CNL) ;
- les aides directes aux projets des éditeurs ;
- l'aide à la traduction des articles, des résumés d'articles, des métadonnées, dans le but de promouvoir la diffusion à l'international des revues, une plus grande visibilité par les moteurs de recherche, une meilleure indexation dans les plateformes de diffusion étrangères et dans les bases de données internationales de référencement (Scopus et Web of Science, principalement). Ce type d'aide, comme la précédente, est sélective ;
- l'aide à la formation de traducteurs et aux formations d'expression et de communication des chercheurs en anglais (et en d'autres langues) ;
- les aides aux budgets des bibliothèques ou de leurs institutions de rattachement qui peuvent être ciblées ou générales, selon les politiques d'abonnements que les pouvoirs publics souhaiteraient promouvoir ;

- les aides (subventions) diverses aux sociétés savantes ;
- les aides apportées aux équipes « publiantes » par les laboratoires universitaires sur leur budget ;
- les aides intégrées aux financements des projets de recherche qui prévoient le financement de la diffusion de la recherche, y compris celle des publications. Ce type d'aide qui bénéficie indirectement aux revues et à leurs éditeurs est davantage pratiqué dans le secteur des STM (modèle auteur-payeur) que des SHS. Il peut néanmoins être une modalité de soutien à l'économie de l'accès ouvert.

C'est par des arbitrages et des modulations entre ces différentes modalités et leurs différents canaux, que le soutien à l'édition scientifique pourra être structuré suivant les priorités d'une politique nationale. Deux types de questions peuvent se poser notamment :

Sur les quelque quinze-cents à deux mille revues SHS françaises, quelles priorités et quelles modulations des soutiens, souhaite-t-on donner aux :

- 150-250 revues dont il est estimé qu'elles sont de niveau international,
- 400-600 revues (y compris les précédentes) émanant de laboratoires qui publient selon des normes exigeantes de validation scientifique,
- autres revues qui peuvent également contribuer valablement au dynamisme et au renouvellement des SHS ?

Quelles priorités et selon quelles modalités de publication, souhaite-t-on apporter au critère de l'excellence scientifique reconnue à l'international, à celui de l'innovation, de la jeunesse, de la diversité des revues pour la richesse du débat d'idées, du décloisonnement des écoles théoriques, de l'indépendance du chercheur ?

1.4.5. Conclusions de la première partie

L'accès aux publications (*open access*) et l'ouverture des données scientifiques (*open data*) constituent deux conditions majeures d'une science ouverte (*open science*), elle-même clé du projet général d'une société de la connaissance. Les communautés scientifiques de tous les pays et, aujourd'hui, les États nationaux comme les grandes organisations internationales, y sont très majoritairement favorables.

Le principe d'une science ouverte représente donc un acquis, y compris pour la plupart des éditeurs scientifiques. Néanmoins, ses modalités sont encore objet de débats, d'incertitudes et d'oppositions d'intérêts ou de conceptions. De plus, les nouveaux usages et pratiques des chercheurs sont encore en phase d'émergence ou de développement et, en particulier, leurs conséquences futures sur le modèle des revues scientifiques et sur l'évaluation de la recherche et des chercheurs, largement fondée sur la bibliométrie, restent difficilement prédictibles.

Cependant, les deux secteurs des écrits scientifiques en STM et en SHS, correspondent, pour la plupart de leurs disciplines, à deux situations de l'édition scientifique très distinctes. Dans le cas des STM, l'accès ouvert des publications ne met pas en question l'existence des revues dont le passage à l'ère numérique est quasiment achevé. C'est à une échéance plus longue, que se jouent, en

profondeur, les enjeux politiques et économiques sur la maîtrise de la détention des données scientifiques, dans une répartition entre les éditeurs scientifiques, les plateformes de diffusion, et les entrepôts d'écrits scientifiques. Le fait que ces vecteurs de la diffusion scientifiques soient publics ou privés et qu'ils soient nationaux, européens, américains ou internationaux, marque ces enjeux.

Dans le cas des SHS, la mutation du passage au numérique n'est pas achevée. Le nombre et la diversité des types de revues révèlent un état des lieux polymorphe. La baisse tendancielle du chiffre d'affaires des revues SHS relève probablement d'une série de facteurs (baisse des abonnements ; déclin du lectorat dans le format de la revue papier ; recul de la visibilité et des référencements des revues françaises à l'étranger) parmi lesquels il n'est pas fatal que l'accentuation de l'accès ouvert des articles constituerait une aggravation certaine, avec un délai d'embargo fixé à « seulement » à douze mois dans la loi sur la République numérique. Les publications numériques d'un très grand nombre de revues SHS françaises et francophones, notamment grâce à leur diffusion par les portails de Revues.org et de Cairn, peuvent trouver, dans le passage au numérique, des solutions favorables à la réduction de leurs coûts de fabrication et à l'augmentation de leur diffusion. Il reste qu'actuellement les ventes des versions numériques des revues ne compensent pas la baisse des versions papier et que l'équilibre économique de nombreuses revues SHS est fragile.

Des solutions existent pour accompagner ces revues dans la transition numérique et remédier, sans coût excessif, à leur fragilité économique. La négociation de licences nationales⁵³, dans le cadre du plan de soutien, associée aux groupements de commandes assurés par l'entremise de Couperin et de l'ABES, garantissent, un certain temps, le maintien des abonnements à des tarifs viables pour les revues. Cet accompagnement transitoire doit être mis à profit par les revues pour acquérir les compétences nécessaires à leur réalisation en version numérique et faire évoluer leurs politiques éditoriales afin d'améliorer leur visibilité et leur reconnaissance. Parallèlement, l'État, les institutions de recherche et les universités, doivent définir en conséquence, la politique d'abonnements aux revues SHS de manière cohérente et complémentaire aux différentes formes d'aides aux publications scientifiques et à leur diffusion : aides ciblées à la traduction ; aides aux auteurs ; aides aux revues ; aides aux éditeurs ; aides aux plateformes de diffusion.

Les deux leviers actuels du plan de soutien gouvernemental (licences nationales pluriannuelles et aides à la traduction) ont vocation à s'inscrire dans une politique plus générale de l'édition scientifique nationale en SHS, dont l'étude des orientations fait partie des missions du comité de suivi de l'édition scientifique, définies par l'arrêté du 2 janvier 2017 qui l'a constitué.

⁵³ Les licences nationales sont négociées dans le but d'acquérir des droits d'accès à des ressources électroniques pour de vastes communautés scientifiques selon des modalités identiques. Elles peuvent concerner des corpus clos (collections de revues, bases de données) ou des abonnements à des ressources courantes. Cf. site www.licencesnationales.fr.

2. Recommandations et points de vigilance à l'attention du comité de suivi de l'édition scientifique

2.1. Une création très attendue pour des missions d'études sur les politiques de l'édition scientifique

L'arrêté du 2 janvier 2017 a créé le comité de suivi de l'édition scientifique « *pour la mise en place d'un plan de soutien à l'édition scientifique par les ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture* ».

M. Daniel Renoult, doyen honoraire de l'inspection générale des bibliothèques en a été désigné comme président, et quinze membres ont été nommés, répartis entre trois collèges : recherche ; professionnels de l'édition publique et des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche ; éditeurs et diffuseurs privés.

La mission a pu constater que la constitution et la composition de ce comité de suivi qui étaient très attendues de la part des acteurs du secteur, ont été bien accueillies. Le comité de suivi s'est immédiatement mis à la tâche et tient des réunions régulières.

Alors qu'une fracture s'est créée entre les positions prises par les institutions de recherche et le syndicat national de l'édition, lors des consultations effectuées pour la préparation de la loi, et que les éditeurs privés se trouvent insatisfaits des dispositions des articles 30 et 38 de celle-ci, les différents acteurs sont désireux de pouvoir renouer ensemble un dialogue et une réflexion, par-delà leurs divergences qui subsistent.

Les missions du comité dont le secrétariat est assuré conjointement par le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche du MENESR et par la direction générale des médias et des industries culturelles (service du livre) du MCC, lui confèrent une triple responsabilité :

- conduire des études factuelles sur l'économie des revues et identifier les données dont le recueil est nécessaire au maintien et au développement d'une édition scientifique française et francophone ;
- mener des études sur les orientations d'une politique destinée à soutenir l'édition scientifique et ses modalités (politique mutualisée d'acquisitions et de licences nationales ; mutualisations possibles par le moyen des plateformes de diffusion) ;
- concourir à la préparation du rapport prévu à l'article 33 de la loi du 7 octobre 2016.

2.2. Recommandations et points de vigilance

La mission estime utile d'évoquer à cet égard un certain nombre de points auxquels devra veiller le comité du suivi ou pour lesquels il pourra apporter sa réflexion en appui des ministères.

Fonctionnement du comité de suivi de l'édition scientifique :

- être attentif, de la part de tous les acteurs, à préserver le rôle du comité en tant qu'instance de réflexion et de concertation, sans le confondre avec la responsabilité de la prise de décisions des ministres ;
- appuyer le travail du comité de suivi sur les autres travaux portant sur l'édition scientifique, dont ceux des groupes de BSN ;
- distinguer méthodologiquement le rôle de suivi de l'édition scientifique et la question plus spécifique du suivi du plan de soutien du passage au numérique de l'édition scientifique ;
- considérer que les membres du comité de suivi ont été nommés non pas comme représentants de leur institution d'appartenance mais comme experts du domaine. Ceci implique que le comité veille également, dans le cadre de ses études, à consulter les principales organisations et institutions concernées.

Les revues :

- étudier le périmètre des revues concernées par l'application de l'article 30. En STM, la ligne de partage se situe entre revues qui contribuent au progrès de la science, les revues de vulgarisation et les revues professionnelles (qui permettent des transferts de savoir aux praticiens). Symétriquement, en SHS, la distinction est plus difficile à faire entre revues de recherche, revues de débats et revues d'idées d'intérêt général. Dans l'hypothèse où de telles frontières se trouveraient avérées, le comité devra également déterminer si le champ de sa compétence de suivi de l'édition scientifique se limite ou non à celui des revues concernées par l'article 30 ;
- étudier la question de l'évolution de la labellisation et du référencement des revues au plan international mais également auprès des instances européennes et nationales ;
- étudier les évolutions de la forme revue dans le processus de création de la science, de la formation des scientifiques, de sa diffusion auprès des scientifiques et des autres publics, ainsi que de la hiérarchisation des articles dans la profusion de leur production ;
- envisager, le cas échéant, une charte ou un guide de la fonction éditoriale dans la perspective de la qualité des services aux auteurs-chercheurs et de la qualité des articles et de leur diffusion.

Dépôt des écrits scientifiques en archive ouverte :

- étudier l'application de l'article 30 de la loi relativement à l'obligation ou à l'incitation qui sera faite ou non aux chercheurs de déposer une copie de leur article dans un répertoire institutionnel. Définir plus précisément le type de version déposée : version « auteur »

acceptée après soumission au comité de lecture ou version « éditeur » ? Quelles conséquences pour la valeur des revues et leurs abonnements ?

Économie de l'édition scientifique :

- étudier la pertinence, dans le cas français des STM et des SHS, des trois familles de modèles de substitution à l'écosystème actuel de financement des publications scientifiques : auteur-payeur ; paiement à l'éditeur par les bailleurs de la recherche ou par les Institutions de rattachement des auteurs ; subventions nationales aux éditeurs, aux revues, aux chercheurs, aux sociétés savantes ;
- étudier tous les « effets de bord » des changements intervenant dans la distribution des modèles de financement de l'édition scientifique. Quelles seraient les Institutions gagnantes ou perdantes financièrement dans le cas du financement des APC ? Quelles conséquences sur l'internationalisation des revues ? Quelles conséquences sur la liberté des auteurs de choisir leur revue de publication ? Comment s'assurer du financement de nouvelles revues entrantes ? ;
- veiller, dans le cas des subventions, à la pérennisation des ressources garanties par les institutions qui soutiennent l'édition. Dès lors que les revenus constitués par les abonnements disparaîtraient, la suspension des subventions pourrait avoir une conséquence immédiate sur l'existence des revues ;
- rappeler dans ces modèles, la fonction essentielle du financement (notamment des postes) des secrétariats de direction, des dépenses de fonctionnement de comités de rédaction, ainsi que celle des comités de lecture. S'interroger sur la reconnaissance du travail des chercheurs qui consacrent du temps de travail à des fonctions d'édition.

Politiques d'acquisition documentaire des institutions publiques :

- exploiter les informations et données existantes et, le cas échéant, demander à les compléter, sur les évolutions des abonnements papier et numériques aux revues par les Institutions universitaires et de recherche françaises publiques, d'une part, par les acheteurs étrangers, d'autre part ;
- alerter sur les effets d'éviction des « petits éditeurs » dus à la hausse des coûts des licences d'accès aux revues et services d'éditeurs internationaux ;
- étudier les besoins d'ajustement des budgets des bibliothèques et services documentaires scientifiques au regard du développement des services nouveaux offerts à la recherche par le traitement des données et métadonnées ;
- étudier les voies et moyens de renforcer l'édition scientifique française (notamment en SHS) dans la politique documentaire des bibliothèques et services documentaires ;
- envisager les évolutions des métiers de bibliothécaire au regard des nouveaux besoins et usages.

Plateformes de diffusion et d'archivage des écrits et de données scientifiques :

- apporter des éléments d'aide à la décision sur les besoins éventuels de restructuration, de pilotage et de financement des différentes plateformes de diffusion, d'archivage et d'aide au travail des scientifiques en considérant à la fois leurs spécificités et complémentarités fonctionnelles, les objectifs des politiques de la diffusion scientifique ;
- inscrire l'urbanisation des plateformes dans le contexte international et de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- considérer les besoins de formation afin de disposer d'ingénieurs et de techniciens en adéquation avec le développement du rôle de ces plateformes ;
- étudier les phénomènes de complémentarité et de concurrence entre éditeurs, diffuseurs et plateformes ;
- exercer une vigilance sur les risques de pillage des articles en accès libre par des éditeurs prédateurs ou par des sociétés de l'internet et des réseaux sociaux.

Écosystème de l'édition scientifique :

- considérer l'intérêt stratégique et symbolique du maintien d'éditeurs français dans le domaine des STM ;
- étudier les possibilités de groupement des petits éditeurs pour faire émerger des maisons plus robustes avec une meilleure capacité de passage au numérique, et avec un meilleur potentiel de reconnaissance à l'international ;
- prendre en compte le rôle de l'édition privée en SHS dans une optique de garantie que la diffusion de la recherche en SHS ne se cantonne pas au milieu universitaire mais touche aussi le grand public et nourrisse les débats de société ;
- penser également l'édition scientifique, notamment en SHS, dans le souci de garantir les possibilités de débats critiques et d'expression de pensées nouvelles ou minoritaires ;
- intégrer les évolutions juridiques visant à concilier le respect du droit d'auteur avec l'aspiration à la libre diffusion des résultats de la recherche comme bien commun universel ;
- concevoir un système éditorial français en tenant compte de la variété des besoins de publication et de travail des chercheurs et de son évolution.

3. Les dispositifs d'aide à la traduction des revues de sciences humaines et sociales

Le plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique prévoit le renforcement des aides apportées par l'État au rayonnement international des revues, notamment en SHS, grâce à la traduction d'articles en anglais (cf. lettre de mission).

Dans cette perspective, il a paru utile d'effectuer un bilan analytique des aides apportées à cet effet dans la période récente par les deux ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement

supérieur et de la recherche, d'une part, et de la culture et de la communication, d'autre part –mais qui ont été suspendues ou sont sur le point de l'être dans l'attente d'une évaluation de leur pertinence et de leur efficacité – avant de dégager des recommandations susceptibles de contribuer à une meilleure « exposition » des SHS françaises à l'étranger.

S'agissant des revues en SHS, ces aides ont été apportées pour l'essentiel par les opérateurs des deux ministères, le CNRS (qui soutient également par ailleurs des revues de STM) et le CNL. Le ministère des affaires étrangères, qui pendant des décennies a souscrit des abonnements « papier » au bénéfice des établissements culturels français et des universités étrangères, a renoncé en raison de ses contraintes budgétaires à ce mode de soutien, qui jouait pourtant un rôle appréciable pour l'équilibre économique des revues concernées.

Ces aides – 0,58 M€ pour le CNRS sur six ans, 1,16 M€ pour le CNL sur quatre ans – n'épuisent nullement les concours apportés à l'édition de revues en SHS par ces deux institutions, et plus généralement par les pouvoirs publics qui supportent – il faut le rappeler – l'essentiel de leurs coûts de production⁵⁴, dans la mesure où il s'agit du coût du travail⁵⁵, en général plus important que celui de l'impression et de la distribution ou celui de la mise en ligne. Elles sont également sans commune mesure avec les aides, considérables, qu'apportent les pouvoirs publics à la traduction d'ouvrages, tous domaines confondus, notamment à la littérature générale, et dont le montant peut être estimé⁵⁶ annuellement à 4,12 M€.

Pour être marginales au regard du chiffre d'affaires de l'édition française en SHS (258,4 M€⁵⁷, soit un peu plus de 10 % du chiffre d'affaires de l'édition en France), où le livre continue d'occuper une place prédominante, ces aides n'en constituent pas moins un élément important pour la promotion à l'étranger de la production éditoriale française en SHS.

3.1. Des dispositifs répondant à une triple préoccupation

Les dispositifs d'aide à la traduction des revues SHS en ligne mis en œuvre par les pouvoirs publics répondent à une triple préoccupation.

3.1.1. Améliorer « l'exposition » internationale de la recherche française en SHS

La première est motivée par la crainte d'une marginalisation de la production française en SHS en raison du recul du nombre de lecteurs francophones et de la généralisation de l'indexation et du référencement en anglais. Ainsi que le remarque Jean-François Sirinelli⁵⁸ à propos des historiens

⁵⁴ Sur les coûts de production des revues SHS, on se reportera utilement à l'étude IDATE / cairn.info, *L'open access et les revues SHS de langue française. Tendances du secteur, évolution de l'environnement réglementaire et perspectives 2018*, octobre 2015.

⁵⁵ Ce coût repose pour l'essentiel sur le bénévolat et la subvention publique, principalement à travers la prise en charge du coût salarial du secrétariat de rédaction, qui a augmenté avec la nécessité de renforcer la qualité du personnel, en particulier pour la maîtrise des outils numériques.

⁵⁶ Le soutien apporté à la traduction et aux traducteurs par le MCC (DGLFLF) et le CNL d'une part (2,779 M€), et par le MAEDI et l'IF d'autre part (1,345 M€), représentait 4,123 M€ en 2014 (sur un budget total de 19 M€ affecté aux différents dispositifs d'aide à la diffusion du livre français à l'international dont l'aide à la traduction constitue un des volets).

⁵⁷ Repères statistiques de l'édition en France, SNE, édition 2015, données 2014. Le marché de l'information scientifique et technique en France est évalué par le SNE à 140 M€.

⁵⁸ Jean-François Sirinelli, *Pavane pour une langue scientifique défunte ? L'école historique française en péril*, Le Débat, n° 158, janvier-février 2010.

(mais la remarque vaut pour l'ensemble des chercheurs français) : « *Il y a un demi-siècle, ceux-ci étaient souvent lus dans le texte, y compris par les historiens étrangers non spécialistes de notre histoire nationale. Aujourd'hui, même les spécialistes s'intéressent souvent plus à la production anglophone sur cette histoire qu'à celle des historiens du cru* ».

L'objectif affiché est donc de mieux diffuser les SHS françaises dans le champ scientifique international, où la langue de communication dominante est l'anglais, dès lors que les chercheurs français publient peu directement dans cette langue ; et si le livre reste, dans les disciplines qui en relèvent, le principal outil de diffusion du savoir, le souci se fait jour d'améliorer la visibilité des revues françaises de SHS, au motif que leur ancrage linguistique minoritaire contribuerait à les marginaliser, les travaux de langue anglaise citant rarement des articles écrits dans une autre langue, et les nouvelles générations de chercheurs, notamment dans le monde anglophone (où l'apprentissage des langues étrangères a reculé), n'ayant pas une maîtrise suffisante du français pour accéder aux travaux de leurs « pairs » francophones.

L'obstacle linguistique n'est pas seul en cause : en raison de leur spécificité – l'objet des SHS ayant en général un caractère local ou national, qui a le plus souvent justifié la création des revues qui leur sont consacrées – les SHS ont une plus grande difficulté à circuler en dehors des frontières. Contradictoirement, le développement de problématiques et d'objets de recherche liés à des phénomènes globalisés, dans tous les champs disciplinaires – qui tend à favoriser l'étude de processus internationaux ou transnationaux – ainsi que le désenclavement des activités de recherche via la constitution de réseaux et les financements « sur projets », rendent plus que jamais nécessaires l'échange et le dialogue scientifiques.

Une réflexion est alors entreprise en 2011, dans les deux ministères concernés, pour rendre plus accessible aux chercheurs anglophones des travaux jusque-là réservés aux francophones et aux chercheurs étrangers maîtrisant le français, afin d'augmenter mécaniquement la visibilité des SHS dans le monde non francophone.

3.1.2. Traduire en anglais pour continuer à penser en français

Contrairement au domaine des STM, où l'anglais s'est imposé comme *lingua franca* pour la diffusion de la recherche, le champ des SHS (si l'on excepte l'économie et la psychologie, qui ont suivi l'exemple des sciences exactes) reste largement caractérisé par la diversité linguistique : les travaux des chercheurs en droit, en histoire, en philosophie, en sciences politiques, en sociologie, en études littéraires continuent d'être majoritairement publiés dans les langues nationales. La France, moins encore que ses partenaires européens, ne fait pas exception : selon une analyse des langues de publication des chercheurs CNRS en SHS portant sur les articles de revues, les chapitres d'ouvrages collectifs et les ouvrages parus en 2014 (4 332 documents, soit plus de deux-tiers des documents publiés par les chercheurs SHS du CNRS), les publications en français continuaient de représenter 64,3 % du total et l'anglais 29,7 % des publications.

Tableau 2 : Part des publications dans les différentes langues en fonction du type de document (en %)

2014	français	anglais	espagnol	allemand	italien
Revues	56,1	40,4	1,2	0,8	1,3
Chapitres (ouvrages collectifs)	64,1	30,3	2,5	2,4	1,1
Ouvrages	72,7	18,4	2	1,2	1,6
Total	64,3	29,7	1,9	1,4	1,3

Source : rapport de prospective du Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS, octobre 2016

Ces pourcentages sont inégalement répartis selon les disciplines : si les économistes et les linguistes publient majoritairement en anglais, les archéologues publient à parts égales en français et en anglais, les autres chercheurs publiant plus souvent en français, en particulier les sociologues et juristes (plus de 80 % en français) ainsi que les chercheurs en science politique (plus de 70 % en français).

Il n'y a pas lieu de s'en étonner, compte tenu du caractère beaucoup plus local des objets propres aux SHS et de l'existence de traditions nationales profondément ancrées dans ces disciplines, qui participent indirectement à la construction de l'identité culturelle des pays concernés. La recherche y reste organisée au niveau local et la circulation internationale des chercheurs, si elle se développe de façon volontariste, reste un phénomène relativement limité, à la fois dans le temps et dans l'espace⁵⁹.

Par ailleurs, la (relative) maîtrise d'un anglais susceptible de permettre la communication entre chercheurs de différentes nationalités et la construction d'une pensée argumentée y est moins générale que dans le champ des STM : selon une enquête⁶⁰ effectuée entre 2007-2009 par l'Institut national d'études démographiques (INED) à la demande de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, un chercheur français sur trois éprouve des difficultés à s'exprimer en anglais, un sur deux se sent limité dans l'usage de cette langue, alors même qu'ils sont deux sur trois à en faire un usage quotidien et, pris globalement, près de neuf sur dix à en reconnaître l'emprise sur leur discipline, mais seulement trois sur dix dans le champ des SHS.

⁵⁹ Gisèle Sapiro et Hélène Seiler-Juilleret, « Disseminating the social sciences and humanities », European Policy Brief, IntercoSSH, septembre 2016.

<https://www.ehess.fr/fr/compte-rendu/diffuser-sciences-humaines-et-sociales>

⁶⁰ Enquête ELVIRE sur l'emploi des langues vivantes dans la recherche publique française, INED, Populations et sociétés, mai 2013.

**L'usage des langues dans la recherche publique en France
(Enquête INED 2007-2009)**

Près d'un chercheur sur trois en France éprouve des difficultés à produire de la pensée dans une langue qui n'est pas la sienne, alors même qu'ils sont neuf sur dix à se trouver contraints de le faire en déclarant que « la langue internationale la plus utilisée » dans leur domaine de recherche est l'anglais, avec de fortes variations, certes, d'une discipline à l'autre, la reconnaissance de l'anglais comme langue internationale étant maximale dans les sciences exactes (physique, recherche biomédicale, sciences de l'univers, sciences de l'environnement, chimie), alors qu'elle est moindre dans les sciences de l'ingénieur et se situe à 52 % dans les mathématiques, en raison de la vitalité de l'école française dans ce domaine. Dans les sciences de l'homme et de la société, la domination de l'anglais sans aucune mention du français ne représente que 34 %. Plus significatif encore : interrogés sur la question de savoir s'ils se sentaient limités dans le maniement des langues étrangères de recherche, 42 % disent éprouver des limites en anglais, soit près d'un chercheur sur deux.

S'il importe donc d'améliorer la maîtrise de l'anglais, toutes disciplines confondues pour favoriser les échanges au sein de ces « collèges invisibles » qui travaillent à l'échelle planétaire sur des sujets voisins, il n'importe pas moins de maintenir des capacités de publication en français : les locuteurs qui s'expriment dans leur langue maternelle gardent toujours en effet un avantage concurrentiel, dans la mesure où la qualité de l'expression écrite et des formulations conceptuelles en dépend largement⁶¹. *A contrario*, les chercheurs qui s'expriment dans une langue qui n'est pas la leur, ou qu'ils maîtrisent mal, courent le risque de normaliser leur pensée sur les contraintes imposées par la langue d'emprunt et de voir se dissoudre ainsi la singularité de leur production conceptuelle.

Enfin, la publication de nombreux travaux de SHS dans les langues nationales détermine leur diffusion auprès d'un lectorat non universitaire et auprès des médias (cf. 1.4.2) : dans ce domaine, la production du savoir n'est pas une fin en soi, mais se légitime pour partie en fonction de l'impact qu'il est susceptible d'avoir sur l'évolution du corps social. Afin de garantir la diversité des points de vue inhérente au domaine des SHS, une politique volontariste doit être entreprise afin de préserver les capacités de production éditoriale dans les langues nationales : c'est une motivation importante de l'appui que leur apportent, dans ce domaine (comme d'ailleurs dans le domaine plus large de la littérature générale) les pouvoirs publics.

Mais dans le même temps, le rapport de forces entre les langues est tel aujourd'hui que si les chercheurs français n'ont pas l'assurance, grâce à la traduction, d'être compris d'un lectorat non francophone, ils peuvent être tentés de renoncer à terme à publier, donc à penser en français – c'est-à-dire à produire des concepts dans cette langue. L'hégémonie de l'anglais de communication internationale expose la recherche en SHS à la tentation d'un basculement systématique vers l'anglais, que pourrait accélérer la nécessaire amélioration des compétences linguistiques des chercheurs, ou au risque inverse d'une perte d'audience de la pensée française (et partant de la capacité d'influence de la France), si celle-ci persistait à s'exprimer exclusivement dans une langue qui n'est plus reconnue comme dominante. Il faut donc traduire en anglais pour continuer à penser en français. La convention passée entre Cairn et le CNL (présentée en annexe à ce rapport), l'assure explicitement dans son article 1 : elle a pour objet d'« *assurer la commercialisation et la diffusion de la pensée d'expression française en sciences sociales et humaines par la traduction et la diffusion des revues françaises afin de préserver la capacité de penser et d'écrire en français* ».

⁶¹ En histoire, comme dans la plupart des SHS, « *l'administration de la preuve passe par l'expression de la nuance donc la maîtrise totale du sens des mots* », Jean-François Sirinelli, 2010, article cité.

3.1.3. Soutenir l'écosystème des revues françaises en SHS

Si le livre reste le principal instrument de diffusion du savoir en SHS, les revues de sciences sociales et humaines jouent un rôle essentiel dans le développement de la recherche, en raison de la fonction qu'elles exercent dans la mise en forme et la hiérarchisation de la production savante, l'évaluation des articles et l'animation du débat intellectuel (cf. 1.3.2). Par la sélection rigoureuse des articles confiés à des comités de lecture et le label de certification qu'elles apportent, elles contribuent au classement des chercheurs et des institutions (notamment lorsqu'il s'agit de revues de rang A) et constituent un outil de validation des idées scientifiques (contrairement à la publication en ligne de simples *working-papers* non validés par les pairs ou expertisés par un comité de rédaction). Cet effet de « marque » explique qu'elles soient tenues pour un des éléments clé du fonctionnement du milieu scientifique et qu'elles tiennent une place très supérieure à leur poids économique et même à leur impact réel en termes de diffusion : aussi paradoxal et dérangeant qu'en soit le constat, les articles publiés dans les revues sont relativement peu lus (« *sur cent articles publiés, quatre-vingt-dix ne sont lus par personne*⁶² »). Aussi bien la « valeur ajoutée » d'une publication en revue réside-t-elle dans la mise en forme éditoriale de la recherche et la reconnaissance qu'elle confère au chercheur, plutôt que dans la circulation effective de ses travaux, qu'il a d'ailleurs eu en général l'occasion de faire connaître au sein de la communauté dont il fait partie en amont même de leur publication. Une revue est rarement une simple collection d'articles, fussent-ils thématiques, mais l'aboutissement d'un travail autour de projets : projets théoriques, projets de politiques de promotion et de formation de jeunes chercheurs. Elle a une cohérence propre qui excède largement la portée d'un article pris isolément.

L'importance que leur attachent tout à la fois les milieux de la recherche et le monde de l'édition repose pour une large part sur ce constat. Pour celui-ci, les revues ne permettent pas seulement d'amplifier, fût-ce auprès d'un lectorat spécialisé, des débats qui resteraient confidentiels autrement ; la publication d'un article dans une revue à comité de lecture prélude au déploiement ultérieur d'une recherche plus ample ou plus aboutie sous la forme d'un ouvrage, et s'agissant de l'édition privée, elle permet d'accueillir le cas échéant des recherches ignorées par l'institution académique. Pour ceux-là, la publication, sous la forme d'un ouvrage ou d'un article dans une revue, est la finalité même de l'activité de recherche.

C'est pourquoi les dispositifs d'aide à la traduction des revues françaises⁶³ de SHS s'inscrivent dans une politique plus générale d'aide à l'édition, d'une part, et de soutien à la recherche, d'autre part. Ils ont aussi une dimension économique : dans un contexte général de baisse de la diffusion des publications sur un support papier sur le marché national, il s'agit de pallier par l'export une diminution des recettes provenant de la diffusion papier et électronique des revues SHS de langue française, en raison notamment du tassement des budgets que les bibliothèques universitaires leur consacrent (cf. 4.2).

⁶² Cité par Joëlle Farchy et Pascal Froissart, *Le marché de l'édition scientifique, entre accès « propriétaire » et accès « libre »*, Hermès, 2010/2, n° 57 : « *Déjà, dans les années 1970, Robert K. Merton se faisait l'écho de ces statistiques alarmantes : en chimie, seuls 0,5 % des articles ont plus... d'un lecteur* », Ackoff et Halbert, 1958, cité par Merton & Storer, 1973 ; « (...) *en psychologie, aucun article des revues les plus importantes ne peut espérer être lu par plus de 7 % des chercheurs* ».

⁶³ Dans le domaine des SHS, on admettra qu'une revue est française, dès lors que, rassemblant exclusivement (ou majoritairement) des articles écrits en langue française, elle est publiée en France par un éditeur français. Dans le champ des STM, la notion de « revue française » est plus problématique, puisqu'alors même que l'éditeur est français, son comité de rédaction peut comprendre des chercheurs étrangers, le lieu de sa publication n'est pas toujours la France, et sa langue d'expression est le plus souvent l'anglais.

Le souci d'accroître l'exposition internationale de la recherche française en SHS, de garantir des capacités d'expression en français dans un contexte d'hégémonie de l'anglais et de soutenir un écosystème de revues scientifiques françaises en SHS a ainsi conduit les pouvoirs publics à mettre en œuvre un projet de soutien à la traduction en anglais des revues de référence d'expression française, et à le faire sous une forme numérisée, puisque le centre de gravité de la production et de la lecture savantes, dans le domaine des revues, est désormais numérique (les revues sont et seront de plus en plus désormais consultées en ligne, et la presque totalité des revues est désormais en accès électronique).

Cette politique se situe à la croisée de trois objectifs : elle relève d'une politique de soutien à la diffusion de la pensée française (objectif d'influence), mais aussi de soutien à la recherche (qui se nourrit de confrontations internationales), et enfin de promotion de la production éditoriale française (objectif économique). Ces objectifs n'étant pas hiérarchisés de la même manière par les deux ministères principalement concernés, compte tenu de leur vocation propre, deux démarches différentes mais complémentaires ont été entreprises lorsque le projet de traduction des revues françaises en SHS a vu le jour en 2011.

3.2. Des choix différents mais complémentaires : les politiques de soutien à la traduction des revues SHS

Deux institutions pouvaient en être conjointement les acteurs, en raison de leurs missions respectives : le Centre national du livre a fait appel au portail cairn.info (qui assurait déjà en 2011 la numérisation et la diffusion payante ou gratuite d'un ensemble de 275 revues en français) pour développer une plateforme de diffusion internationale ; le CNRS, qui soutenait déjà un grand nombre de revues scientifiques et plusieurs portails de diffusion en ligne, a fait le choix de concentrer son aide, à titre expérimental, sur la traduction intégrale de quelques revues de référence.

3.2.1. Le soutien apporté aux revues SHS par le CNRS s'inscrit dans une perspective d'internationalisation de la recherche

Ainsi que l'indique le site du CNRS, la politique de soutien aux revues scientifiques est un des outils que son Institut de sciences humaines et sociales (InSHS) déploie « *afin d'aider au rayonnement des périodiques scientifiques en sciences humaines et sociales en France et à l'international ; de soutenir les publications des chercheurs et des enseignants-chercheurs ; de favoriser la promotion des différentes communautés scientifiques ; d'accompagner la mise en place de bonnes pratiques éditoriales et ainsi de permettre une professionnalisation des revues scientifiques ; et d'aller vers une meilleure diffusion et une plus grande visibilité des travaux de la recherche notamment grâce à la promotion de l'accès ouvert* ». Au terme d'une révision de ses statuts (article 2 du décret n° 2015-1151 du 16 septembre 2015), le CNRS a également pour mission « *de développer l'information scientifique et l'accès aux travaux et données de la recherche, en favorisant l'usage de la langue française* ».

Un soutien majeur à la production

Comme il a été observé plus haut, la publication en revues a un coût très important pour les institutions publiques, qui financent en amont le processus de production et la plus grande partie des coûts éditoriaux (sans compter en aval l'achat par les bibliothèques pour la mise à disposition auprès des chercheurs : cf. 4.2).

Le soutien de l'InSHS aux revues scientifiques prend deux formes. Les revues peuvent bénéficier d'une aide financière directe, par le biais d'une subvention annuelle (92 revues), et/ou d'une aide à l'activité éditoriale par le maintien ou l'affectation d'un ingénieur - technicien (IT). C'est ainsi que le CNRS soutient aujourd'hui 152 revues (voir en annexe la liste des revues soutenues) par des ressources financières dont le montant peut être évalué à 3 M€, mais aussi par des postes de secrétaire d'édition, qui participent à leur fabrication. Leur nombre a décliné au fil des années mais continuerait de représenter quelque 85 ETP. Une réflexion a été entreprise sur les nouveaux métiers de secrétaire d'édition, les personnels de plus en plus spécialisés qui en sont chargés étant amenés non seulement à gérer la production de l'article mais à effectuer un travail autour des métadonnées pour le repérage sur le web (un même agent étant susceptible de traiter deux à trois revues).

Lorsque les titres appartiennent à des sociétés savantes, la subvention leur est affectée, mais le produit de la commercialisation de la revue ne revient pas à l'InSHS, dont l'interlocuteur principal reste le comité de rédaction, et non pas l'éditeur, le CNRS n'ayant pas prioritairement vocation à soutenir l'édition française, fût-elle scientifique.

Un mode de diffusion qui tend à la gratuité

Le mode de diffusion de la revue, qui peut être prise en charge par un éditeur public ou privé, n'est pas un critère d'aide (la moitié des revues soutenues par le CNRS est diffusé par Cairn, l'autre moitié par Revues.org). L'InSHS tend cependant à privilégier le recours à des acteurs publics de diffusion qui permettent d'offrir un accès ouvert, le plus large possible, aux résultats de la recherche.

C'est ainsi que les revues qui ne sont pas propriété d'un éditeur sont diffusées par le portail Revues.org, qui offre un accès ouvert à quelque 436 périodiques en ligne (OpenEdition) et a l'avantage de permettre à de jeunes chercheurs de créer leur revue et de renouveler ainsi le « paysage » éditorial des revues (70 % des articles sont en accès gratuit et 30 % sous barrière mobile).

Dans le même esprit de gratuité, le portail Persée constitue une vaste archive vivante de toutes les publications scientifiques françaises récupérées après leur vie commerciale : y figurent aujourd'hui 208 collections (revues, collections de monographies), soit 650 000 documents en texte intégral et en libre accès. Selon ses responsables, le portail recueillerait 30 millions de visites par an. En 2016, 42 millions de documents auraient été consultés, et 7 millions téléchargés.

L'objectif d'internationalisation

Dans la mise en œuvre de sa politique, le CNRS n'exerce pas seulement une mission d'appui à la recherche mais affiche une volonté de « *recherche de l'excellence à l'international* », l'internationalisation de la recherche déterminant la qualité de son développement. Aussi bien le terme semble-t-il recouvrir deux notions distinctes : la pratique de la recherche elle-même, d'une part (son « identité »), et sa visibilité internationale, d'autre part (sa diffusion), auxquelles une meilleure « exposition » des travaux des chercheurs français à l'étranger, grâce à la traduction, est censée également contribuer.

La visibilité des publications constitue un enjeu de première importance pour les chercheurs, les revues françaises, et plus largement francophones, se trouvant souvent reléguées derrière les revues

internationales anglophones dans les classements bibliométriques, de sorte que les chercheurs légitimement soucieux de l'impact de leurs travaux peuvent être amenés à s'en détourner.

Dans le même temps, « l'internationalisation » d'une revue, l'ouverture de ses contenus et de son comité de rédaction à des chercheurs étrangers, le choix de thématiques d'intérêt international – qui impliquent de recourir à la langue la plus couramment utilisée pour la communication entre chercheurs – sont censés favoriser sa diffusion.

Ce double constat a incité l'InSHS à mener à compter de 2011 – à titre à la fois emblématique et expérimental – une politique spécifique en matière d'aide à la traduction intégrale en anglais, en version numérique, de cinq revues françaises majeures dans leur champ disciplinaire.

3.2.2. Le soutien apporté aux revues SHS par le CNL relève d'une double stratégie d'appui à l'édition française et de « rayonnement » de la pensée française dans le monde

Dans le cadre de sa politique générale d'appui à l'édition française, le CNL, conformément à ses missions, soutient la création, le fonctionnement et la diffusion sous format papier et numérique de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoirs ou de débat, destinées à un public large et diversifié, mais « à diffusion lente ».

Les aides sont destinées aux éditeurs de revues de langue française de droit privé, pouvant attester d'une activité principale et régulière d'édition, d'une diffusion et d'une distribution pour l'ensemble de la France et du respect des conditions juridiques et économiques de l'exploitation de l'œuvre.

Outre les subventions annuelles qu'il affecte au fonctionnement des revues, le CNL apporte également une aide à leur numérisation rétrospective pour une mise en ligne sur un portail ou un site individuel avec accès payant. Dans le cas d'un modèle économique semi-payant (gratuité en deçà d'une barrière mobile) l'aide est limitée à dix ans (année $n-12$ à $n-2$). Les collections numérisées dans une optique patrimoniale et diffusées à titre gratuit sont exclues de ce dispositif.

Le CNL n'a donc pas vocation à soutenir prioritairement l'édition scientifique, celle-ci trouvant naturellement sa place dans la production éditoriale susceptible de contribuer au débat intellectuel. C'est pourquoi, dans le dispositif mis en place pour soutenir la traduction de revues en SHS, le CNL a souhaité englober, selon une spécificité représentative de la vie intellectuelle française, aussi bien les revues d'idées et de débat (culture) – qui *a priori* n'entrent pas aujourd'hui dans le champ d'application de la « loi pour une République numérique » – que les revues d'érudition et de recherche (savoir). C'est aussi que la ligne de partage entre les deux types de revues n'est pas toujours facile à tracer, un écrit scientifique écrit par un chercheur pouvant trouver sa place dans une revue « de débat », et un texte plus généraliste dans une revue dite d'érudition ou strictement scientifique.

Quant à la traduction – et notamment à la traduction du français vers d'autres langues (extraduction), à laquelle le CNL consacre des efforts importants – elle se justifie en dernière instance par l'incitation que la prise en charge d'une partie des frais de traduction exposés par l'éditeur étranger (60 % au maximum) offre à la cession de droits, qui concourt à la diffusion de la production éditoriale française à l'étranger.

Dans cette perspective, le soutien apporté à la traduction des revues en SHS est complémentaire de celui que le CNL apporte à la traduction d'ouvrages ; il l'accompagne au titre de son appui à la première industrie culturelle française (qui fait 20 % de son chiffre d'affaires à l'export) mais aussi au titre du « rayonnement » de la pensée française dans le monde, le terme pouvant être interprété comme la prise en compte des travaux français dans les grands débats d'idées internationaux.

Pour le porter, le CNL a souhaité retenir un modèle industriel public-privé, susceptible de dégager à moyen terme une capacité d'autofinancement en structurant cette activité en marché de diffusion, et faire appel à un opérateur reconnu de la diffusion de revues en ligne.

Cairn, portail de revues SHS en ligne

Principal portail de publications en sciences sociales et humaines de langue française, Cairn est une plateforme non propriétaire, ouverte aux publications d'autres éditeurs ou structures éditoriales. Elle regroupe des revues provenant de catalogues de plus de 150 maisons d'éditions ou structures éditoriales publiques, privées ou associatives (notamment A. Colin, Les Belles Lettres, Belin, La Découverte, les PUF, De Boeck, Le Seuil, etc.) : 2 % sont des filiales de grands groupes de taille internationale ; 5 % d'autres éditeurs publics (hors presses universitaires) ; 8 % des presses universitaires ; 10 % des maisons d'édition indépendantes ; 75 % des structures associatives (telles des sociétés savantes) portant une ou deux revues. Deux éditeurs (PUF, ERES) ont environ 30 titres chacun.

À la suite d'accords⁶⁴ passés avec les éditeurs concernés, Cairn diffuse aujourd'hui une majorité de titres de référence qui, dans chacune des disciplines des sciences sociales et humaines, ont accepté de mettre en ligne leurs numéros récents, à l'intention des particuliers et des institutions, en libre accès après une durée d'embargo propre à chaque revue variant entre deux et quatre ans, pendant laquelle l'accès est conditionnel (achat par article, ou licence d'accès à un bouquet de revues).

Les revues sont uniquement des titres en langue française (éventuellement avec des articles dans d'autres langues). Cairn est aujourd'hui la plateforme qui diffuse le plus de publications de langue française labellisées par l'AERES (institution désormais remplacée par le HCERES) ou par les sites bibliographiques internationaux. Les trois revues SHS les plus diffusées à l'international (Population, Revue française de sociologie, Annales) sont présentes sur ce portail. Dans le domaine juridique, Cairn propose des titres en sciences juridiques, en droit comparé, en histoire du droit, en philosophie du droit, intéressant les étudiants et chercheurs en droit mais aussi dans d'autres disciplines.

Le nombre de revues⁶⁵ présentes sur Cairn a continûment augmenté, passant de 117 titres en 2007 à 410 en barrière mobile auxquels viennent s'ajouter 26 titres gratuits en 2017 et 16 titres arrêtés, pour un total de 452 revues. Dans les discussions avec les bibliothèques universitaires, il s'agit d'une offre en développement (cf. 4.2) : chaque année, de nouvelles revues sollicitent Cairn pour être diffusés en texte intégral.

Le nombre d'articles disponibles s'élevait en 2016 à 212 913. Les 2/3 sont proposés gratuitement (140 298), 1/3 est en accès conditionnel (72 615).

⁶⁴ Il s'agit d'accords non exclusifs : certaines revues ont fait le choix de diffuser leurs archives sur un autre portail (telle la Revue française de sociologie : voir 3.1) ; mais Cairn n'incite pas à la multidiffusion, qui pose des problèmes de référencement et de « citabilité ».

⁶⁵ L'estimation du nombre de revues françaises en SHS varie de neuf-cents ou mille publications à 2500, selon que l'on inclut ou non dans ce nombre les bulletins de laboratoire, d'une part, les revues professionnelles ou d'intérêt général, d'autre part. Selon la définition la plus restrictive, les revues labellisées comptent un millier de titres, dont quatre-cents sur Cairn et quatre-cents sur Revues.org.

Cairn a adopté le modèle économique classique des diffuseurs de produits culturels : il reverse aux structures éditoriales les 2/3 de son chiffre d'affaires (ce qui représente chaque année une somme de 7 000 € en moyenne par revue, correspondant à la marge d'exploitation qu'elles faisaient sur la diffusion papier avec environ 100 abonnements par an), et garde 1/3 pour la rémunération des actionnaires. Les actes de vente se font auprès du marché des internautes à titre individuel (B2C) ou auprès des institutions à qui Cairn propose des licences temporaires pour des bouquets de publications (B2B).

Le chiffre d'affaires hors taxe produit par la diffusion des revues augmente de 6 à 7 % par an (il s'élevait en 2014 à 3,672 M€ ; en 2015 à 3,884 M€ ; en 2016 à 4,17 M€) et représente 50 % du chiffre d'affaires de Cairn.

Les bibliothèques universitaires de la plupart des établissements supérieurs francophones du Nord ont souscrit une licence d'accès à ce service. Afin de mieux toucher les lecteurs étrangers et d'accroître la visibilité des travaux des chercheurs et intellectuels francophones, Cairn s'est engagé en 2011, à l'initiative du CNL, dans une politique de traduction, dans le cadre d'une convention entre ces deux organismes.

3.3. Le modèle CNRS : le choix de l'ultra-sélectivité

Si l'InSHS partage avec le CNL un souci de projection vers toutes les communautés scientifiques non francophones des résultats de recherches parues dans les revues françaises (au motif que l'anglais y est compris par tous), le CNRS a souhaité y ajouter un deuxième objectif : aider à l'émergence de revues qui ne soient plus seulement des revues françaises lues à l'étranger mais des revues internationales. Aussi a-t-il décidé de mettre en œuvre une politique spécifique en matière de traduction des revues en anglais afin d'accompagner les revues françaises de notoriété internationale qui souhaitent offrir une version en anglais disponible en ligne.

La proposition était celle du financement de la traduction, en anglais, en version électronique, de l'ensemble des articles parus annuellement, parallèlement à la version papier française et à la version électronique française de la revue (un délai de six mois étant prévu entre les deux parutions).

Le succès de la version anglaise de la principale revue de démographie française, *Population*⁶⁶, devenue l'une des premières au monde, laissait penser en effet qu'une telle politique de traduction intégrale permettrait d'atteindre l'objectif prioritaire d'une amélioration de la diffusion. Une analyse du développement de cette revue⁶⁷ avait toutefois montré, dès 2010, que le succès de *Population* était lié à une stratégie plus large d'internationalisation, qui s'est traduite par une augmentation continue du nombre de citations de ses articles dans des revues anglophones, la version anglaise de la revue étant d'ailleurs plus souvent citée que la version française. Le pari n'en a pas moins été fait de rendre plus visible les travaux français dans le champ scientifique international, et le cas échéant d'inciter, grâce à la traduction en anglais des revues, des chercheurs étrangers à y publier.

⁶⁶ Première revue française citée dans les articles de SHS de langue anglaise recensés par le Web of science entre 1980 et 2007. La revue, publiée par l'INED, n'est pas soutenue par le CNRS.

⁶⁷ Yves Gingras et Sébastien Mosbah-Natanson, *La question de la traduction en sciences sociales : les revues françaises entre visibilité internationale et ancrage national*, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), note de recherche 2010-02, Montréal.

<http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/production-scientifique/fichiers/traduction-sciences-sociales.pdf>

3.3.1. Les revues bénéficiaires

Aux trois revues bénéficiant de cette aide spécifique en 2011 (les Annales histoire, sciences sociales, la Revue française de science politique et la Revue française de sociologie) sont venues s'ajouter en 2012 L'Espace géographique et en 2013 Clio femmes genre histoire, de sorte que l'InSHS a soutenu depuis cette date la traduction intégrale de cinq revues, dans le cadre d'une convention renouvelable chaque année.

Deux des trois revues SHS les plus diffusées à l'international, à l'instar de Population (la Revue française de sociologie, les Annales) et les plus souvent citées figurent ainsi dans cette sélection.

Compte tenu du coût de la traduction, il a paru souhaitable de demander aux revues de penser le modèle économique de la version anglaise, de manière à ce que celle-ci puisse tendre vers l'autofinancement. Les versions anglaises des cinq revues sont donc mises en ligne sur le portail Cairn (payant avec barrière mobile) mais également sur le portail JSTOR.org, le CNRS insistant pour que les revues soient présentes sur au moins deux portails internationaux. Une forme de complémentarité – ou une articulation de fait – a ainsi pu être trouvée entre les deux démarches entreprises par le CNL et le CNRS, que l'hétérogénéité des objectifs poursuivis a interdit d'unifier.

La Revue française de sociologie

Éditée par les Presses de Sciences Po, La Revue française de sociologie publie quatre numéros par an, et est diffusée par Cairn depuis 2003 avec une barrière mobile abaissée à deux ans, et depuis 2015 par JSTOR.org (elle devrait aussi se trouver prochainement sur Revues.org). Ses collections anciennes, pour la période 1960-2002, sont rassemblées par le portail Persée. Elle bénéficie, de la part du CNRS, d'un secrétaire de rédaction, et pour la traduction intégrale de ses livraisons annuelles, d'une subvention de 30 000 € (la plus élevée dans le cadre de ce programme).

Revue française « de référence » dans la sphère francophone et dans son domaine, quoiqu'ayant un facteur d'impact plus faible que d'autres grandes revues comme la *European Sociological Review* ou les revues américaines comparables, elle mène une politique volontariste pour attirer de jeunes chercheurs, une publication dans cette revue constituant un atout pour la progression de leur carrière.

À partir de 2001, la revue a entrepris de publier un choix de cinq ou six articles traduits en anglais sous la forme d'une *English Issue* annuelle. Cette stratégie linguistique a abouti à un nombre très faible de nouvelles citations dans l'ensemble des articles en anglais cités dans le *Web of Science* : entre 2001 et 2007, l'édition française reste plus citée que l'*English Issue*⁶⁸. La revue a choisi en 2011 de l'abandonner et de proposer une version complète de ses quatre numéros en traduction. Articles et notes critiques en anglais sont ainsi mis en ligne, à l'exclusion des comptes rendus.

L'édition française de la revue propose épisodiquement des articles en anglais d'auteurs étrangers. Il ne semble pas que le parti pris d'une traduction intégrale ait incité plus d'auteurs étrangers à publier en anglais dans la version française comme dans la version anglaise ; mais l'existence de cette dernière version a permis, selon son rédacteur en chef, de légitimer la publication de numéros spéciaux rendant compte de grands symposiums internationaux, et de manière plus générale, de mieux faire connaître les travaux des sociologues français à l'étranger.

⁶⁸ Selon Yves Gingras et Sébastien Mosbah-Natanson, 2010, article cité. Il semble que « la Revue française de sociologie reste perçue comme une revue francophone et française et [que] les lecteurs potentiels étrangers [soient] plus susceptibles de lire le français car ils s'intéressent à la sociologie ou à la société françaises, objets premiers de la revue ».

La revue française de science politique

Éditée par les Presses de SciencesPo, la revue bénéficie depuis six ans du soutien de l'InSHS-CNRS pour la traduction intégrale des articles en anglais de ses numéros annuels (cinq à six par an). La diffusion numérique de la RFSP en français est partagée entre trois portails. Persée donne accès gratuitement à la collection de 1950 à 2003. Cairn diffuse la production de la RFSP depuis 2003 avec une barrière mobile payante de trois ans pour les articles les plus récents. Depuis mars 2015, la revue a rejoint le programme « archives » de JSTOR : tous les articles depuis 1950 sont en ligne à l'exception des trois dernières années et depuis juin 2016 les articles en anglais.

Avec l'appui du CNRS, la revue s'ouvre à une diffusion multi-portails de l'édition anglaise. La mise en ligne effective sur revue.org des premiers articles en langue anglaise a eu lieu à la rentrée universitaire 2016.

Une équipe de traducteurs compétents dans le champ disciplinaire a été stabilisée au nombre de quatre, tous de langue maternelle anglaise. Une éditrice freelance assure la coordination éditoriale. En 2015, pour la première fois, la revue a fait appel à une agence de traduction *Cadenza academic translations*, partenaire également de Cairn International.

Un numéro de la RFSP comprend en moyenne quatre articles. En 2015, tous les articles étaient originellement rédigés en français. Dix-neuf articles ont été traduits pour un coût de 25 033 € (coût moyen 1 317 €) et la revue a reçu une subvention de 15 000 € du CNRS auquel il convient d'ajouter les revenus de Cairn International d'un montant de 4 726 € (prévisions annoncées par Cairn) en recette sur cette dépense. La même année, le nombre de consultations sur 418 documents (abstracts, articles en accès gratuit et articles en accès payant) était de 26 195 sur Cairn International (soit une moyenne de 68 consultations par document).

De 2011 à 2016, le soutien annuel du CNRS a varié de 15 à 20 000 €.

La traduction encourage le comité de rédaction à des évaluations encore plus sélectives des articles soumis en français (le taux de refus est supérieur à 90 %) en vue d'une diffusion internationale pour faire rayonner l'apport de la science politique française. Cette démarche a donc rendu plus exigeante l'évaluation. Selon la revue, ce projet de traduction démultiplie la possibilité de diffusion internationale des résultats de la recherche, des chercheurs, post-doctorants et doctorants en SHS et en particulier en science politique.

L'Espace géographique publie quatre numéros par an sur Cairn depuis 2001 et propose ses livraisons en anglais depuis 2012 avec une barrière mobile de trois ans.

Clio femmes genre histoire publie deux numéros par an, est diffusé en anglais sur Cairn depuis 2013 avec une barrière mobile de trois ans. Les articles antérieurs à cette période sont rassemblés sur Revues.org pour la période 1995-2013.

Annales. Histoire, Sciences sociales

La revue est soutenue par l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), qui prend en charge les postes de secrétariat de rédaction, les locaux et l'ensemble des coûts induits, du courrier à la fabrication et qui réinvestit les recettes issues de sa commercialisation (environ 200 000 €) dans d'autres publications.

Les numéros des Annales parus avant 2002 sont consultables gratuitement en texte intégral sur le portail Persée pour les années 1929-1932, 1939-1941 et 1943-2002 et sur [Gallica](#) pour les années 1929-1938.

Les numéros récents, ainsi que la version anglaise des Annales, sont consultables sur le portail d'[Armand Colin](#) depuis 2003 (accès abonné) et sur le portail [Cairn](#) depuis 2001 (achat à l'article quand ils sont traduits, résumés en accès libre). Ils sont également consultables sur le portail JSTOR.org au-delà d'une barrière mobile de quatre ans, et désormais sur MUSE.

De 2008 à 2014, le nombre de consultations en ligne a été multiplié par six : la diffusion électronique s'est traduite par une spectaculaire augmentation du lectorat global de la revue et par une baisse tendancielle des abonnements « papier ».

Les bibliothèques représentent les deux tiers des abonnements ; les deux tiers des abonnements sont souscrits à l'étranger.

À compter de 2011, la revue s'est engagée dans une stratégie d'internationalisation et de traduction intégrale grâce au concours apporté par le CNRS. Son objectif n'était pas prioritairement de mieux faire connaître l'historiographie française à l'étranger (au prestige de laquelle la revue contribuait de longue date), mais d'augmenter le nombre de ses abonnés « numériques » pour pallier la baisse tendancielle des abonnements « papier », et de mieux placer la revue dans le champ scientifique international, cette insertion passant d'une part par la traduction en anglais d'articles écrits originellement en français, et par l'accueil d'auteurs non francophones dans la revue, d'autre part, leurs articles étant traduits en français s'ils ont rédigés en anglais (et vice versa), tout en veillant à ce que l'« autorat » reste majoritairement francophone.

Depuis l'existence de la version anglaise, la proportion d'auteurs anglophones parmi les auteurs non francophones (dont la proportion, elle, reste stable) a augmenté.

La revue a reçu ainsi une aide annuelle de 20 000 € pendant une période de cinq ans, plus un avenant pour une année supplémentaire. Le coût annuel de traduction de la revue était situé entre 30 et 35 000 € (hors salaire de la secrétaire de rédaction en charge de l'édition anglaise), la différence ayant été financée sur le budget propre de la revue et grâce à des aides ponctuelles (Fondation Gould).

Le canal de diffusion proposé par Cairn ayant été jugé insuffisant pour pénétrer les marchés non francophones, la revue a négocié avec *Cambridge University Press* (dont le chiffre d'affaires équivaut à deux fois la totalité du budget de l'EHESS) un contrat de diffusion de sa version anglaise et de coédition de la revue elle-même dont les recettes sont désormais partagées à parts égales par les deux partenaires.

La revue en version anglaise reste disponible sur les sites d'Armand Colin en accès abonné et de Cairn en achat à l'article uniquement pour la période 2012-2016 ; depuis la mise en ligne de sa version anglaise en 2017 sur le portail fermé (payant) *Cambridge Core*, le nombre d'abonnés de la revue en Allemagne a été multiplié par 2 et en Corée du sud par 4.

Éléments budgétaires

Chaque revue a bénéficié d'une subvention de 15 à 30 000 € par an pour la traduction intégrale en anglais de ses livraisons périodiques mises en ligne. Le coût global du programme pour les six années écoulées s'élève à 0,58 M€.

RÉPARTITION DES AIDES DU CNRS

Année	Revues	Montant	Titres
2011	3	70 000 €	Revue française de sociologie, Revue française de sciences politiques et Annales
2012	4	90 000 €	Revue française de sociologie, Revue française de sciences politiques, Annales et l'Espace géographique
2013	5	110 000 €	Revue française de sociologie, Revue française de sciences politiques, Annales et l'Espace géographique et Clio
2014	5	110 000 €	(Revue française de sociologie, Revue française de sciences politiques, Annales, l'Espace géographique et Clio
2015	5	110 000 €	(Revue française de sociologie, Revue française de sciences politiques, Annales, l'Espace géographique et Clio
2016	4	90 000 €	Revue française de sociologie, Revue française de sciences politiques, l'Espace géographique et Clio

Source : CNRS

3.3.2. Des résultats contrastés

Si l'échantillon des revues pris en compte est trop limité pour que des conclusions définitives puissent être tirées de ce programme (en l'absence de statistiques complètes et fiables sur le nombre de consultations ou de citations recueillies), quelques enseignements ne se dégagent pas moins de sa mise en œuvre :

- comme le laisse penser l'exemple de la Revue française de sociologie (qui n'avait pas recueilli plus de citations depuis qu'elle était disponible en version anglaise sous la forme d'une *English Issue*), la traduction intégrale d'une revue n'implique pas mécaniquement par une augmentation de sa visibilité internationale, si elle ne s'accompagne pas d'une stratégie éditoriale et promotionnelle d'ensemble ;
- cette stratégie peut prendre des formes diverses : présence de la revue sur un ou plusieurs portails internationaux à forte visibilité, ouverture du comité de lecture et/ou de la rédaction à des chercheurs étrangers, coédition avec un éditeur étranger réputé. De tels choix ne sont pas toujours sans conséquences sur le contenu de la revue, son mode production ou de diffusion ;
- l'alignement sur les standards d'évaluation internationaux (revue par les pairs « anonymes » d'un comité de lecture anglophone) peut inciter à des formes de « normalisation » dans la présentation d'une recherche ;
- accroître la présence d'auteurs étrangers dans une revue avec pour objectif de « dépasser le cadre national », peut conduire à y diminuer la présence des auteurs français⁶⁹ (*a contrario*, le gage d'« internationalisation » donné par la présence de

⁶⁹ « La situation est [alors] en quelque sorte paradoxale et suggère que l'objectif de donner à la revue une meilleure position dans le champ international des revues [...] n'est pas nécessairement compatible avec celui de mieux faire connaître les travaux français », Y. Gingras et S. Mosbah-Natanson, 2010, article cité.

chercheurs étrangers dans le comité de lecture d'une revue disposant d'une version intégrale anglaise peut inciter – comme le montre l'exemple des Annales – un plus grand nombre d'auteurs français à y publier en français, dès lors que le chercheur a l'assurance d'être traduit) ;

- la coédition d'une revue en anglais, *a fortiori* si le projet est conduit avec un puissant éditeur étranger qui a la maîtrise de son mode de production, peut conduire la revue à échapper à la sphère des revues francophones, voire sur le long terme à rendre redondante, ou trop coûteuse, en termes économiques, la version française⁷⁰. Pour rendre plus visible une recherche française à l'international, il faudrait alors qu'elle cesse... d'être « française » ;
- plus le capital symbolique d'une revue est fort, et plus sa version anglaise est susceptible de se « placer » dans le champ scientifique international, mais les exemples de Population (généralement tenue par démographes et sociologues comme une des premières revues au monde dans leur champ), et des Annales (qui hérite d'un prestige international acquis alors que la langue de référence de l'historiographie était le français), ne sont pas transposables à l'ensemble des revues de SHS ;
- plus le terrain de recherche d'une revue sera général (moins son objet sera indexé à un contexte local, comme c'est le cas désormais pour les Annales), plus elle sera adossée à des collaborations internationales⁷¹, et plus elle aura de chance d'augmenter son lectorat, et donc son potentiel de citations. Mais les SHS, au contraire des STM, gardent pour la plupart un ancrage local et se prêtent moins volontiers à une division du travail sur un même projet, et donc à une co-signature généralisée des publications ;
- compte tenu de leur objet, lié le plus souvent à un contexte français, les recherches en SHS conduites en France ont à l'étranger un potentiel d'audience limité tout à la fois par l'intérêt que peut susciter ce contexte spécifique et par la compréhension de la langue dans laquelle s'exprime le chercheur, ces deux facteurs étant en général intimement liés (un chercheur anglophone qui s'intéresse au « terrain français » aura en général une connaissance minimale de la langue française) ;
- conjugués au souhait du CNRS, inscrit dans ses statuts, de « *développer l'information scientifique, en favorisant l'usage de la langue française* », ces constats, qui militent pour le maintien de capacités d'expression et de publication en français (cf. 3.1.2), ne délégitiment pas pour autant les dispositifs de soutien à la traduction, mais incitent à les diversifier en fonction des disciplines, de la ligne éditoriale des revues, voire de l'objet de recherche des chercheurs qui y publient ;
- enfin, si l'objectif du dispositif de soutien à la traduction intégrale mis en place en 2011 était de permettre aux revues concernées de « *tendre vers l'autofinancement* » de leur édition anglaise, seule parmi les cinq revues, la revue les Annales semble être en mesure de se passer du concours du CNRS pour cette édition, en faisant le pari risqué, mais

⁷⁰ On observera néanmoins que *Cambridge University Press* se propose de publier également Annales en français... et en version papier !

⁷¹ Selon Y. Gingras (*Les limites de l'internationalisation de la recherche en sciences sociales et humaines*, Actes du premier congrès du réseau national des MSH, MRSH, Caen, 2015) le taux de collaboration internationale en SHS serait la moitié de celui qu'on trouve en STM.

réaliste, que son passage en coédition sur *Cambridge University Press* drainera vers elle un surcroît de recettes.

3.3.3. Autres programmes de soutien portés par le CNRS

Le dispositif de soutien à la traduction intégrale de cinq revues mis en place à l'InSHS n'est pas le seul proposé aux unités de recherche du CNRS et aux départements universitaires associés. L'établissement leur offre également – par le canal d'une équipe de quatre traducteurs / réviseurs au sein de l'Institut de l'information scientifique et technique du CNRS – un ensemble de services de traduction et de réécriture en anglais à la demande.

La relecture (à des fins de correction) d'articles rédigés directement en anglais représente les deux tiers de son activité. Compte tenu de la maîtrise inégale de l'anglais qui caractérise la communauté scientifique française (cf. 3.1.2), cette activité reste pertinente non seulement pour les disciplines STM dans lesquelles l'anglais s'est imposé comme langue quasi unique de publication, mais aussi pour les SHS, afin de favoriser la publication ponctuelle d'articles dans des publications entièrement ou partiellement anglophones.

Elle est en revanche sans objet, s'agissant des revues françaises, qui ont le plus souvent recours, pour la publication en anglais d'articles originellement écrits en français, à leurs propres traducteurs.

3.3.4. Perspectives

Compte tenu de l'importance des ressources investies dans la traduction d'articles pour les diffuser dans l'espace scientifique de langue anglaise, « *sans être certain de leur réception et de leur impact, c'est-à-dire d'un marché et d'une demande réelle*⁷² » – ressources qui ont été distraites des budgets affectés jusque-là à l'organisation de colloques scientifiques –, le CNRS s'interroge à juste titre sur la pertinence du dispositif mis en place.

Cette politique de traduction s'est accompagnée en effet d'une politique de mise en ligne systématique sur de grands bouquets internationaux qui rend malaisée l'évaluation isolée de l'effet « traduction » sur la diffusion effective de chacune des revues concernées (cf. 3.4) : tout au plus apprécie-t-on en général cet effet sur le bouquet dans son ensemble.

Par ailleurs, la mesure d'impact, c'est-à-dire le recensement du nombre de citations obtenues par une revue – qui seul permettrait de donner un contenu concret à la notion de « rayonnement » – doit être relativisée au regard des habitudes prises par les plateformes de recherche bibliographique, du type *Thomson Reuters Web of Science*, qui citent plus volontiers les publications des universités et centres de recherche anglo-saxons que celles de leurs homologues français, dont les revues ne sont pas toujours correctement indexées dans les bases de données.

Dans le même temps, le conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS – observant à juste titre dans son rapport de prospective d'octobre 2016 que le livre reste le principal instrument de diffusion de la recherche en SHS, et notamment que la publication d'ouvrages dans des presses universitaires américaines ou anglaises est l'un des principaux critères de reconnaissance internationale (l'obtention de la *tenure* étant elle-même conditionnée aux États-Unis, par exemple, à

⁷² Y. Gingras, article cité, 2015.

la publication d'un nouvel ouvrage) – préconise la réaffectation d'une large partie du budget actuellement dévolu à l'aide à la traduction de revues françaises à un fonds de soutien aux traductions d'ouvrages ou de chapitre d'ouvrages.

Tout en préconisant de se garder de tout systématisme en la matière, les rapporteurs de cette mission considèrent comme indispensable une clarification des objectifs poursuivis par le CNRS. Ils jugent nécessaire, notamment, de distinguer nettement l'objectif de faire connaître une revue française, fût-ce au prix de la publier en anglais (au risque de faire apparaître le maintien d'une version française comme redondante ou trop coûteuse au regard de l'objectif poursuivi), de celui de faire connaître les travaux des chercheurs français (dans ce cas, l'aide à la publication en anglais dans des revues anglophones, d'une part, à la traduction en anglais, et d'ailleurs dans d'autres langues, d'ouvrages français, paraîtrait sans doute plus efficace).

Ces deux objectifs doivent eux-mêmes être distingués de l'internationalisation de la recherche, qui passe prioritairement par d'autres canaux que les revues (la présence des chercheurs eux-mêmes, sous la forme de séjours à l'étranger « *sur les grands axes de circulation du savoir et dans les lieux où se régule l'échange scientifique*⁷³ » qui favorisent en retour les collaborations internationales), et dont l'impératif ne s'impose pas de la même manière dans toutes les disciplines ou pour toutes les recherches à l'intérieur d'une même discipline, en raison de leur caractère plus ou moins local.

Ces objectifs ne se confondent pas non plus avec la nécessité plus générale de maintenir une capacité autonome de publier en français, dont dépend pour une large part la spécificité française de la recherche en SHS et en dernier ressort l'originalité d'une approche originale des problématiques étudiées, sauf à faire courir aux disciplines qui en relèvent le risque d'un alignement sur les normes ou les schémas de pensée du monde anglophone.

Parce que ces objectifs, pris globalement, sont difficiles à concilier, sinon contradictoires, la mission recommande que des politiques différenciées d'aide à la traduction soient mises en œuvre, et qu'une gamme très large d'outils soit mise à la disposition des chercheurs en fonction de leurs besoins d'expression, de mobilité et de reconnaissance internationale. De ce point de vue, loin de mettre en cause le choix de l'ultra-sélectivité, la mission plaiderait plutôt pour déplacer ce choix des revues vers les modes de soutien, et pour une sélectivité accrue dans le choix des outils.

3.4. Le modèle CNL : le développement d'une plateforme de diffusion internationale

3.4.1. La convention Cairn - CNL

Le dispositif de soutien mis en place en 2011 dans le cadre d'une convention avec le CNL visait à mettre en place une plateforme de diffusion internationale et comprenait trois volets indissociables.

– Le développement d'une interface en anglais différenciée (et non pas intégrée à Cairn.info), qui permit de présenter par défaut aux internautes anglophones les contenus disponibles dans leur langue, avant de les orienter, s'ils le souhaitaient, vers les contenus francophones : abstracts et articles en anglais (qu'il s'agisse d'articles publiés originellement en anglais dans des revues francophones ou de traductions d'articles). Ces contenus, en effet, étaient jusque-là difficilement

⁷³ Jean-François Sirinelli, 2010, article cité.

repérables par les internautes non francophones. La démarche a abouti en 2014, avec le lancement de Cairn International, qui n'est pas la simple duplication de Cairn.info, mais une plateforme autonome (Cairn-int.info).

– Améliorer l'exhaustivité et la qualité des abstracts existants en incitant les revues partenaires à produire à leurs frais des résumés de qualité en anglais, en corrigeant les résumés jugés de piètre qualité (40 % des résumés existants), et en évaluant les abstracts à paraître. Les abstracts devaient être proposés à titre libre et gratuit.

– Enrichir le stock d'articles disponibles en anglais, et les mettre en ligne sur la version anglaise de Cairn.info. À partir d'un choix de trente-quatre revues sélectionnées par un comité scientifique (cf. liste des revues en annexe), constitué pour un tiers de revues d'idées et pour deux tiers de revues de « savoir », Cairn a entrepris un travail rétrospectif (traduire en anglais trois-cents articles, à raison d'une dizaine d'articles par revue sur la période 2001-2010), d'une part, et de traduire en anglais une dizaine d'articles par revue chaque année (soit 330 articles par an) à compter de 2011, en proposant aux revues partenaires ou à leurs éditeurs de participer à cet effort de traduction.

Le modèle d'accès de la plateforme ainsi constituée est fondé sur un équilibre entre le gratuit et le payant. Les métadonnées des articles, y compris les abstracts, sont proposés à titre libre et gratuit, de façon à ce qu'elles puissent être moissonnées et rediffusées sur tout autre site ; en revanche, le texte intégral des articles traduits est proposé en accès conditionnel (achat par article, ou licence d'accès à un bouquet de revues commercialisé par Cairn) pendant une période d'embargo propre à chaque revue (en général entre deux et quatre ans) à l'issue de laquelle il est proposé en accès gratuit. Les articles les plus anciens sont diffusés à titre gratuit (principe de la « barrière mobile »).

Certaines disciplines étant peu susceptibles d'être concernées par cette initiative (les lettres et la linguistique, par exemple, les lecteurs étrangers intéressés par les revues francophones en ces domaines disposant en général d'une maîtrise suffisante de la langue française, la psychologie, domaine dans lequel les approches sont très différentes entre pays francophones et pays anglo-saxons, ou encore la gestion, où la production anglo-saxonne est hégémonique), l'effort a été centré sur les autres disciplines : histoire, philosophie, science politique, économie, sociologie, anthropologie.

Les articles ainsi traduits ont été introduits dans des « bouquets » de publications en SHS, le bouquet étant censé apporter des formes de visibilité nouvelle aux revues, en particulier à celles qui étaient autrefois, du fait de leur spécialisation ou de leur taille, plus difficilement accessibles.

Par ailleurs, l'accord permettait de diffuser gratuitement un sous-ensemble d'articles gratuits pendant une durée minimale de dix-huit mois à des fins de valorisation non commerciale du projet, notamment une sélection trimestrielle et éditorialisée (effectuée par des responsables de magazines culturels) d'une dizaine d'articles de revues faisant partie ou non des revues sélectionnées.

L'idée de base du projet ne consistait pas à faire de la version anglaise des articles traduits une fin en soi mais plutôt un moyen pour améliorer la visibilité de l'ensemble des articles des titres concernés (y compris ceux qui n'auraient pas été traduits en anglais) et une source de revenus pour les éditeurs et pour Cairn.

Enfin, l'objectif était de « développer un modèle industriel public / privé, professionnellement compétent et économiquement performant, apte à dégager à moyen terme une capacité d'autofinancement en structurant cette activité en marché de diffusion » (article 1^{er} de la convention).

Éléments budgétaires

Le budget prévisionnel prévoyait, pour la période 2011-2013, une prise en charge du projet pour moitié par des fonds publics, pour un quart par Cairn et pour un quart par les éditeurs : 1 160 616 € à la charge du CNL (665 080 € pour 2011), 526 322 € à la charge de Cairn, 519 572 € à la charge des éditeurs pour un total de 2 206 000 €⁷⁴.

Le projet ayant pris un retard lié à la nécessité d'expliquer le projet aux différents éditeurs concernés, un avenant a été signé avec le CNL de façon à prolonger l'accord jusqu'à fin 2014 et le budget s'est finalement établi, pour la période 2011-2014, à 2 071 813 €, dont 49,2 % à la charge du CNL (1/2), 34,4 % à la charge de Cairn (1/3), et 16,4 % à la charge des éditeurs (1/6).

Les écarts entre l'estimation initiale du coût du projet et le budget effectivement réalisé s'expliquent pour l'essentiel par une sous-estimation des frais de développement de la plateforme internationale et en revanche par une surestimation du coût global du travail d'amélioration des abstracts qui a, lui, été inférieur aux estimations du budget prévisionnel : environ 30 % des revues contactées par Cairn n'ont pas souhaité faire effectuer ce travail, dont elles avaient à supporter une partie des frais (ce qui explique également qu'au total, la participation des éditeurs au projet a été inférieure à ce qui avait été budgété). La quantité d'abstracts retravaillés a donc été significativement inférieure à ce qui avait été prévu.

Par ailleurs, le nombre d'articles traduits dans le cadre du projet a, lui aussi, été inférieur aux estimations initiales. Les rédactions des trente-quatre revues choisies par le CNL avaient en effet la possibilité de sélectionner au maximum dix articles par année pour une traduction en anglais (pour autant que les éditeurs concernés financent une partie de ce travail). Un certain nombre de revues / éditeurs ont estimé que ce nombre pouvait être réduit et ont choisi de limiter leur sélection à sept ou huit articles par an.

Sur la période de la convention avec le CNL, 1 144 articles ont ainsi été traduits.

Dans ce budget, la traduction des articles proprement dite pèse d'un poids très lourd : 1 332 591 €, soit 64,3 % du budget. En moyenne, le coût d'un article traduit⁷⁵ (traducteur, réviseur) s'élève à 1 100 € par article (financé à 60 % par le CNL, à 23 % par Cairn et à 17 % par les éditeurs). Si l'on estime⁷⁶ à environ 1 300 € le coût moyen de production d'un article de revue (toutes dépenses confondues), la traduction d'un article conduit à doubler la dépense.

Il est remarquable que le projet de traduction ne se soit pas arrêté avec le retrait du financement du CNL, la convention triennale signée en 2011 et reconduite pour un an étant arrivée à son terme

⁷⁴ Source : Convention Cairn-CNL (cf. annexe).

⁷⁵ À titre de référence : le tarif de traduction (du français vers l'anglais) du marché de la traduction d'ouvrage est de 25-26 € le feuillet de 1 500 signes.

⁷⁶ Selon un calcul effectué par Odile Contat et Anne-Solweig Grémillet in *Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS*, Revue française des sciences de l'information et de la communication, p. 7, 2015.

fin 2014. Les métadonnées ont continué à être traduites ; en revanche, la traduction des articles a été laissée à la discrétion (et à la charge) des revues elles-mêmes.

Dans ce contexte, Cairn a fait le choix de concentrer ses efforts sur le maintien de la plateforme Cairn-int.info ; sur la mise en ligne des métadonnées des nouveaux numéros de revues dont la qualité avait préalablement été jugée satisfaisante ; et sur la mise en ligne des articles en anglais quand ceux-ci pouvaient être fournis par les revues elles-mêmes, c'est-à-dire dans un des trois cas de figure suivants : articles traduits dans le cadre du programme du CNRS, articles traduits sur fonds propres des revues – politique étrangère, ethnologie française, etc.– , articles soumis initialement aux revues en anglais.

3.4.2. L'impact du programme Cairn - CNL

Dans la mesure où les trois volets de ce dispositif (amélioration des abstracts, traduction d'un choix d'articles, développement d'une plateforme internationale) sont indissociables, la mission a été amenée à évaluer les effets d'une stratégie d'ensemble, sans pouvoir apprécier la visibilité internationale acquise ou non par un ensemble limité de publications prises individuellement.

Le projet Cairn International, en effet, ne concerne pas seulement les trente-quatre revues qui ont bénéficié pendant la période de la convention d'une aide spécifique pour la traduction d'une sélection d'articles et les cinq revues dont la traduction intégrale est soutenue par le CNRS, mais également les dix-sept revues ayant développé parallèlement des initiatives propres en termes de traduction d'articles vers l'anglais (cf. liste en annexe) et plus généralement l'ensemble des revues participantes présentes sur le portail international – aujourd'hui 211, soit un peu moins de la moitié des revues présentes sur Cairn.info (440).

Le développement de la plateforme, soutenu à parts égales par Cairn et par le CNL (pour un montant global de 147 611 €), l'évaluation et l'amélioration des métadonnées (297 199 €), les frais de gestion du projet (294 412 €) – toutes dépenses qui représentent plus du tiers du budget global de l'opération (35,6 %) – ont par ailleurs bénéficié à l'ensemble des revues.

Enfin, cette stratégie n'a pu produire ses effets que dans la durée, compte tenu de la durée de vie des articles, plus longue pour les SHS que les STM : il faut donc comparer les situations de 2011 ou 2013 (date à laquelle le programme est sur le point de s'achever) et de 2016.

Le volume d'articles traduits a presque décuplé

Aujourd'hui (trois ans après la fin du programme de soutien), 100 000 articles sont référencés en anglais (avec au moins la traduction de leur titre), et près de la moitié (48 000) sont proposés avec un abstract en anglais (soit environ 20 % des articles proposés par Cairn).

Près de cinq mille articles (4 450) sont aujourd'hui intégralement disponibles en anglais. 60 % des articles traduits n'ont bénéficié d'aucune aide à la traduction.

En 2011, avant le démarrage du projet Cairn International, environ 1 800 articles étaient diffusés en anglais sur Cairn, dont 300 traductions (les autres ayant donc été soumis et/ou publiés en anglais par les revues concernées).

Fin 2016, 4 450 articles (soit 2 % des articles diffusés par Cairn) étaient disponibles (en texte intégral) en anglais sur Cairn International :

- 26 % ont été traduits dans le cadre de la convention Cairn - CNL (1 144 articles) ;
- 10 % ont été traduits dans le cadre du programme du CNRS (471 articles) ;
- 18 % ont été traduits sur fonds propres des revues / éditeurs ou éventuellement avec des financements externes (787 articles) ;
- 46 % ont été initialement soumis et/ou publiés par les revues en anglais (2 048 articles).

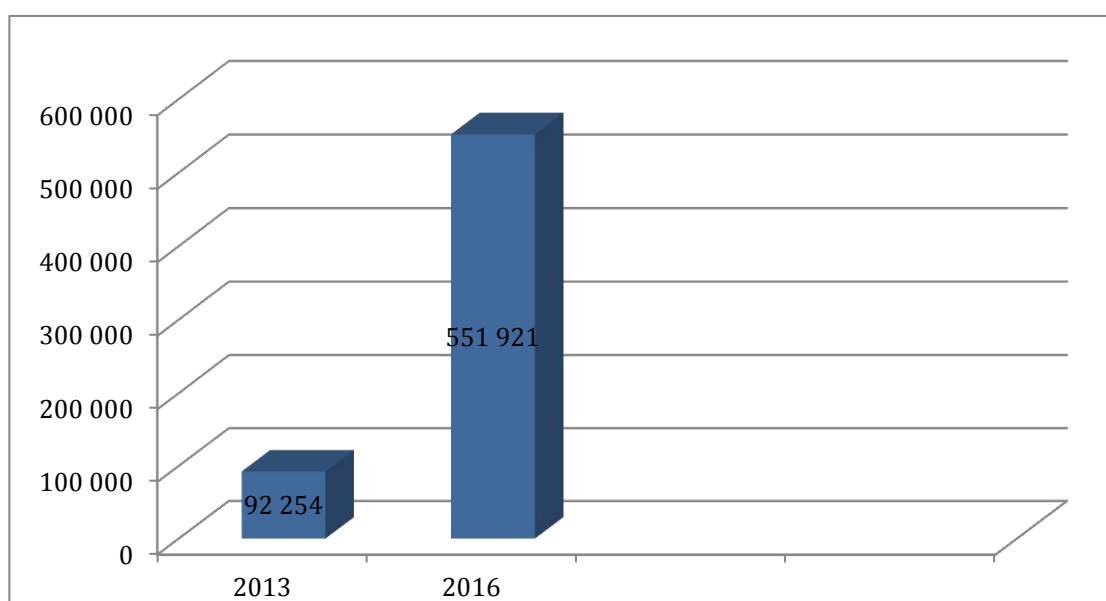
Au total, si l'on en croit les statistiques fournies par Cairn, le nombre d'articles en traduction (54 % de l'offre en anglais), passant de 300 à 2 402, a presque décuplé. Il semble donc que le programme Cairn - CNL ait eu à cet égard un puissant effet de levier.

Ces 4 450 articles provenaient de cinquante-huit revues différentes (avec des intensités très diverses : 434 articles de Population, mais seulement deux articles de la Revue d'histoire du XIX^{ème} siècle).

Une augmentation du trafic sur l'offre globale de revues mises en ligne

En éliminant les consultations par des robots et les consultations d'institutions francophones, le nombre de consultations des plateformes de Cairn émanant d'institutions non francophones clientes se limitait en 2013 à 92 254 ; il s'élève en 2016 à 551 921 consultations. Le trafic a donc été multiplié par six (toutes plateformes de Cairn confondues), alors que la convention avec le CNL assignait pour objectif à Cairn un doublement du nombre de consultations au terme de la durée de la convention.

Tableau 3 : Les universités non francophones s'abonnant aux deux portails de Cairn (Cairn.info et Cairn.International), on peut penser que la consultation de la version anglaise a pu avoir un effet de levier sur la version francophone.



En 2016, soit deux ans après son lancement effectif, la plateforme www.cairn-int.info (« Cairn International ») a suscité dix mille consultations d'articles en texte intégral au sein des institutions non francophones clientes de l'offre de bouquets de Cairn. Si l'on rapporte ce chiffre aux 4 450 articles intégralement disponibles en anglais sur Cairn international, on aboutit à un nombre moyen de consultations par article de 2,2.

Ce chiffre peut paraître faible. Si on ajoute aux consultations d'institutions non francophones celles des institutions francophones, qui n'est pas négligeable – et qui émanent non d'étudiants ou de chercheurs francophones (qui ont accès à la version francophone du portail) mais de chercheurs étrangers détachés en France ou d'étudiants en échange, jugeant plus utile ou plus facile de lire les articles en anglais sur Cairn International, que leur version en français sur Cairn.info – les consultations à prendre en compte pour Cairn international ne seraient pas de 10 000 en 2016, mais de 16 000 (une fois les filtres comportementaux développés par Cairn appliqués), soit un nombre moyen de consultations par article de 3,6.

Année 2016	Institutions non francophones	Institutions francophones + non francophones
Cairn international : trafic institutionnel reconnu	10 000	16 000
Nombre moyen de consultations par article	2,2	3,6

Cairn travaille à ce jour avec huit-cents institutions dans le monde (dont deux cents institutions non francophones). Les 16 000 consultations (de Cairn International) mentionnées ci-dessus proviennent donc exclusivement de ces huit cents institutions.

Mais, comme sur Cairn.info, les revues présentes sur Cairn International sont diffusées en appliquant le principe de la « barrière mobile », 60 % des articles diffusés (en texte intégral) sur Cairn International sont ainsi en accès gratuit, et génèrent un trafic considérable : 580 000 « vues » (en HTML) ou téléchargements (en PDF) en 2016⁷⁷, « vues » ou téléchargements qui peuvent provenir autant de membres d'universités non reconnues (faute de disposer de leurs adresses IP) que d'autres internautes, mais dont le poids respectif est difficilement identifiable.

Pour avoir une vue globale du trafic enregistré sur Cairn International, il conviendrait donc d'ajouter au nombre de consultations en institutions reconnues (16 000), le nombre de téléchargements hors institutions reconnues, téléchargements qui peuvent provenir autant d'utilisateurs universitaires (dans les institutions non reconnues par Cairn) que d'utilisateurs non universitaires, et dont le nombre est estimé par Cairn s'élève à 29 000.

Pour 2016, on arrive donc à 45 000 consultations d'articles en texte intégral, sur Cairn International, soit 10,1 consultations par an. En réalité, le trafic global sur ce portail serait beaucoup plus élevé, si l'on prend en compte la durée de vie des publications en sciences humaines et sociales,

⁷⁷ Après élimination du trafic produit par des outils automatiques ou « robots », alors même qu'on estime qu'aujourd'hui la moitié du trafic généré sur le web est issue de ces robots : <https://www.incapsula.com/blog/bot-traffic-report-2016.html>

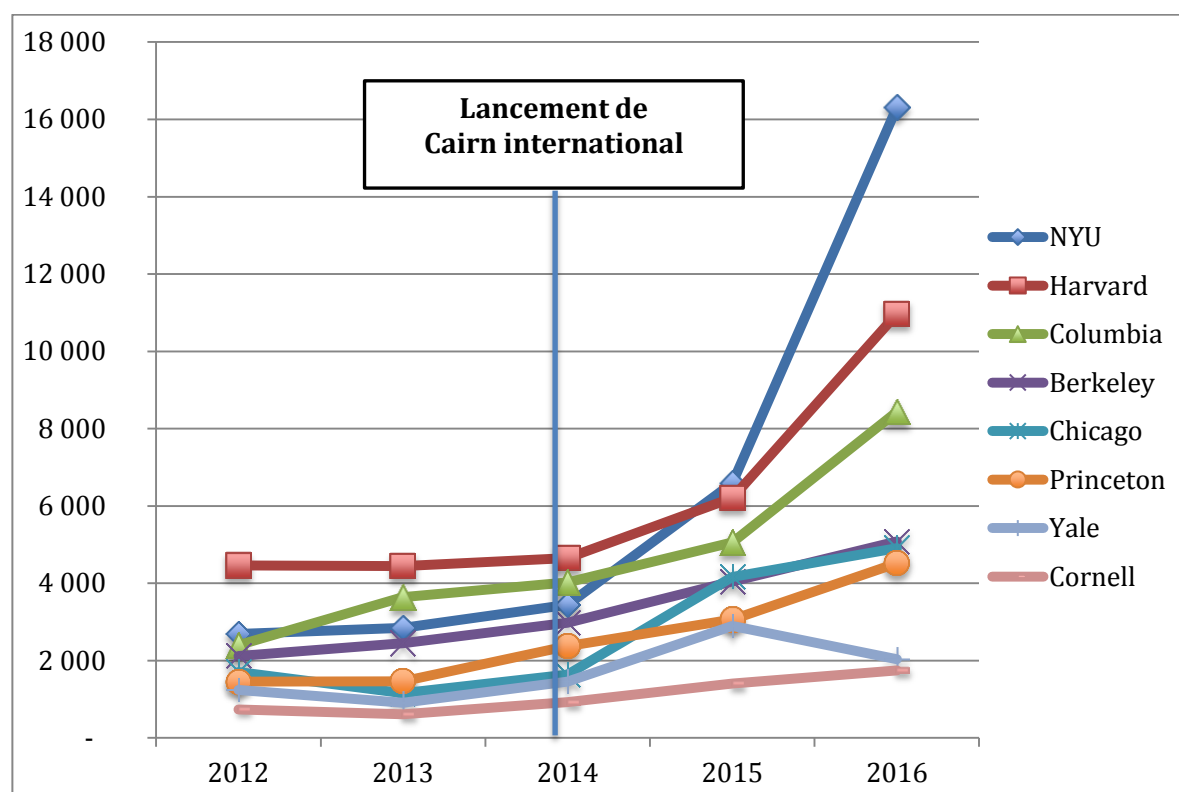
particulièrement longue, comme le montrent les chiffres observés en institutions clientes⁷⁸, ou comme en atteste le succès de services comme PERSEE.fr ou JSTOR.org.

L'impact du projet « traduction » dans le monde non francophone

En l'absence de statistiques fiables sur les citations recueillies dans les publications anglophones par les revues présentes sur les deux portails de Cairn, l'impact du projet « traduction » dans le monde non francophone peut s'apprécier de deux manières : par le nombre de consultations, et par le nombre d'institutions clientes.

Au-delà du nombre de consultations d'articles traduits et diffusés sur la plateforme Cairn international, il convient en effet de considérer l'impact de ce projet sur les consultations enregistrées par Cairn, sur l'ensemble de ses plateformes, auprès des publics non francophones. À ce titre, l'évolution des statistiques de consultation dans les universités américaines clientes de ce service depuis plusieurs années est éloquent :

Tableau 4 : Consultations d'articles sur Cairn international et sur Cairn.info au sein de grandes universités américaines



Dans les deux plus prestigieuses universités américaines en SHS, le trafic a plus que doublé (presque triplé à Princeton) ; dans les deux principales universités britanniques (*a priori* plus tournées vers la recherche française en raison de leur caractère européen), il a plus que triplé (presque quadruplé à Oxford).

⁷⁸ Voir les courbes produites dans le cadre de l'étude Cairn / IDATE (slides 37 à 39) <http://www.openaccess-shs.info/wp-content/uploads/2015/10/Etude-IDATE-CAIRN-INFO-20151002.pdf>

Nombre de consultations				
	Harvard	Princeton	Oxford	Cambridge
2013	4 442	1 464	2 436	1 038
2016	10 550	4 208	9 111	3 396
Pourcentage d'augmentation	137 % (= x 2,3)	187 % (= x 2,8)	274 % (= x 3,7)	227 % (= x 3,2)

Dans le même temps, il est vrai, le nombre global d'articles mis en ligne a augmenté de 30 % et le périmètre des utilisateurs s'est considérablement élargi.

Lors de la signature de la convention Cairn - CNL, en 2011, le nombre d'institutions non francophones clientes d'un des bouquets⁷⁹ de Cairn se limitait en effet à 67. L'objectif fixé pour 2013 était de 146 abonnés (voir annexe 1 de la convention). En fait, ce chiffre n'a été atteint (et même dépassé) qu'en 2016 (156), puisqu'en 2013, il ne s'élevait encore qu'à 94 institutions : le projet « traduction » n'a produit ses effets que dans la durée.

Nombre d'institutions clientes (non francophones)					
	Amérique du Nord	Amérique latine	Europe	Asie	Océanie
2013	51	2	30	11	0
2016	70	5	63	16	2
2017	75	7	72	19	4

Si l'intensité des consultations des portails de Cairn par les institutions concernées a augmenté dans le monde anglophone, c'est dans les espaces non anglophones que l'augmentation du nombre d'institutions clientes d'un bouquet de revues est la plus sensible (ce nombre a plus que doublé en Amérique latine et en Europe), ce qui confirme le rôle de « pivot » que joue l'anglais dans la recherche en SHS pour les autres langues.

Cairn peut se prévaloir aujourd'hui de compter dix-sept institutions clientes sur les vingt-cinq premières universités classées par le *Times Higher Education* (THE).

Institutions clientes dans le classement du *Times Higher Education*

1. Oxford university, 2. Cal Tech (STM), 3. Stanford university, 4. Cambridge university, 5. MIT, 6. Harvard university, 7. Princeton university, 8. Imperial college, London, 9. ETH Zurich, 10. university of California, Berkeley, 11. Chicago university, 12. Yale university, 13. university of Pennsylvania, 14. university of California, Los Angeles, 15. university college, London, 16. Columbia university, 17. John Hopkins university

⁷⁹ Par « institution », il faut entendre ici un ensemble d'utilisateurs qui peut aller du laboratoire à l'université tout entière, et auquel un accès payant est proposé, sous forme d'un abonnement ou d'une licence, à un nombre élevé de revues.

Sur les 800 institutions clientes de Cairn, 473 se trouvent en Europe, 175 en Afrique, 36 en Asie, 107 en Amérique du Nord, et 5 en Amérique du Sud.

Dans cet ensemble, le poids de la francophonie reste cependant très fort : 40 institutions en Amérique du Nord ; 405 en France ; 166 en Afrique ; 18 en Asie. Au Maghreb, des accords sur l'ensemble des établissements, au niveau ministériel ou de groupements, a permis d'abonner toutes les universités en Tunisie, en Algérie (les universités algériennes comptent parmi les premiers utilisateurs de certaines revues) et au Maroc. Un développement très net se dessine en Afrique de l'ouest (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Togo, Bénin), un peu moins dans les pays francophones d'Afrique centrale. La politique tarifaire pratiquée à l'intention de ces pays est différenciée, avec un différentiel très important de 100 à 15, soit jusqu'à 85 % de remise dans les pays où le PIB est le plus faible (il est de - 50 % au Maghreb).

3.4.3. Une amélioration sensible de la visibilité internationale du « champ » SHS dans son ensemble

Des statistiques fournies par Cairn, il ressort que le développement de Cairn International s'est traduit par une forte augmentation du lectorat global des revues présentes sur le portail, pour autant qu'on puisse évaluer les pratiques de consultation numérique et celles de lecture en bibliothèque. Même s'il est possible, sinon probable, que l'augmentation du trafic sur les plateformes soit liée pour partie à l'abandon, dans le même temps, des abonnements aux revues papier⁸⁰ (ce qu'une enquête qualitative auprès des institutions concernées permettrait de vérifier), la visibilité internationale du champ français des sciences humaines et sociales s'en est trouvée incontestablement améliorée.

Il n'est pas douteux par ailleurs que l'appui public a donné une impulsion décisive à ce projet, même si l'effet d'amorçage ne s'est fait pleinement sentir que dans la durée. La preuve en est que le trafic n'a pas diminué, loin s'en faut, entre 2014 et 2016, alors même que Cairn s'en remettait aux seules revues pour traduire des articles (il est vrai que des consultations peuvent s'effectuer longtemps après la mise en ligne des articles : effet de traîne).

Mais la mise en ligne de textes traduits à elle seule ne suffit pas. L'augmentation du trafic ne s'explique pas seulement, en effet, par la traduction des articles (qui a pu néanmoins avoir un effet de levier) mais par l'existence d'une plateforme dédiée, la présence de métadonnées en anglais, l'amélioration des abstracts (sans que l'on puisse hiérarchiser ces différents facteurs) : c'est une stratégie globale qui, en l'occurrence, a produit cet effet.

Impliquant la gestion d'une plateforme autonome et d'importants coûts de traduction (voir plus haut), ces efforts sont structurellement très coûteux. « *Outre les seuls coûts techniques (informatiques), l'accès à des bases de données contenant des articles en plein texte coûte très cher : il faut ordonner les ressources et les promouvoir, ajoutant ainsi des coûts bibliométriques et marketing*⁸¹ ». À cet égard, et si l'objectif de la convention signée avec le CNL était que le projet trouve son autofinancement, force est de constater qu'il n'a pas été atteint. Aussi ce constat a-t-il servi de prétexte à son principal bailleur de fonds pour s'en désengager en 2015.

⁸⁰ Les ventes d'abonnement « papier » export continuaient néanmoins, en 2014, à représenter 27,4 % des produits moyens par revue de recherche diffusée sur Cairn.info (source : étude Cairn / IDATE). Le passage au numérique affectant l'ensemble des bibliothèques universitaires, il est significatif cependant que cette dynamique d'augmentation soit plus forte dans les universités non francophones que dans les universités françaises.

⁸¹ J. Farchy et P. Froissart, Hermès, 2010/2, n° 57, article cité.

La continuité des dispositifs n'en est pas moins un élément clé de leur réussite : le risque existe en effet, si le portail ne continue pas à être alimenté, que les bibliothèques étrangères s'en détournent. Par ailleurs, la constitution d'une audience sur Internet prend du temps, en raison notamment de la montée en puissance progressive du référencement dans les outils de découverte utilisés par les bibliothèques, dans les moteurs de recherche généralistes ou spécialisés, ainsi que sur les blogs et sur les sites de presse⁸².

Il importe donc de s'interroger sur la soutenabilité du projet, si l'on considère du moins qu'améliorer l'« exposition » internationale de la recherche française en SHS est dans l'intérêt national, dans le cadre d'une politique d'influence et de « rayonnement » de la pensée française.

3.4.4. Perspectives de développement

C'est l'objectif de Cairn, qui se propose de lancer avec le Centre français de la copie (CFC) un projet de développement de Cairn International sur trois ans (2017-2019) pour un coût annuel de 675 000 €, réparti entre Cairn (41 %), les éditeurs (18 %), et le CFC (28,5 %) – soit un peu plus de deux millions d'euros sur la période.

Ce projet prévoit de réduire la voilure, s'agissant du nombre d'articles traduits par an (une centaine au lieu de 330). La traduction des métadonnées et des abstracts continuerait à être systématisée. Un effort particulier porterait sur le référencement de Cairn International sur les principaux sites bibliographiques spécialisés, avec pour objectif une augmentation de 10 % par an du nombre moyen de consultations par article (d'ores et déjà, Cairn est référencé depuis décembre 2016 sur Google Scholar).

Par ailleurs, et afin de susciter une appétence, dans les bassins linguistiques non francophones, pour les publications de sciences humaines et sociales de langue française, des dossiers thématiques seraient constitués et diffusés par le biais d'une lettre d'information, mettant en scène une sélection d'articles (traduits en anglais), choisis par des journalistes scientifiques, et traitant tous d'une thématique commune, en résonance avec l'actualité. Ce projet est actuellement en cours dans le cadre d'un partenariat avec l'équipe du magazine Books⁸³, qui dispose de réseaux susceptibles de participer à la meilleure diffusion de ce projet.

Un tel développement supposerait néanmoins qu'un financement complémentaire annuel de 85 000 € (12,5 % du budget) soit trouvé (soit 255 000 € sur trois ans). Cette dernière somme est à rapprocher du 1,1 M € apporté par le CNL pour la période 2011-2014 dans le cadre de sa précédente convention (cf. 3.4.1) : dans la mesure où elle serait quatre fois moins élevée, les rapporteurs suggèrent qu'une nouvelle convention avec le CNL soit mise à l'étude, afin de poursuivre à moindre coût le développement d'un portail dont l'intérêt pour la diffusion de la recherche en SHS leur paraît incontestable, aux côtés des initiatives que pourrait prendre de son côté le CNRS.

Ils recommandent que dans le même temps soient entreprises des études sur les citations recueillies par les publications françaises, seuls indicateurs permettant d'apprécier leur impact véritable sur la recherche internationale. Ainsi qu'il a été observé plus haut, les statistiques dans ce domaine font défaut, en raison de la nécessité de prendre en compte le temps moyen qui sépare la publication

⁸² Le nombre moyen de consultations par article sur Cairn.info a, par exemple, été multiplié par deux au cours des trois dernières années.

⁸³ <http://www.books.fr/qui-sommes-nous/>

d'un article de celui de la rédaction et de la publication d'un autre article qui le cite : alors que dans les STM, ce temps peut être de moins d'un an, il est de deux à trois ans pour les SHS. Or la plateforme Cairn International n'a été lancée qu'en 2014 ; à supposer même qu'un auteur non francophone ait repéré, sur celle-ci, dès le premier semestre 2015 un texte (traduit) et s'en soit inspiré pour un de ses articles, il est peu probable que celui-ci ait pu être soumis (à une revue tierce) avant le deuxième semestre 2015, et donc ait pu être publié avant fin 2016.

3.5. Autres dispositifs de soutien : la formation des traducteurs

Après avoir renoncé aux abonnements auxquelles il souscrivait jadis en faveur des centres culturels français et des bibliothèques étrangères (au double motif que les revues concernées étaient peu consultées et que cette aide constituait une subvention « déguisée » aux éditeurs), l'Institut français – opérateur commun aux ministères de la culture et des affaires étrangères chargé de promouvoir la culture française à l'étranger – a choisi de concentrer son effort, s'agissant de la traduction, sur ses efficaces programmes d'aide à la publication d'ouvrages français en langues étrangères, gérés localement par les implantations culturelles françaises, qui leur consacrent quelque 0,5 M€, une somme équivalente étant affectée depuis Paris à des cessions de droits.

L'Institut a engagé une réflexion sur la formation des traducteurs, afin de contribuer à en renouveler le « vivier », en France comme à l'étranger, et notamment sur la formation des traducteurs en SHS. Alors qu'étudiants et chercheurs ont peu de compétence en matière de traduction (qui requiert formation et expérience), nombreux sont les traducteurs professionnels qui ne sont guère familiers du domaine SHS qu'ils ont à traiter : d'où des risques d'erreurs conceptuelles et de malentendus. En 2011, lors de la signature de la convention entre Cairn et le CNL, près de la moitié des résumés d'articles en anglais étaient d'ailleurs jugés de qualité insuffisante.

Par ailleurs, les éditeurs sont de plus en plus réticents à traduire des ouvrages de sciences sociales et humaines, *a fortiori* des articles, à partir de l'anglais, langue supposée comprise, sinon parlée, par la communauté universitaire, alors même qu'étudiants et chercheurs, de leur côté, préfèrent lire dans leur langue maternelle, et que les livres étrangers les plus connus dans le monde universitaire sont toujours ceux accessibles dans la langue nationale.

Les spécificités des pratiques de traduction dans le domaine des sciences humaines et sociales commandent un dispositif particulier, à même de répondre à un besoin fortement identifié par les acteurs français du livre et de la recherche (et qui est apparu notamment lors d'une concertation engagée par les pouvoirs publics en 2015 sur le soutien à la diffusion internationale du livre français).

C'est pourquoi l'association pour la promotion de la création littéraire ATLAS, qui gère le Collège international des traducteurs littéraires d'Arles, se propose, à partir de l'expertise acquise dans l'organisation d'ateliers bilatéraux de professionnalisation pour de jeunes traducteurs littéraires (la « Fabrique des traducteurs⁸⁴ »), de faire fructifier cette expérience, sous l'égide de l'Institut français, dans le champ des SHS.

⁸⁴ Les bénéfices de ce programme pour les participants : plus de 70 % des participants ont publié au moins une traduction littéraire suite au programme. Une étude à cinq ans montre un taux d'insertion professionnelle encore plus satisfaisant. Les modalités de la formation ont également été confortées par diverses enquêtes qualitatives, notamment dans le cadre d'un réseau multilatéral européen. L'une de ces principales modalités est le travail en binôme avec un collègue traduisant dans l'autre sens.

Il s'agirait d'ateliers spécifiquement destinés à des jeunes chercheurs, doctorants ou post-doctorants, souhaitant approfondir leur qualification de traducteur dans le domaine de spécialité choisi : philosophie, histoire, histoire de l'art, sociologie / anthropologie / ethnologie. La première langue ciblée, outre le français, est l'anglais, la diffusion de la recherche et de la pensée françaises dans le monde anglo-saxon représentant un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs consultés.

Chaque atelier fera appel à un binôme de traducteurs qualifiés pour conduire les débats, ainsi qu'à des chercheurs spécialistes du domaine, à même de proposer des conférences sur l'état de la recherche en France et dans le monde anglo-saxon, et d'étendre le réseau relationnel des participants au sein des revues spécialisées.

Le cofinancement est assuré côté français par ATLAS, missionné pour ce faire par l'Institut français, la délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la culture et de la communication et la SOFIA. Le budget global des quatre ateliers est estimé à 70 300 €, son cofinancement serait couvert à 80 % par ATLAS sur les financements précités.

Mesurant l'enjeu qui s'attache au renouvellement, et au rajeunissement, des « viviers » de traducteurs, dont ne peuvent que bénéficier les dispositifs de soutien à la traduction des revues en SHS mis en place par les ministères concernés, les rapporteurs ne peuvent que saluer cette initiative et plaider pour que les moyens nécessaires lui soient affectés. Compte tenu des déséquilibres qui se manifestent globalement sur les flux de traduction (plus de 60 % à partir de l'anglais vers les autres langues, moins de 15 % à partir du français, et moins de 5 % du français vers l'anglais), un accent marqué leur paraît devoir être porté sur la formation des traducteurs vers l'anglais.

3.6. Conclusions : la traduction n'est pas une fin en soi et ne suffit pas, à elle seule, à assurer la visibilité des travaux français en SHS

Le livre étant le premier outil de diffusion des SHS, comme le rappellent Gisèle Sapiro et Hélène Seiler-Juilleret (dans le *Policy Brief* remis à l'Union européenne, article précité), les efforts publics d'aide aux traductions en SHS doivent rester concentrés sur les ouvrages, comme c'est le cas aujourd'hui : dans ce domaine, les monographies sont souvent aussi importantes que les articles publiés dans les revues scientifiques. Les grands auteurs français dans ce domaine, au cours des années 50-70 se sont fait connaître par leurs livres (souvent, au départ, grâce à leur thèse traduite). À bien des égards, la renommée acquise par des auteurs français dont les livres ont été traduits rejaillit sur la visibilité des revues françaises dans lesquelles ils publient et où s'expriment leur école de pensée. Une « boucle vertueuse » peut alors être ménagée entre ouvrages et revues, les revues françaises servant ainsi d'incubateurs, en fonction de leurs exigences éditoriales, pour de jeunes chercheurs et des projets théoriques de recherche, et permettant à leur tour l'éclosion d'ouvrages qui, traduits, donnent une visibilité aux SHS françaises.

Si l'objectif est bien de donner une meilleure « exposition » à la pensée française en SHS, la nécessaire priorité à donner au livre, dans les politiques de soutien à la traduction, n'implique pas pour autant de redéployer les aides consacrées aux revues vers la traduction d'ouvrages. Il importe de continuer à aider les chercheurs français à publier des articles en traduction dans des revues

étrangères⁸⁵ (et pas seulement anglophones), et à aider les revues françaises qui font le choix de la traduction à figurer dans les portails mondiaux, au premier chef sur Cairn International, qui joue un rôle sans équivalent pour la diffusion des articles de revues françaises, mais également sur d'autres portails internationaux, tel JSTOR.org.

La publication sur de tels portails ne paraît pas *a priori* devoir être un handicap pour le développement de Cairn (ni impliquer de renoncer au nécessaire soutien à apporter à un « champion national »), dès lors qu'elle peut avoir des retombées bénéfiques (la présence d'articles en anglais sur JSTOR donnant une visibilité aux revues françaises qui pourraient être achetées auprès de Cairn).

De manière générale, il est clair, en effet, que la traduction vers l'anglais, langue la plus reconnue par les moteurs de recherche, est de nature à favoriser l'indexation, la lecture et la citation ; qu'elle contribue de ce fait à l'intégration des chercheurs dans des réseaux internationaux. De l'aveu des directeurs de revues eux-mêmes, elle a par surcroît un effet de stimulation en augmentant le nombre de soumission d'articles en français, l'assurance d'être traduit, donc mieux « exposé » dans des communautés scientifiques non francophones, incitant à se tourner vers les revues qui offrent cette possibilité.

Pour autant, la traduction, à elle seule, ne suffit pas à offrir une garantie de visibilité internationale (même si elle y contribue de manière décisive). Elle doit s'accompagner de stratégies éditoriales qui passent par la mise en ligne sur des portails dédiés, la constitution de « bouquets », ainsi que des efforts de promotion, voire, à l'échelle d'une revue, par son « internationalisation », à condition que cette ouverture ne se traduise pas par une moindre présence des chercheurs français. La traduction systématique, « à l'aveugle », sans prise en compte de l'existence d'une audience et d'un marché, ne se justifie pas : toutes les revues (et tous les articles d'une même revue) n'ont d'ailleurs pas également vocation à « rayonner » à l'international en raison de leur objet.

Qu'il s'agisse de l'aide apportée au développement d'un portail (CNL) ou à des revues de référence (CNRS), les pouvoirs publics auraient avantage à privilégier les actions susceptibles d'avoir un véritable effet de levier : les initiatives permettant une plus forte « exposition » internationale d'un champ dans son ensemble (Cairn, cf. 3.4.3), plutôt que la traduction d'articles qui, pris isolément, restent peu lus ; la mise à disposition d'outils de traduction diversifiés en fonction des besoins exprimés par les chercheurs (InSHS, cf. 3.3.4). La traduction ne doit pas être une fin en soi, mais un instrument mis au service d'une politique.

Dans cet esprit, les rapporteurs suggèrent qu'un accent soit mis sur les services offerts par les plateformes (cf. 1.3.1), notamment sur le développement de référentiels d'auteurs et prioritairement sur la traduction des outils de référencement et des métadonnées (sommaire, titre des rubriques, etc.), la traduction des articles eux-mêmes étant laissés, dans la mesure du possible, à la discrétion des revues en fonction de leurs capacités financières.

Un soin particulier doit continuer à porter sur la traduction des abstracts – qui, elle, doit rester systématique afin de permettre le référencement par mots-clés – les abstracts « développés » ne se substituant à la traduction complète des articles que pour les textes dont l'argumentaire et l'architecture conceptuelle peut faire l'économie de la présentation des données.

⁸⁵ Tout comme la proposition de traduction d'ouvrages à des éditeurs étrangers dans le cadre d'une cession de droits, la soumission d'articles en traduction à des revues étrangères, si elle est acceptée (et l'aide à la traduction peut y contribuer), offre la garantie que la publication répond bien à une demande, et trouvera son lectorat.

Idéalement, l'objectif recherché est d'inciter les lecteurs étrangers intéressés par les recherches conduites en France dans le champ des SHS à consulter les articles en version originale française, quand ils disposent d'une compréhension suffisante de notre langue, la vocation fondamentale des pouvoirs publics étant symétriquement de maintenir des capacités de publication en français, parce que la qualité des recherches en SHS, en dernière instance et globalement, en dépend.

En amont de la traduction des articles eux-mêmes, les ministères concernés gagneraient à mieux se concerter pour favoriser la formation de traducteurs spécialisés (cf. projet ATLAS - CITL, 3.5) et pour introduire la pratique de la traduction dans la formation des chercheurs en SHS (la traduction – dans la mesure où elle fait prendre conscience de la diversité des expressions langagières – est un puissant outil épistémologique pour relativiser et critiquer les concepts⁸⁶ et fait par nature progresser la recherche).

En aval, le dispositif culturel et scientifique français à l'étranger devrait être chargé d'actions de promotion des revues auprès des bibliothèques étrangères, afin d'éviter qu'elles ne se désabonnent (mais cela suppose que les services offerts sur les portails de diffusion soient performants et attractifs).

Le soutien à l'écosystème des revues SHS par l'intermédiaire du portail mondial qui les diffusent (Cairn), d'une part, le soutien aux chercheurs en SHS par l'intermédiaire des revues scientifiques qui publient leurs travaux (InSHS), d'autre part – l'un et l'autre justifiés par le soutien à l'édition (CNL) et à la recherche (CNRS) – semblent en théorie parfaitement complémentaires. Afin de garantir leur convergence, les rapporteurs préconisent néanmoins la mise en place, sous l'égide des ministères concernés, d'une instance de concertation permanente entre le CNRS et le CNL, à laquelle pourrait être associée en tant que de besoin l'Institut français.

Cette instance, qu'esquisse heureusement le comité de suivi de l'édition scientifique mis en place par le gouvernement, aurait vocation à nourrir le dialogue entre le monde de l'édition et les milieux scientifiques et à mettre en œuvre, s'il y a lieu, les dispositifs de soutien à la traduction de manière coordonnée, en conciliant la défense de l'édition française et les objectifs scientifiques. Elle s'efforcerait par exemple d'identifier les obstacles juridiques, administratifs ou budgétaires qui peuvent s'opposer à la traduction des ouvrages de SHS à l'étranger, ou encore de définir un plan interministériel de soutien à la formation de traducteurs spécialisés.

Encore faut-il que le fragile équilibre économique des revues française de SHS, qui repose encore pour l'essentiel sur des abonnements institutionnels, ne soit pas bouleversé par l'accès ouvert aux travaux de recherche au point de compromettre leur existence même, et que leur évolution, s'il y a lieu, vers d'autres modèles économiques, qui peuvent d'ailleurs varier d'une revue à l'autre, puisse être maîtrisée par les acteurs concernés. Tel est l'objectif assigné au plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique. Si tel n'était pas le cas, c'est toute la stratégie d'aide à la traduction qu'il faudrait repenser : car il serait illusoire de penser que traduire des articles sur des dépôts d'archives entraînerait automatiquement une meilleure visibilité internationale de la recherche française en SHS.

⁸⁶ Barbara Cassin, *Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles*. Paris, Le Seuil, 2004.

3.7. Récapitulatif des principales recommandations

Dans une double perspective de maintien de capacités de production éditoriale en langue française, d'une part, de diffusion de la recherche française en SHS auprès de publics non francophones, d'autre part.

Recommandations générales

Recommandation n° 1 : maintenir la priorité accordée à la traduction d'ouvrages français en SHS, qui contribue, plus que la traduction d'articles de revues scientifiques, au « rayonnement » de la recherche française dans ce domaine

Recommandation n° 2 : mener des enquêtes sur les dynamiques d'abonnement (ou de désabonnement) aux revues SHS à l'œuvre dans les bibliothèques, en France et à l'étranger.

Recommandation n° 3 : mener des enquêtes statistiques sur le nombre de citations recueillies sur les articles de revues françaises de SHS proposés en traduction, afin d'évaluer l'effet « traduction » sur la diffusion effective des revues concernées.

Recommandation n° 4 : inciter les revues françaises qui font le choix de la traduction intégrale à figurer sur au moins deux portails internationaux, au premier chef sur Cairn.international, mais aussi sur un portail tel que JSTOR.org.

Recommandation n° 5 : affecter les moyens nécessaires à la formation de traducteurs spécialisés en SHS dans un cadre interministériel (Institut français, CNL, CNRS).

Recommandation n° 6 : mener des actions de promotion des revues françaises auprès des bibliothèques étrangères, afin d'éviter que la possibilité offerte aux chercheurs d'effectuer des dépôts sur des archives ouvertes ait un effet d'éviction (Institut français).

Recommandation n° 7 : mettre en place, sous l'égide des ministères concernés, une instance de concertation permanente entre le CNRS et le CNL, à laquelle pourrait être associée en tant que de besoin l'Institut français et, éventuellement, l'Alliance Athéna.

Pour le CNRS

Recommandation n° 8 : clarifier les objectifs⁸⁷ poursuivis par les aides à la traduction et diversifier les outils de traduction mis à la disposition des chercheurs, afin de favoriser notamment la publication ponctuelle d'articles dans des publications anglophones, dès lors que les articles sont proposés originellement en français.

Recommandation n° 9 : diversifier les stratégies d'internationalisation des revues en fonction des disciplines, voire des recherches à l'intérieur d'une même discipline, en raison de leur indexation plus ou moins marquée à un contexte local.

Recommandation n° 10 : introduire la pratique de la traduction dans la formation des chercheurs en SHS.

⁸⁷ L'objectif de faire connaître une revue française doit être distingué de celui de faire connaître les travaux des chercheurs français, qui lui-même ne se confond pas avec la nécessité d'« internationaliser » une recherche.

Pour Cairn (et le CNL)

Recommandation n° 11 : dans le partenariat Cairn/CNL, continuer à privilégier les actions susceptibles d'avoir un véritable effet de levier et permettant une plus forte « exposition » internationale d'un champ disciplinaire dans son ensemble.

Recommandation n° 12 : mettre l'accent sur les services offerts aux chercheurs, et sur la traduction des outils de référencement et des métadonnées plutôt que sur la traduction des articles eux-mêmes.

Recommandation n° 13 : un soin particulier doit continuer à porter sur la traduction des abstracts - qui doit rester systématique afin de permettre un meilleur référencement par mots-clés sur les moteurs de recherche internationaux.

Recommandation n° 14 : mettre à l'étude une nouvelle convention entre Cairn et le CNL, afin de poursuivre à moindre coût le développement d'un portail qui a contribué à une meilleure exposition de la recherche française en SHS à l'étranger.

4. Les licences nationales

Une des questions clé pour l'édition scientifique française – notamment en SHS – que pose le développement du libre accès est de déterminer dans quelle mesure les bibliothèques universitaires maintiennent et maintiendront à l'avenir leurs abonnements aux revues papier et en ligne. L'un des repères sur ce point est l'état de leurs dépenses documentaires à ce jour.

4.1. Évolution des dépenses documentaires globales

D'après de premiers résultats non publiés de l'Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU), en 2015, le montant des dépenses documentaires des BU françaises approchait 95 M€. Ce chiffre ne comprend pas le montant prélevé à la source par le MENESR pour la licence nationale Elsevier (16,4 M€ en 2015 pour les établissements d'enseignement supérieur⁸⁸) ni les dépenses hors BU au sein de l'université (ce qui conduirait à majorer le premier chiffre d'environ 20 %, soit un total hors Elsevier de 115 M€).

L'inspection générale des bibliothèques a réalisé en 2016 une étude sur l'évolution des dépenses documentaires des universités de 2011 à 2015⁸⁹, qui a porté sur un échantillon de vingt-cinq universités, représentant 1/3 des dépenses documentaires totales. Sur cette période, les dépenses documentaires totales des universités (incluant celles hors BU) avaient reculé d'environ 10 %, et seules quelques universités se trouvaient en 2015 à un niveau supérieur à 2011.

Ce recul a affecté particulièrement les dépenses en livres imprimés (– 24 % en cinq ans au total, mais – 30 % dans un tiers des cas, avec une fourchette allant de – 51 % à – 2,4 %). Les livres imprimés servent de marge d'ajustement compte tenu des engagements pris dans le cadre de groupements de commandes pour les ressources électroniques ou d'une volonté de préserver autant que possible les

⁸⁸ Au total, le coût de la licence nationale Elsevier est de 38 M€ pour l'ensemble des 600 membres.

⁸⁹ https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/94/8/Rapport_Les_depenses_documentaires_des_universites_20160819_629948.pdf

abonnements de périodiques. Globalement, la structure des dépenses évolue, la part des livres imprimés recule de 3 % tandis que celle des livres électroniques augmente de 2 %. Toutefois, cette augmentation est concentrée sur quelques établissements, et l'on ne constate pas pour les livres de mouvement global de substitution du papier par l'électronique.

En revanche, cette tendance est massive pour les périodiques. En dépenses, la part des périodiques électroniques augmente de 7 % et celle des revues imprimées recule de 14 %. Cela est dû au passage de certains portefeuilles de revues de grands éditeurs au *e-only* dans le cadre des groupements de commandes Couperin. En volume, le nombre de titres papier recule de 30 % tandis que celui des titres électroniques augmente de 69,5 %. Mais pour plusieurs établissements, le nombre global de titres de revues baisse dans des proportions non négligeables quel que soit le support, ce qui marque des désabonnements aux titres qu'ils soient imprimés ou électroniques.

Les autres dépenses d'acquisition sur support matériel (CD, DVD, microformes, etc.) ont une part négligeable, et leur budget n'est supérieur à 10 K€ que dans un quart des établissements.

Globalement pour l'échantillon, la structure des dépenses documentaires évolue de 2011 à 2015 comme suit : la part des livres imprimés recule de 30,29 % à 27,15 %, celle des livres électroniques augmente de 2,30 % à 4,25 %, la part des périodiques imprimés baisse de 33,24 % à 19,37 %, et celle des périodiques électroniques (hors bases de données) augmente de 33,28 % à 40,28 %.⁹⁰

4.2. Évolution des dépenses documentaires des bibliothèques universitaires de lettres, sciences humaines et sociales

L'IGB a mené récemment une enquête sur les dépenses documentaires en LSHS en 2015, dans le cadre d'une étude sur les enjeux du numérique au regard des ressources documentaires en SHS. Cette enquête avait notamment pour objectif de mesurer l'évolution des dépenses en SHS des universités françaises depuis 2007 (année que le GFII avait prise pour base dans son étude de 2009 sur *L'édition française en sciences humaines et sociales*)⁹¹.

Le GFII estimait les dépenses documentaires en SHS des universités françaises (BU + hors BU) à 37,2 M€, qui représentaient 35 % des dépenses documentaires de ces universités toutes disciplines confondues, auxquels s'ajoutaient 5,5 M€ de dépenses dans les « grands établissements »⁹².

Pour 2015, l'application des mêmes principes méthodologiques que ceux appliqués par le GFII aux données de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU) donne un montant de 37,7 M€ pour les dépenses documentaires en SHS des universités françaises, soit 33,12 % des dépenses documentaires des universités de tous types confondus, hors coût de la licence nationale Elsevier et 28,93 % de ces dernières si l'on prend en compte la licence nationale Elsevier⁹³.

⁹⁰ Le total ne fait pas 100 %, les bases de données n'étant pas prises en compte.

⁹¹ La méthodologie d'enquête et les résultats détaillés seront publiés prochainement dans le rapport IGB sur les enjeux du numérique au regard des ressources documentaires en sciences humaines et sociales.

⁹² Fondation nationale des sciences politiques, FMSH, INHA, Collège de France, Mazarine, Muséum national d'histoire naturelle, EPHE, ENC, bibliothèque littéraire Jacques Doucet, ENS...

⁹³ Cette prise en compte est justifiée du fait que de nombreux abonnements papier + en ligne ont évolué vers des abonnements *e-only*.

La part des SHS dans les dépenses documentaires des universités n'a pas évolué sensiblement si l'on se limite aux données ESGBU (35 % en 2007, 33,12 % en 2015). En revanche, **elle diminue d'un peu plus de six points si l'on réintègre les coûts de la licence nationale Elsevier**, alors que dans le même temps le volume global des dépenses des universités pour les ressources documentaires en SHS a légèrement augmenté (+ 500 000 €, soit 1,3 %).

Par support, l'évolution est la suivante :

Tableau 5 : Dépenses en %

	Ouvrages imprimés	Revue imprimées	Documentation électronique	Autres ⁹⁴
2007 SHS	40	38	22	-
2015 SHS	35,5	21,2	42,2	1,1
2015 toutes disciplines	31,9	17	50	1,7

On observe donc sur la période 2007-2015 un transfert de dépenses documentaires en SHS de l'imprimé vers l'électronique, particulièrement pour les revues.

L'étude du GFII procède ensuite à une analyse par origine française ou étrangère en se fondant toujours sur l'ESGBU. Entre temps cette enquête a été simplifiée et la distinction d'origine a disparu. Il a donc été demandé, à des fins de comparaison, aux bibliothèques des universités à dominantes « lettres, SHS » et « droit, sciences économiques » de reprendre les données 2015 concernant les revues de façon à les scinder en « françaises » et « étrangères ». Les universités pluridisciplinaires, trop nombreuses, n'ont pas été sollicitées. Elles auraient dû d'abord isoler les ressources en SHS, ce qui supposait un travail considérable. Les universités fusionnées ont effectué cette double opération.

⁹⁴ Autres supports : CD, DVD, cartes...

Tableau 6 : Dépenses par origine en %

	Périodiques imprimés				Ressources électroniques ⁹⁵		Revue électronique	
	2007		2015		2007		2015	
	Français	Étranger	Français	Étranger	Français	Étranger	Français	Étranger
Lettres et SHS	38	62	31,2	68,8	35	65	27,2	72,8
Droit et sciences éco	46	54	43,2	56,8	60	40	46	54
Pluri-disciplinaire	38	62			35	65		
Universités fusionnées			38,2	61,8			46,1	53,9
Moyenne	40	60	37,5	62,5	43,3	56,7	39,8	60,2

À la lecture de ces tableaux, la mission constate deux mouvements simultanés dans l'évolution des dépenses documentaires des bibliothèques universitaires pour les SHS : une érosion des dépenses documentaires d'origine française accompagnée d'un transfert important de l'imprimé vers le numérique. Pour les universités à dominante Lettres-SHS, le coût des revues françaises de ce domaine ne représente plus, en 2015, que 31,2 % de l'achat des périodiques imprimés (contre 38 % en 2007). Cela est dû principalement à l'inflation du coût des périodiques étrangers. En effet, pour les universités à seule dominante LSHS, le nombre de titres français est passé de 13 789 à 9 230 (- 33,1 %), tandis que le nombre de titres étrangers a évolué de 15 048 à 8 787 (- 41,6 %). Autrement dit, les désabonnements ont été plus importants pour les titres étrangers, mais le coût moyen par titre a progressé plus fortement pour les abonnements étrangers (il est de 369 € pour l'échantillon LSHS) que pour les français (où il n'est que de 215 €).

De surcroît, entre 2007 et 2015, la part de la documentation électronique a presque doublé, passant de 22 % à 42,2 % et la part des dépenses en revues étrangères dans les achats des revues numériques s'élevait en 2015 à 72,8 %. Ce phénomène majeur de l'essor des achats numériques s'est bien davantage réalisé au détriment des abonnements aux revues papier qui a chuté de 38 % à 21,2 % du total des dépenses documentaires (- 16,8 points) que des ouvrages imprimés dont la part a diminué de 4,5 points passant de 35,5 à 31,9 %.

Ces constatations peuvent être complétées par celles de l'étude IDATE précitée, qui apporte des indications sur l'économie générale de 376 revues SHS de langue française, en accès conditionnel sur le portail Cairn.info. Il y apparaît que si les ventes d'abonnement sous format papier de ces revues représentaient en 2014 près de 66 % du total de leurs produits, la part des abonnements papier des bibliothèques universitaires et des services documentaires des autres institutions nationales de recherche et d'enseignement supérieur, n'était que de 20,5 %. En effet, les ventes papier à l'étranger

⁹⁵ Les données ne sont pas homogènes entre 2007 et 2015, en partie parce que la nomenclature a évolué depuis 2007 (des bases de revues en ligne pouvaient être comptés comme bases de données). Toutefois, en 2007, les revues en ligne ne pesaient que 12 M€ sur un total de 24,5 M€ (49 %), tandis qu'en 2015 elles représentaient 30,4 M€ sur 48 M€ (63,3 %).

sont plus importantes (27,4 % des produits). Les ventes de licences numériques représentaient 25,9 % des produits. L'origine des produits numériques de ces revues (25,9 % du total des produits) provient essentiellement des ventes de licences par Cairn.info ; ces ventes de licences se répartissent entre bibliothèques françaises à 57,5 % (dont 40,7 % pour les BU et autres bibliothèques de recherche), bibliothèques étrangères à 38,7 % et *pay per view* à 3,9 %.

Dans l'état actuel de l'économie des revues SHS à accès conditionnel, la part des dépenses en abonnements papier reste bien prédominante (65,8 % du chiffre d'affaires des 376 revues SHS de langue française sur lesquelles porte l'étude IDATE) mais la part de ce chiffre d'affaires à l'export est la plus importante (42 % du chiffre d'affaires papier). La part des produits issus des licences numériques s'accroît et, sur ce segment, les abonnements des bibliothèques françaises demeurent les plus importants (57,5 %). Cependant, l'enquête ESGBU fait apparaître que la dynamique des achats électroniques des bibliothèques universitaires françaises est plus favorable aux ressources numériques étrangères qu'aux ressources numériques françaises.

4.3. La négociation des licences nationales dans le cadre du plan d'accompagnement

4.3.1. Deux niveaux d'une politique mutualisée d'acquisition de revues

Les mesures adoptées dans le cadre du plan d'accompagnement du passage au numérique de l'édition scientifique devraient conforter la place de l'édition française dans les dépenses documentaires des universités.

Dans le cadre de la politique mutualisée d'acquisition, trois projets de licence nationale sont en préparation, et ont fait l'objet des travaux du comité de suivi lors de sa première réunion le 15 décembre 2016. Ainsi que le précise le compte rendu de cette réunion, « *La politique mutualisée d'acquisitions de revues associe étroitement le soutien du MENESR au niveau national et l'engagement des établissements en termes de budget et de politique documentaire.* »

En effet, à la différence de la licence nationale Elsevier où le MENESR a opéré un prélèvement à la source sur la dotation des établissements, le montage envisagé combine :

- d'une part des groupements de commandes selon des conditions négociées par le consortium Couperin avec les fournisseurs, et réunissant un nombre d'établissements plus large qu'actuellement, et donc la mobilisation de crédits de ces établissements ;
- et d'autre part des licences nationales soutenues financièrement par le ministère dans le cadre du plan de soutien, qui intègrent la dimension d'accès libre ou de numérique.

Ces deux niveaux seront intégrés dans les marchés négociés par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, établissement porteur des groupements de commande qui agit en tant qu'opérateur pour les établissements et le ministère. Ainsi que l'indique le compte rendu du comité de suivi, « *Il y a complémentarité entre les groupements de commandes négociés par Couperin et le plan de soutien ministériel. Ainsi, les marchés gérés par l'ABES intégreront un double dispositif de financement : la part des établissements et le montant de l'aide du MENESR. Les crédits de soutien du ministère seront versés à l'ABES et intégrés juridiquement dans les marchés.* »

Ces marchés apporteront aux revues concernées « *une garantie financière sur une durée de cinq années, sécurisant ainsi un CA, en évitant son érosion telle que constatée ces dernières années* » et offriront « *une souplesse en termes de périmètre éditorial et de périmètre de bénéficiaires.* ». En effet, le portefeuille de titres concernés pourra être augmenté, et de nouveaux entrants pourront facilement adhérer aux groupements constitués.

Concernant l'utilisation des crédits du MENESR destinés aux licences nationales dans le cadre du plan de soutien, le comité de suivi indique :

« L'utilisation des crédits prendra en compte différents paramètres relatifs à l'accès ouvert :

- les avancées numériques des éditeurs, des revues et des plateformes ;*
- l'offre des éditeurs en termes d'accès ouvert (nouvelles revues en OA, APC, etc.) ;*
- a mesure de la transition vers l'accès ouvert, et si besoin vers le numérique ;*
- l'adaptation des modèles des revues pour se caler sur les conditions prévues par la loi en matière d'embargos.*

Le plan de soutien s'adresse, d'une part, aux revues pour 2/3 et, d'autre part, aux plateformes pour 1/3 pour leur rôle de structuration et de diffusion.

Le comité appelle l'attention du MENESR sur l'affectation effective de la part budgétaire destinée aux revues. »

4.3.2. État des négociations menées par Couperin

- **CAIRN**

Il s'agit du quatrième groupement de commandes que Cairn conclura avec l'ABES et Couperin. Le nombre d'institutions passera de 91 fin 2016 à 118 en 2017, soit, selon Cairn, tous les établissements d'enseignement supérieur concernés par cette ressource. Les conditions tarifaires sont de trois ans fermes plus deux ans potentiels (un an plus un an). L'offre pour le groupement de commandes 2017-2021 a été diffusée aux membres de Couperin dans sa version définitive. Un protocole d'accord a été signé entre Couperin, l'ABES et Cairn le 10 janvier 2017. Les caractéristiques sont les suivantes :

- quatre bouquets sont proposés : général (410 revues à ce jour), EcoSocPol (215 revues), Humanités (135 revues), Psychologie (80 revues) ;
- la collection était figée depuis 2012 et passe de 290 titres à 410 en 2017 ; l'évolution programmée du nombre de titres proposés est la suivante : 430 titres en 2018, 440 en 2019, 445 en 2020, 450 en 2021 ;
- un groupement de commandes de 118 membres porté par l'ABES sur cinq ans (2017-2021), sans possibilité de sortie les trois premières années, mais avec possibilité de nouveaux entrants chaque année ;
- pour les effectifs universitaires pris en compte, des ETP gelés les trois premières années ;
- pour les établissements bénéficiant de remises pour le maintien d'abonnements papier, pas de possibilité de se désabonner les trois premières années ;

- une remise COMUE de 15 %. Pour ces dernières, une convention unique et une facture unique seront établies.

Selon ce protocole, le prix hors taxes évoluera d'environ 5,2 % entre 2017 et 2021. Les prix seront fermes et définitifs pour les années 2017 à 2019.

C'est l'enrichissement progressif de l'offre qui entraîne une augmentation du coût sur les années 2017 à 2021. En 2017, pour les établissements qui n'en étaient pas clients, l'offre complémentaire de titres correspond à une augmentation de 14 %. Ceux ayant souscrit 290 titres voient leur facture baisser en 2017 avant une augmentation nouvelle en 2018-2021 (mais Couperin a opté pour une péréquation entre établissements). Pour les 118 établissements membres du groupement de commande, les ETP SHS sont de 1 023 000. Le prix était de 1,78 € par ETP SHS en 2016, de 1,87 € par ETP SHS en 2017.

Le protocole d'accord prévoit que le plan de soutien « *pourra donner lieu, ultérieurement et indépendamment de cet accord, à des mesures spécifiques en cas d'engagement de Cairn à abaisser les barrières mobiles de certaines revues ou en cas d'ajout de nouvelles fonctionnalités sur la plateforme Cairn.info.* »

- **EDP Sciences**

EDP diffuse vingt-neuf revues scientifiques sous abonnement. Cet éditeur n'a bénéficié d'aucune aide du CNL au cours des cinq dernières années, ni au titre de l'aide aux revues, ni au titre de l'aide à la numérisation des revues. EDP Sciences a une plateforme de distribution pour les revues mais pas pour les livres. Avec EDP, il n'y a pas de groupement de commandes mais des achats titre à titre : en 2016, on comptait au sein de Couperin 170 abonnés au titre à titre. La négociation avec Couperin et l'ABES doit aboutir à un marché négocié de trois à cinq ans (cela reste à déterminer). Les objectifs de cette négociation sont au minimum maintenir le nombre des abonnés 2016, de récupérer d'anciens abonnés et d'intégrer des nouveaux établissements. Le marché permettrait le passage d'un dispositif d'abonnement au titre à titre à un abonnement à un bouquet comprenant les vingt-neuf titres. Le protocole d'accord conclu par le MENESR, l'ABES et Couperin avec EDP Sciences prévoit aussi la migration immédiate d'une partie importante des contenus vers l'accès ouvert, car **les articles des chercheurs exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche bénéficiant de financements publics MENESR seront publiés en accès libre dans trente-trois revues, EDP Sciences pratiquant l'open access payant.** EDP Sciences autorise aussi le dépôt en accès ouvert sans embargo, et archive dans HAL. **La libération des articles des chercheurs français et le reversement dans HAL devraient faire l'objet d'une licence nationale dans le cadre du plan de soutien.**

- **Revue.org**

Revue.org est une plateforme de diffusion (actuellement 441 revues en sciences humaines et sociales, mais aussi des e-books – qui représentent 50 % de son marché à l'étranger). Les revues diffusées par Revue.org n'ont pas de délai d'embargo ni de format papier. Son contenu est en accès ouvert à 80 %. Revue.org est financé par un Equipex jusqu'en 2020 et vend des services. Il propose en effet un modèle *freemium* (qui concerne 146 revues) permettant de bénéficier d'un ensemble de services : accès au document en format pdf et ePub en complément du format HTML, statistiques

d'usage. À ce jour (début mars 2017), les négociations avec Couperin n'ont pas encore commencé. Les objectifs sont de multiplier par deux le nombre d'abonnés entre 2014 (44 abonnés) et 2018.

OpenEdition compte **faire appel au plan de soutien pour augmenter le nombre de revues et moderniser sa plateforme** avec OpenEdition Journals.

La mission peut conclure que :

- les négociations avancent bien entre Couperin et les principaux agrégateurs ;
- les actions pouvant faire l'objet de licences nationales subventionnées par le MENESR dans le cadre du plan de soutien sont identifiées mais non finalisées.

Par ailleurs, un volet complémentaire d'aide à l'édition scientifique française peut intervenir dans le cadre du projet ISTEEX, avec le lancement le 6 février dernier d'un nouvel appel à proposition auprès des éditeurs pour l'acquisition pérenne de ressources documentaires scientifiques (c'est-à-dire STM et SHS) de langue française. Mais il faut préciser que les précédents appels à proposition n'avaient pas vraiment rencontré de succès auprès des mêmes éditeurs.



Marc ROLLAND



Pierre CARBONE



Karine GLOANEC-MAURIN



Jean DELPECH de SAINT-GUILHEM



Xavier NORTH

Liste des personnes rencontrées

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche

- Daniel RENOULT, *doyen honoraire de l'inspection des bibliothèques, président du comité de suivi pour l'accompagnement au passage au numérique de l'édition scientifique.*
- Alain ABÉCASSIS, *administrateur général, chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur.*
- Michel MARIAN, *sous -directeur du pilotage stratégique et des territoires, membre du Comité de suivi pour l'accompagnement au passage au numérique de l'édition scientifique.*
- Sophie MAZENS, *cheffe du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.*
- Marie-Pascale LIZÉE, *département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.*
- Jean-Luc CLÉMENT, *professeur des universités, conseiller recherche de la délégation aux relations européennes, internationales et de la coopération.*
- Lise DUMAZY, *présidente de l'Université Grenoble-Alpes*
- Daniel LANÇON, *vice-président de l'université Grenoble Alpes e charge de la recherche en sciences humaines et sociales, directeur de UGA éditions littéraires et linguistiques.*
- Serge BAUIN, *chargé de mission à l'Université Sorbonne Paris Cité.*

Centre national de la recherche scientifique

- Christine BERTHAUD, *directrice du Centre pour la communication scientifique directe.*
- Patrice BOURDELAIS, *démographe, historien, directeur des sciences humaines et sociales.*
- Renaud FABRE - *directeur de l'information scientifique et technique.*
- Laurence EL KHOURI, *directrice adjointe- direction de l'information scientifique et technique.*
- Jean François NOMINÉ, *responsable du service Publier, Institut de l'information scientifique et technique.*
- Didier TORNY, *directeur adjoint scientifique – Institut des sciences humaines et sociales.*
- Dominique WOLF, *directrice Unité propre de Service 076- Institut National de l'Information Scientifique et Technique.*

Chercheurs

- Gisèle SAPIRO, *sociologue, directrice de recherche et directrice d'études à l'EHESS (Centre européen de sociologie et de science politique)*
- Hélène SEILER-JUILLERET, *doctorante Sociologie de l'édition, coordinatrice éditoriale - Editions de l'Ehess.*
- Françoise THIBAULT, *déléguée générale de l'Alliance Athéna.*

Consortium Couperin

- Grégory COLCANAP, *coordinateur du consortium Couperin.*
- Sébastien RESPINGUE-PERRIN, *responsable de la cellule ebooks.*

Ministère de la Culture et de la Communication

- Nicolas GEORGES, *directeur du livre et de la lecture – ministère de la culture et de la communication.*
- Patrice LOCMANT, *chef du bureau création et diffusion, service livre et lecture.*

Centre National du Livre

- Vincent MONADÉ, *président du centre National du Livre.*
- Emmanuelle BENSIMON-WEILER, *directrice générale du Centre National du Livre.*
- François ROUYET-GAYETTE, *responsable du Pôle numérique*

Institut Français

- Judith ROZE, *directrice à la langue française, livre et savoirs.*
- Francky BLANDEAU, *directeur adjoint à la langue française, livre et savoirs.*
- Didier DUTOUR, *responsable pôle livre et médiathèques - Institut Français.*
- Mathieu POTTE-BONNEVILLE, *responsable du pôle des idées et savoirs-département langue française, livre et savoirs.*

Edition

- Vincent MONTAGNE, *président du Syndicat National de l'édition.*
- Pierre DUTILLEUL, *directeur général du Syndicat National de l'édition.*
- François GÈZE – *directeur des éditions La découverte, vice-président du Syndicat National de l'Édition – membre du Comité de suivi pour l'accompagnement au passage au numérique de l'édition scientifique.*
- Christine de MAZIÈRES, *conseillère référendaire à la Cour des comptes, ancienne directrice du SNE.*

Revues

- Etienne AHNHEIM, *directeur de la revue Les Annales Histoire Sciences sociales*
- Jean Marc QUILBÉ, *président des éditions EDP Sciences.*
- Charles RUELLE, *responsable du département des revues – Presses Universitaires de France PUF – membre du comité de suivi pour l'accompagnement au passage au numérique de l'édition scientifique.*
- André-Louis VALLET, *directeur de recherche au CNRS – directeur de publication de la Revue Française de Sociologie*
-

Portails de revues

- Marin DACOS, *directeur de Open édition – revue.org.*
- Nathalie FAGIER, *directrice de PERSEE.*
- Marc MINON, *directeur de la plateforme CAIRN.*
- Thomas PARISOT, *responsable des relations institutionnels – CAIRN*

Annexes

Annexe 1 :	Arrêté de nomination Comité de suivi.....	79
Annexe 2 :	Arrêté de mission Comité de suivi	81
Annexe 3 :	Convention CNL CAIRN 20 octobre 2011Titre	82
Annexe 4 :	Revue soutenues en 2016 par l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS).....	105
Annexe 5 :	Liste des revues soutenues dans le cadre de la convention CAIRN-CNL	108
Annexe 6 :	Autres revues ayant développé parallèlement au programme CAIRN-CNL des initiatives propres en termes de traduction d'articles vers l'anglais	110

ANNEXE 1

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 janvier 2017 relatif aux missions et à la composition
du comité de suivi de l'édition scientifique

NOR : MENS1637431A

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, notamment ses articles 30 et 33,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Un comité de suivi de l'édition scientifique est créé pour la mise en place d'un plan de soutien à l'édition scientifique par les ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture.

Art. 2. – Les missions de ce comité sont de :

- 1° Conduire des études destinées à connaître et comprendre les réalités et l'économie des revues ;
- 2° Identifier les données dont le recueil sera nécessaire pour veiller au maintien et au développement d'une édition scientifique française et francophone, en particulier en sciences humaines et sociales ;
- 3° Etudier les orientations d'une politique destinée à soutenir l'édition scientifique ;
- 4° Etudier les orientations d'une politique mutualisée d'acquisitions, notamment à travers des modèles de licences nationales ;
- 5° Examiner les mutualisations possibles par le moyen de plateformes de diffusion ;
- 6° Concourir à la préparation du rapport prévu à l'article 33 de la loi du 7 octobre 2016 susvisée.

Art. 3. – Le comité de suivi comprend, outre son président, quinze personnalités choisies pour leur expertise : cinq au titre de la recherche, cinq au titre des professionnels de l'édition publique et des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche et cinq au titre des éditeurs et des diffuseurs privés.

Art. 4. – Le président et les membres du comité sont nommés par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture pour une durée de deux ans renouvelable.

Art. 5. – Le président convoque le comité et fixe l'ordre du jour des séances.

Il coordonne les travaux du comité. Il peut proposer aux membres du comité des réunions en formation restreinte pour l'étude de questions spécifiques soumises au comité en séance plénière.

Il rend compte de l'activité du comité aux ministres désignés aux articles 1^{er} et 4.

Le comité se réunit en séance plénière deux fois par an au minimum.

Art. 6. – Le secrétariat du comité est assuré conjointement par le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par la direction générale des médias et des industries culturelles (service du livre) du ministère de la culture et de la communication.

Art. 7. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 janvier 2017.

*La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation :*

*Le directeur général
de la recherche
et de l'innovation,
A. BERETZ*

*La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,
S. BONNAFOUS*

*La ministre de la culture
et de la communication,*
Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général des médias
et des industries culturelles,*
M. ADJARI

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 janvier 2017 portant nomination
au comité de suivi de l'édition scientifique

NOR : MENS1637433A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la culture et de la communication, en date du 2 janvier 2017, sont nommés membres du comité de suivi de l'édition scientifique :

M. Daniel RENOULT, président, doyen honoraire de l'inspection générale des bibliothèques.

Au titre de la recherche (collège A)

M. Daniel EGRET, astronome à l'Observatoire de Paris ;
M. Daniel LANÇON, vice-président en charge de la recherche en sciences humaines et sociales, Université Grenoble Alpes, directeur des Editions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble (ELLUG) ;
Mme Claire LEMERCIER, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
M. Patrice MARCILLOUX, professeur en archivistique ;
Mme Denise PUMAIN, professeur émérite à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, directrice de Cybergeog, European Journal of Geography.

Au titre des professionnels de l'édition publique et des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche (collège B)

Mme Odile CONTAT, responsable d'études documentaires à l'Institut des sciences humaines et sociales du Centre national de la recherche scientifique ;
M. Marin DACOS, directeur du centre pour l'édition électronique ouverte (OpenEdition) ;
M. Jean-François LUTZ, responsable de la bibliothèque numérique, université de Lorraine ;
M. Cédric MICHON, professeur d'histoire moderne, université Rennes-2, directeur des Presses universitaires de Rennes ;
M. Christophe PÉRALES, président de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation.

Au titre des éditeurs et des diffuseurs privés (collège C)

M. Patrick FENOUIL, président de Lavoisier SAS ;
Mme Julie GAZIER, directrice exécutive des presses de Sciences Po ;
M. François GEZE, président du groupe des éditeurs universitaires du Syndicat national de l'édition ;
M. Jean-Marc QUILBÉ, président-directeur général d'EDP Sciences ;
M. Charles RUELLE, responsable des revues du groupe Humensis.

ANNEXE 3



CONVENTION DE PARTENARIAT

Preamble

Le Centre national du livre (CNL) a pour mission de contribuer au développement économique des industries du livre et d'encourager la création et la diffusion de la production littéraire et intellectuelle française de qualité, à travers des dispositifs de soutien aux différents acteurs de la chaîne du livre, en France et à l'international (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires).

Dans le cadre de cette mission, il soutient la publication et la diffusion sous format papier et numérique des revues d'idées et de savoir publiant des textes de création ou des articles de fond, dans les différents champs couverts par ses commissions.

CAIRN offre aux éditeurs de revues de sciences humaines et sociales de langue française un ensemble de services qui recouvre la numérisation et la distribution numérique des revues, la gestion des accès électroniques à ces revues et leur commercialisation. Il développe un portail présentant un éventail aussi large que possible de revues de sciences humaines et sociales françaises et des autres pays francophones. Il assure aujourd'hui, à travers son portail *CAIRN.info*, la numérisation et la diffusion payante de plus de 250 revues en français à travers le monde.

Le Centre national du livre (CNL) accompagne cette initiative depuis l'origine, dans la continuité de son dispositif de soutien à la numérisation des revues et à leur diffusion sous format numérique, et dans l'objectif d'en favoriser la visibilité et d'en augmenter la diffusion. Ce soutien a fait l'objet en 2005 d'une convention de partenariat, conclue pour une durée de 5 ans.

CAIRN souhaite aujourd'hui développer son offre commerciale en direction des publics étrangers, notamment des chercheurs et des intellectuels.

Les objectifs du CNL et de CAIRN convergent ainsi aujourd'hui autour d'une même préoccupation : la commercialisation, la circulation et la diffusion de la pensée d'expression française, particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, à l'international, par le développement d'un portail dont la viabilité économique est maintenant éprouvée.

Au vu de cette convergence d'objectifs, une convention de partenariat est conclue :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Centre national du livre, établissement public, dont le siège est situé à l'Hôtel d'Avejan, 53, rue de Verneuil à 75007 Paris,

Représenté par son Président, Monsieur Jean-François Colosimo, **d'une part**,

ci- après dénommé « **le CNL** »,

ET

CAIRN, société anonyme de droit belge, dont le siège est situé 58/60 rue des Champs à 4020 Liège, Belgique

Identifiée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro d'entreprise 0873.856.568,

Dont la succursale française, sise 5, rue de Charonne à 75011 Paris, est enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Paris, sous le numéro 487 704 942 RCS PARIS

Représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur François Gèze et par son Administrateur délégué, Monsieur Marc Minon, **d'autre part**,

ci- après dénommée « **CAIRN** »

Conjointement dénommées « **les Parties** »

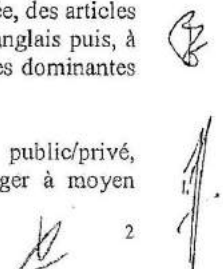
IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre le CNL et CAIRN pour le développement du portail *CAIRN.info* à l'international, dans l'objectif d'assurer la commercialisation et la diffusion internationales de la pensée d'expression française en sciences humaines et sociales par la traduction et la diffusion des revues françaises afin de préserver la capacité de penser et d'écrire en français.

Ce développement comprend la diffusion, massive à terme, sous forme numérisée, des articles principaux des revues de référence d'expression française traduits d'abord en anglais puis, à terme, selon une perspective multipolaire et multilingue, dans les autres langues dominantes (espagnol, portugais, arabe, russe, chinois, etc.).

Il prend en compte la nécessité de développer un modèle industriel public/privé, professionnellement compétent et économiquement performant, apte à dégager à moyen

Handwritten initials 'CF' in a circle and a signature 'K' with a '2' next to it.

terme, une capacité d'autofinancement en structurant cette activité en marché de diffusion (cf. plan d'affaires prévisionnel indicatif détaillé en Annexe 1).

Article 2 : Engagements de CAIRN

CAIRN s'engage à développer le portail *CAIRN.info* selon les axes suivants :

1. concevoir et développer une interface en anglais, qui permette de présenter par défaut aux internautes anglophones les contenus diffusés sur le portail *CAIRN.info*, disponibles dans leur langue, soit aujourd'hui environ 50.000 résumés en anglais (« *abstracts* ») et 1.800 articles ;
2. améliorer l'exhaustivité et la qualité de ces *abstracts* :
 - a. en incitant les responsables des revues contractualisant avec CAIRN, et/ou leurs éditeurs, à produire des résumés de qualité en anglais, en en faisant une condition de leur référencement *via* l'interface en anglais de *CAIRN.info* ;
 - b. en procédant, dans les 9 mois suivant la signature de la présente convention, à l'évaluation des *abstracts* existants et, au besoin, à la correction et/ou à la réécriture de ceux qui auront été jugés de piètre qualité (ceux-ci étant évalués, à ce stade, à 40 % des *abstracts* disponibles, soit environ 20.000 *abstracts*) ;
 - c. en procédant, à partir du 1^{er} janvier 2012, à l'évaluation des *abstracts* à paraître.
3. financer pour partie la traduction en anglais d'un ensemble d'environ 300 articles diffusés en français sur le portail *CAIRN.info*, à raison d'une dizaine d'articles pour chacune des revues sélectionnées par le comité scientifique, pour la période 2001 – 2010 ; proposer aux revues partenaires du projet ou à leurs éditeurs de participer à cet effort de traduction selon leurs capacités économiques ; réaliser ou faire réaliser ces travaux de traduction ; mettre en page, convertir en XML et diffuser sur le portail *CAIRN.info* les articles ainsi traduits ;
4. financer pour partie la traduction en anglais d'un ensemble d'article sélectionnés parmi les articles à paraître sur le portail *CAIRN.info*, à raison, au maximum, d'une dizaine d'articles par an et par revue sélectionnée par le comité scientifique (soit environ 270 articles par an), pour les années 2012 et 2013 ; proposer aux revues partenaires ou à leurs éditeurs de participer à cet effort de traduction selon leurs capacités économiques ; réaliser ou faire réaliser ces travaux de traduction ; mettre en page, convertir en XML et diffuser sur le portail *CAIRN.info* les articles ainsi traduits ;
5. intégrer les articles ainsi traduits dans un ou plusieurs bouquets de publications de sciences humaines et sociales, assurer la promotion de ces bouquets et leur commercialisation, par exemple auprès des institutions non-francophones selon les principes de diffusion précisés en Annexe 2 et qui seront détaillés dans les conventions de partenariat tripartites prévues à l'article 4 ;
6. diffuser néanmoins gratuitement, pendant une durée minimale de 18 mois, un sous-ensemble d'articles traduits – notamment les articles traduits sur proposition des responsables des magazines culturels (cf. article 3) – à des fins de valorisation non commerciale du projet ;

10 3

7. produire une charte de qualité pour la traduction des articles et de leurs résumés, et proposer aux revues partenaires une liste de prestataires professionnels à même d'assurer un travail de traduction conforme aux exigences de la charte ;
8. étoffer, si possible, l'offre disponible par des articles traduits en anglais avec d'autres soutiens publics, pour autant que cette offre supplémentaire ne contredise pas les intérêts fondamentaux de ce projet.

Le planning de mise en œuvre de ces différentes actions et leurs coûts sont détaillés respectivement en **Annexe 3** et en **Annexe 4**.

CAIRN s'engage à mobiliser, sur la période 2011 – 2013, ses fonds propres pour la réalisation de ces actions, pour un montant global de 526.322 €, détaillé à l'**Annexe 5** de la présente convention.

Article 3 : Engagements du CNL

Le CNL s'engage à participer au développement du portail *CAIRN.info* selon les axes suivants :

1. soutenir le développement d'une interface en anglais, en prenant en charge 50 % de ses coûts de développement ;
2. soutenir l'évaluation et la correction et/ou réécriture des abstracts existants (volet rétrospectif), à hauteur de 50 % des coûts liés à ce travail d'évaluation, de correction et/ou de réécriture (en anglais) ;
3. soutenir l'évaluation des *abstracts* à paraître, à hauteur de 50 % des coûts liés à ce travail d'évaluation ;
4. soutenir la traduction en anglais d'un ensemble d'environ 300 articles diffusés en français sur le portail *CAIRN.info*, à raison d'une dizaine d'articles par revue sélectionnée par le comité scientifique, pour la période 2001 – 2010, en prenant en charge 60 % des frais de traduction et des frais de mise en ligne de ces articles ;
5. soutenir la traduction en anglais d'un ensemble d'articles sélectionnés parmi les articles à paraître sur le portail *CAIRN.info*, à raison, au maximum, d'une dizaine d'articles par an et par revue sélectionnée par le comité scientifique (soit environ 270 articles par an), pour les années 2012 et 2013, en prenant en charge 60 % des frais de traduction et des frais de mise en ligne de ces articles ;
6. réunir, animer et, au besoin, financer les réunions du comité scientifique et du comité de suivi (cf. article 4) ;
7. réunir, animer, et, au besoin, financer le travail des responsables de magazines culturels chargés de réaliser une sélection trimestrielle et éditorialisée d'une dizaine d'articles remarquables parus dans des revues francophones faisant partie ou non des revues partenaires du projet sélectionnées par le comité de suivi ;

8. financer, à 100 %, la traduction des articles ainsi sélectionnés – pour autant que la traduction de ces articles n'ait pas déjà été financée dans le cadre des actions prévues aux alinéas 4 et 5 ci-dessus – et soutenir la mise en ligne de ces traductions sur le portail *CAIRN.info*, à hauteur de 60 % des coûts liés à cette mise en ligne ;

Pour l'ensemble de ces actions, le CNL versera à CAIRN, sur la période 2011 – 2013, une subvention d'un montant de 1.160.616 €, détaillé à l'**Annexe 5** de la présente convention, selon les modalités prévues à l'article 8 et ne pouvant excéder significativement 50% de l'assiette des coûts éligibles.

Article 4 : Modalités de mise en œuvre et d'évaluation

Un **comité scientifique** sera constitué dans le cadre de la présente convention. Placé sous le patronage du Ministre de la Culture et de la Communication et composé de personnalités qualifiées, il sera chargé de valider, sur la base de critères élaborés d'un commun accord entre les deux Parties, la liste des revues susceptibles de bénéficier du soutien du projet pour les opérations précédemment énumérées. Cette liste sera constituée d'une trentaine de revues, dont environ un tiers de revues d'idées et deux tiers de revues de savoir. Les domaines prioritaires seront la philosophie, l'histoire, l'anthropo-ethnologie, la sociologie, les sciences politiques et les sciences économiques. Un représentant de CAIRN siègera, sans voix délibérative, à ce comité scientifique.

Un **comité de suivi**, constitué de deux représentants du CNL et de deux représentants de CAIRN, sera chargé d'assurer le suivi du déroulement de la présente convention. Ce comité sera présidé par le Président du CNL. Il aura notamment pour mission :

- soit de choisir, parmi les articles présentés par les responsables des revues sélectionnées par le comité scientifique ou par leurs éditeurs, ceux répondant aux objectifs du projet (*i.e.* être représentatifs des contributions les plus novatrices parues dans les revues d'idées et les revues de savoir francophones, et être à même de susciter l'intérêt d'un public non francophone), soit de vérifier si les articles sélectionnés par les responsables de ces revues ou par leurs éditeurs répondent bien aux objectifs du projet ;
- de valider la charte de qualité et la liste des prestataires établies par CAIRN ;
- de vérifier l'adéquation des moyens techniques mis en œuvre aux objectifs du projet ;
- et d'évaluer les résultats du projet.

Ce comité de suivi, que le CNL et CAIRN pourront, d'un commun accord, décider d'ouvrir aux experts de leur choix, se réunira au moins deux fois par an, aux termes des premier et second semestres de chaque année civile.

L'animation et le secrétariat du comité scientifique et du comité de suivi seront assurés par le CNL.

 5 

Des conventions de partenariat seront établies entre le CNL, CAIRN et les responsables des revues retenues au titre du projet ou leurs éditeurs afin de fixer la participation respective de chacun aux frais de traduction des résumés/articles faisant l'objet de ce projet et aux frais de mise en ligne de ces traductions, de préciser la liste des prestataires chargés de réaliser les traductions et de formaliser l'engagement des partenaires à respecter la charte de qualité des traductions et des *abstracts*. CAIRN assurera la préparation de ces conventions, en relation avec le CNL et les responsables des revues et/ou leurs éditeurs.

Des conventions de partenariat seront établies entre le CNL et des magazines culturels (*Alternatives économiques, Books, Lire, Le Magazine Littéraire, Sciences Humaines, etc.*) afin de réaliser la sélection trimestrielle éditorialisée décrite à l'article 3.7.

Ces partenariats presse seront gérés et financés, si besoin, par le CNL. Sous réserve de l'accord de leurs ayants droit, les articles sélectionnés dans le cadre de ces partenariats presse seront diffusés gratuitement, pendant une durée minimale de 18 mois, sur le portail *CAIRN.info*, le CNL se réservant le droit d'en faire la promotion sur tous ses supports propres dont ses sites internet.

Article 5 : Autres partenaires du projet

Le projet pourra être élargi à d'autres partenaires, pour autant que les objectifs de ces partenaires soient convergents avec ceux des Parties, et sous réserve d'un accord préalable écrit entre les Parties afin de déterminer les modalités techniques et financières de cet élargissement du projet. Dans ce cas, une convention spécifique sera établie entre le CNL, CAIRN et chacun de ces nouveaux partenaires. Dans l'hypothèse d'un partenariat institutionnel, la participation de ce partenaire viendra en déduction du montant prévu à la charge du CNL par la présente convention, sauf si les responsables du CNL marquaient par écrit leur accord sur le fait que cette participation permettrait d'élargir le projet au-delà de ce qui est prévu dans le cadre de la présente convention.

Article 6 : Respect des ayants droit

CAIRN s'engage à ne développer les activités décrites ci-dessus que dans le strict respect des ayants droit concernés. Dans ce cadre, il s'engage à faire préciser dans les conventions de partenariat le liant aux revues ou à leurs éditeurs :

- les conditions de reproduction et d'exploitation des articles traduits. La convention prévoira d'une part les obligations de l'éditeur, qui devra notamment garantir qu'il dispose de l'ensemble des droits nécessaires aux exploitations envisagées, et d'autre part les obligations de CAIRN, qui s'engagera notamment à ne pas faire figurer ou à retirer de sa plate-forme tout article dont les auteurs auraient mentionné qu'ils s'opposent à sa diffusion en ligne. CAIRN devra également s'engager à soumettre, avant toute mise en ligne, les projets de traduction d'articles aux auteurs concernés ;
- les obligations des revues ou de leurs éditeurs vis-à-vis des autres ayants droit avant toute mise en ligne des traductions permises par le présent projet. CAIRN proposera notamment aux éditeurs un jeu de contrat-types précisant explicitement les conditions de reproduction et d'exploitation numérique de ces traductions, notamment les

conditions de rémunération éventuelle des auteurs ;

- dans le cadre du principe de non-exclusivité qui guide habituellement les relations entre CAIRN et ses différentes revues/éditeurs partenaires, les conditions éventuelles d'utilisation, par les revues ou par leurs éditeurs, des travaux de traduction et de numérisation effectués par CAIRN à l'occasion de ce projet.

CAIRN s'engage par ailleurs à avertir les internautes que les œuvres présentées sur le portail *CAIRN.info* sont protégées par la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne le respect du droit moral des auteurs.

Article 7 : Durée de la présente convention

La présente convention prend effet à la date de notification de la convention par le CNL après sa signature par les Parties et le visa du contrôle budgétaire et comptable. Elle est conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2013.

Des modifications pourront être apportées à la présente convention par avenant.

Article 8 : Modalités de versement de la subvention du CNL

Pour l'ensemble des actions prévues ci-dessus, le CNL versera à CAIRN une subvention, qui sera imputée sur le chapitre 657.56 du budget du CNL.

La subvention relative à l'année 2011, soit 665.080 €, sera versée en deux tranches :

- 50 % dès la signature de la présente convention ;
- 50 % à la réalisation des actions prévues aux articles 2 et 3 et chiffrées en **Annexe 4**, après présentation des factures et pièces justificatives prévues à l'article 9.

Sous réserve de la signature des avenants mentionnés ci-dessous, les subventions relatives aux années 2012 et 2013 seront, chacune, versées en deux tranches :

- 50 % dès la signature de ces avenants ;
- 50 % à la réalisation des actions prévues aux articles 2 et 3 et chiffrées en **Annexe 4**, après présentation des factures et pièces justificatives prévues à l'article 9.

La subvention sera créditée au compte bancaire de CAIRN selon les procédures comptables en vigueur.



Les versements seront effectués à :

Titulaire du compte : CAIRN SA

Domiciliation : Crédit du Nord – Paris République - 45, avenue de la République, 75011 Paris

Banque : 30076

Agence : 02025

N° de Compte : 24904504200

IBAN : FR 76 3007 6020 2524 9045 0420 040

BIC : NORDFRPP

L'ordonnateur de la dépense est le Président du Centre national du livre.

Le comptable assignataire est l'agent comptable du Centre national du livre.

Monsieur Denys Leboutte, Réviseur d'entreprises, Commissaire, est désigné pour contrôler et certifier le bilan et le compte de résultat de la société CAIRN pour l'exercice écoulé.

La subvention au titre de l'année 2011, d'un montant de 665.080 €, est détaillée à l'Annexe 5 de la présente convention.

Les subventions attribuées au titre des années 2012 et 213 feront l'objet d'un avenant annuel.

Article 9 : Justificatifs

CAIRN s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chacun de ses exercices comptables, les documents ci-après :

- un état financier, qui rend compte de l'emploi de la subvention du CNL pour l'exécution des actions prévues à la présente convention, accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'action comprenant les éléments prévus à l'Annexe 6 de la présente convention (indicateurs d'évaluation) et définis d'un commun accord entre le CNL et CAIRN ; ces documents sont signés par l'Administrateur délégué de CAIRN ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ;
- le rapport d'activité de la société pour l'exercice écoulé.

Article 10 : Autres engagements

CAIRN et le CNL s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues. En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention, chacune des Parties doit en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception.

CAIRN s'engage à faire figurer de manière lisible dans tous les documents produits dans le cadre de la présente convention le soutien du CNL et à valoriser ce soutien dans le cadre de toutes les manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe. Le logo et la mention

« réalisé avec le soutien du CNL » figureront sur le portail *CAIRN.info*, ainsi que sur ses déclinaisons sous toutes ses formes.

CAIRN s'engage à permettre aux membres du CNL d'accéder via le portail *CAIRN.info* (via reconnaissance par adresses IP ou par identifiant / mot de passe), pendant toute la durée de la convention, à l'ensemble des contenus ayant bénéficié du présent projet.

Le CNL se réserve le droit de faire état de ce projet sur tous ses supports propres, dont ses sites internet.

Article 11 : Reversement

En cas d'inexécution d'une partie de la convention par CAIRN, en raison de l'incapacité de tels ou tels responsables de revues et/ou éditeurs de participer au projet, ou de leur refus de s'y associer, les Parties détermineront d'un commun accord comment réaffecter leurs apports respectifs sur d'autres revues ou éditeurs de façon à atteindre les buts visés par le projet.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par CAIRN, le CNL peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention après examen des justifications présentées par CAIRN, et après concertation avec ses représentants. Le CNL en informera CAIRN par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non utilisation des crédits grâce aux économies d'échelles réalisées ou de non réalisation de certaines actions, CAIRN s'engage à rembourser, au terme de la convention, les crédits correspondants au CNL.

Article 12 : Evaluation

CAIRN s'engage à fournir, un mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre du projet, dans les conditions précisées en **Annexe 6** de la présente convention.

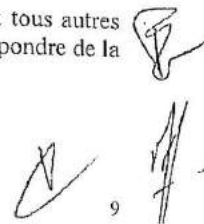
Le CNL procède, conjointement avec CAIRN, à l'évaluation, sur un plan quantitatif comme qualitatif, des conditions de réalisation du projet auquel il a prêté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général.

Article 13 - Contrôle

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par le CNL, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 12 ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

CAIRN s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle et à répondre de la réalisation de son action dans le cadre du projet objet de cette convention.



Article 14 : Renouvellement

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 12 et du contrôle prévu à l'article 13.

Article 15 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une des Parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 16 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif compétent.

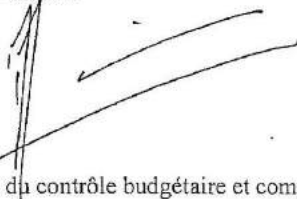
Fait en deux exemplaires originaux.

Pour CAIRN,

Le Président du Conseil d'administration,
François Gèze

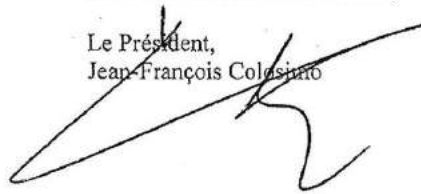


L'Administrateur délégué,
Marc Minon



Pour le Centre national du livre,

Le Président,
Jean-François Colasino



Visa du contrôle budgétaire et comptable n° 183

L'adjoint au contrôle financier
VISÉ le :
20 OCT. 2011
Daniel BECARD

Liste des annexes

Annexe 1 : Plan d'affaires prévisionnel

Annexe 2 : Principes de diffusion

Annexe 3 : Planning de mise en œuvre du projet

Annexe 4 : Budget prévisionnel

Annexe 5 : Répartition des coûts entre CAIRN, les maisons d'édition concernées et le CNL

Annexe 6 : Indicateurs d'évaluation



Annexe I : Plan d'affaires prévisionnel

Ce plan d'affaires prévisionnel n'a pas valeur d'engagement contractuel: il s'agit uniquement d'une estimation raisonnée des résultats à attendre du projet, établissant des ordres de grandeur réalistes permettant de mesurer sa viabilité à moyen terme.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Objectifs						
Nb d'institutions non francophones clientes d'un bouquet de revues Cairn	67	101	146	211	296	414
Prix moyen du bouquet	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CA HT réalisé avec les institutions non francophones	402 000 €	603 000 €	874 350 €	1 267 808 €	1 774 931 €	2 484 903 €
dont :						
CA HT réalisé avec des institutions non francophones clientes en 2011	402 000 €	402 000 €	402 000 €	402 000 €	402 000 €	402 000 €
CA HT réalisé avec de nouvelles institutions non francophones clientes	0 €	201 000 €	472 350 €	865 808 €	1 372 931 €	2 082 903 €
Participation du projet à la fidélisation des institutions non francophones clientes en 2011		33%	33%	33%	33%	33%
Participation du projet au recrutement de nouvelles institutions non francophones		25%	50%	50%	50%	50%
Participation du projet au CA HT réalisé par Cairn auprès d'institutions non francophones		184 250 €	370 175 €	566 904 €	820 465 €	1 175 451 €



 12

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Impact du projet sur l'économie de Cairn						
Taux de rémunération de Cairn sur le CA HT réalisé auprès des institutions clientes	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%
Participation du projet aux revenus Cairn		61 417 €	123 392 €	188 968 €	273 488 €	391 817 €
Participation de Cairn au financement du projet	298 110 €	114 106 €	114 106 €	125 517 €	138 068 €	151 875 €
Impact du projet sur le résultat de Cairn	-298 110 €	-52 689 €	9 286 €	63 451 €	135 420 €	239 942 €
<i>En cumulé</i>	-298 110 €	-350 799 €	-341 514 €	-278 062 €	-142 642 €	97 300 €
Impact du projet sur l'économie des maisons d'édition						
Taux de rémunération des éditeurs sur le CA HT réalisé par Cairn auprès des institutions clientes	66,7%	66,7%	66,7%	66,7%	66,7%	66,7%
Taux de rémunération (par les éditeurs) des ayants droit (auteurs, comités de rédaction, etc.)	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Participation du projet aux revenus nets des éditeurs (hors rémunération des ayants droit)		104 408 €	209 766 €	321 245 €	464 930 €	668 089 €
Participation des éditeurs au financement du projet	321 360 €	99 106 €	99 106 €	109 017 €	119 918 €	131 910 €
Impact du projet sur les revenus nets des éditeurs provenant des ventes d'abts papier (aux institutions non francophones)		-28 140 €	-51 004 €	-88 747 €	-144 953 €	-231 924 €

13

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Impact du projet sur le résultat des maisons d'édition	-321 360 €	-22 838 €	59 656 €	123 482 €	200 059 €	302 255 €
En cumulé	-321 360 €	-344 198 €	-284 542 €	-161 059 €	39 000 €	341 255 €
Impact du projet pour le CNL						
Coût total du projet	1 284 550 €	460 980 €	460 980 €	460 980 €	460 980 €	460 980 €
Participation de Cairn au financement du projet	298 110 €	114 106 €	114 106 €	125 517 €	138 068 €	151 875 €
Participation des éditeurs au financement du projet	321 360 €	99 106 €	99 106 €	109 017 €	119 918 €	131 910 €
Solde à charge du CNL	665 080 €	247 768 €	247 768 €	226 447 €	202 993 €	177 195 €
En %	51,8%	53,7%	53,7%	49,1%	44,0%	38,4%

h

Er

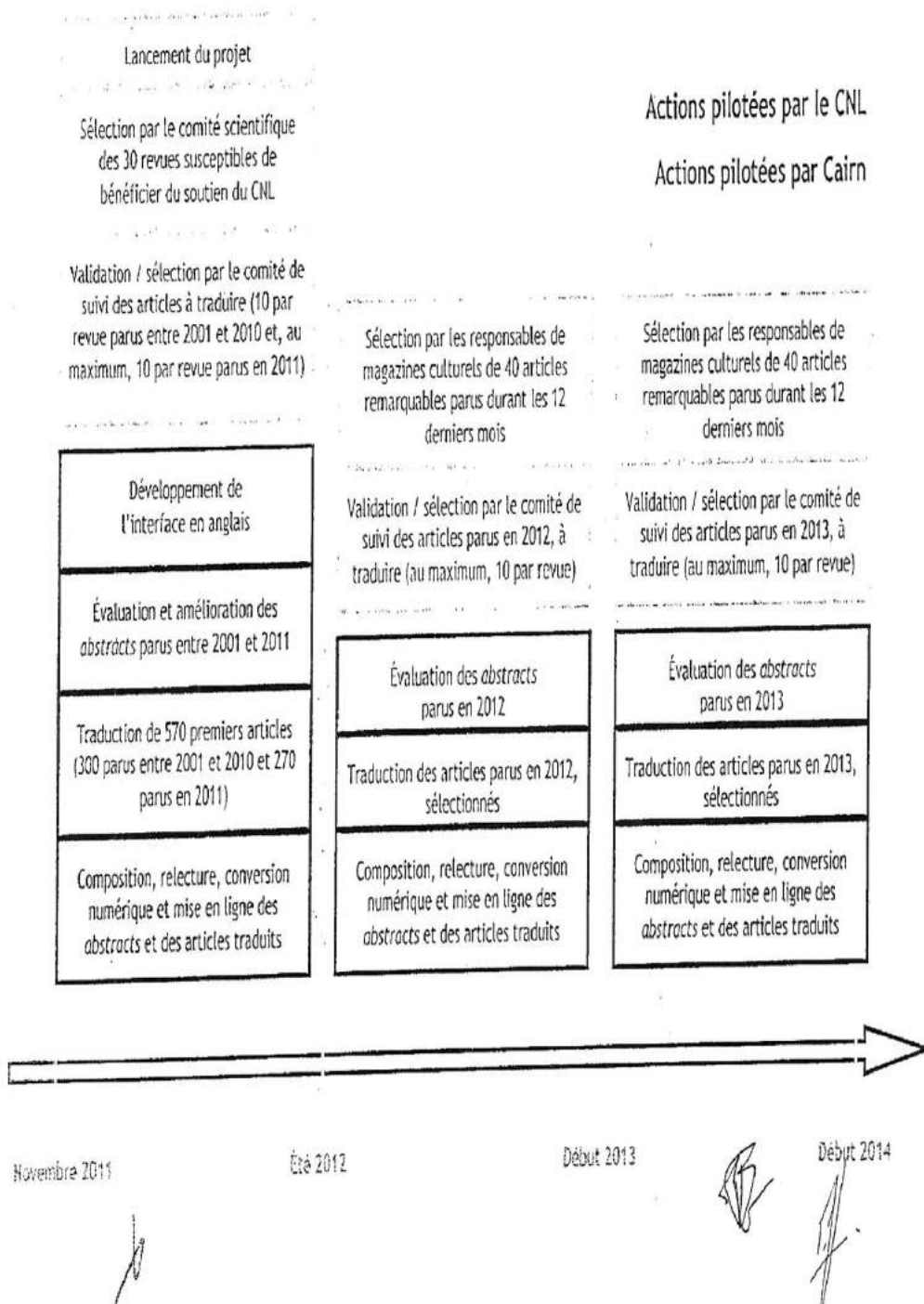
Annexe 2 : Principes de diffusion

Les contenus traduits dans le cadre de ce projet seront disponibles, sur *CAIRN.info*, selon le modèle d'accès mixte développé par CAIRN, fondé sur un équilibre raisonné entre le gratuit et le payant :

- les métadonnées des articles, y compris donc le texte des *abstracts*, seront proposées à titre libre et gratuit, de façon à ce qu'elles puissent être moissonnées et rediffusées sur tout autre site ;
- de même, le texte intégral des articles (traduits) datant de plus de x années, au choix de chaque revue / éditeur, sera diffusé à titre gratuit (principe de la « *barrière mobile* »). Il en ira de même (pendant une période minimale de 18 mois) pour les traductions des articles sélectionnés, dans le cadre de ce projet, par les responsables des magazines culturels ;
- le texte intégral des traductions des autres articles les plus récents sera, lui, proposé en accès conditionnel, réservé donc aux internautes ayant acheté à titre individuel les droits de consultation de ces articles traduits, ou aux internautes membres d'institutions ayant acquis une licence d'accès à l'un des bouquets de revues constitués et commercialisés par CAIRN.

En ce sens, l'idée de base du projet ne consiste pas à faire de la version anglaise des articles traduits une fin en soi mais plutôt un moyen pour améliorer la visibilité de l'ensemble des articles des titres concernés (y compris ceux qui n'auraient pas été traduits en anglais) et une source de revenus pour les éditeurs et pour CAIRN (cf. Annexe 1).

Annexe 3 – Planning de mise en œuvre du projet



Annexe 4 : Budget

Postes	Coût Initial + Année 2011				Coût année courante (2012 et 2013)			
1 - Développement d'une interface en anglais								
1a - Coûts de développement				28 000,00 €				
1b - Coûts de traduction				4 000,00 €				
1c - Maintenance								8 000,00 €
1d - Frais de gestion interne				8 000,00 €				
<i>Sous-total</i>				40 000,00 €				8 000,00 €
	Nombre d'abstracts	Nombre moyen de signes	Coût moyen par abstract	Total	Nombre d'abstracts	Nombre moyen de signes	Coût moyen par abstract	Total
2 - Evaluation et amélioration des abstracts								
2a - Coûts d'évaluation des abstracts	45 000	1 500	2,00 €	90 000,00 €	6 000	1 500	3,00 €	18 000,00 €
2b - Coûts de correction/réécriture des abstracts	14 400	1 500	25,00 €	360 000,00 €	1 250	1 500	25,00 €	31 250,00 €
2c - Frais de gestion interne				43 875,00 €				14 625,00 €
<i>Sous-total</i>				493 875,00 €				63 875,00 €
	Nombre d'articles	Nombre moyen de signes	Coût moyen par article	Total	Nombre d'articles	Nombre moyen de signes	Coût moyen par article	Total

2

17

Postes	Coût Initial + Année 2011				Coût année courante (2012 et 2013)			
3 - Constitution d'un stock d'articles en anglais								
3a - Traduction des articles 2001 - 2010	300	50 000	1 100,00 €	330 000,00 €				
3b - Traduction des articles de l'année en cours I (articles des revues sélectionnés par le comité scientifique)	270	50 000	1 100,00 €	297 000,00 €	270	50 000	1 100,00 €	297 000,00 €
3c - Traduction des articles de l'année en cours II (articles sélectionnés par les responsables de magazines culturels)					32	50 000	1 100,00 €	35 200,00 €
3d - Composition - Mise en page - Conversion numérique	570	50 000	100,00 €	57 000,00 €	302	50 000	100,00 €	30 200,00 €
3e - Relecture des articles traduits	570	50 000	40,00 €	22 800,00 €	302	50 000	40,00 €	12 080,00 €
3f - Frais de gestion interne				43 875,00 €				14 625,00 €
3g - Organisation et animation du comité scientifique et du comité de suivi				P.M.				P.M.
Sous-total				750 675,00 €				389 105,00 €
TOTAL				1 284 550,00 €				460 980,00 €




Annexe 5 : Répartition des coûts
entre CAIRN, les maisons d'édition concernées et le CNL

Postes	Coût Initial + Année 2011	Editeurs	CAIRN	CNL
1 - Développement d'une interface en anglais				
1a - Coûts de développement	28 000,00 €		14 000,00 €	14 000,00 €
1b - Coûts de traduction	4 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
1c - Maintenance				
1d - Frais de gestion interne	8 000,00 €		8 000,00 €	
<i>Sous-total</i>	40 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	16 000,00 €
2 - Evaluation et amélioration des abstracts				
2a - Coûts d'évaluation des abstracts	90 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €
2b - Coûts de correction/réécriture des abstracts	360 000,00 €	180 000,00 €		180 000,00 €
2c - Frais de gestion interne	43 875,00 €		43 875,00 €	
<i>Sous-total</i>	493 875,00 €	180 000,00 €	88 875,00 €	225 000,00 €

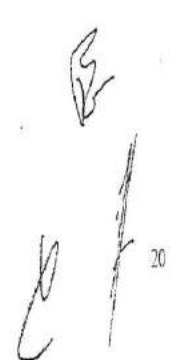
Coût annuel courant (2012 et 2013)	Editeurs	CAIRN	CNL
8 000,00 €		8 000,00 €	
8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €
18 000,00 €		9 000,00 €	9 000,00 €
31 250,00 €	31 250,00 €		
14 625,00 €		14 625,00 €	
63 875,00 €	31 250,00 €	23 625,00 €	9 000,00 €

95

[Signature]

Postes	Coût initial + Année 2011	Editeurs	CAIRN	CNL
3 - Constitution d'un stock d'articles en anglais				
3a - Traduction des articles 2001 - 2010	330 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €	198 000,00 €
3b - Traduction des articles de l'année en cours (articles des revues sélectionnés par le comité scientifique)	297 000,00 €	59 400,00 €	59 400,00 €	178 200,00 €
3c - Traduction des articles de l'année en cours (articles sélectionnés par les responsables de magazines culturels)				
3d - Composition - Mise en page - Conversion numérique	57 000,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €	34 200,00 €
3e - Relecture des articles traduits	22 800,00 €	4 560,00 €	4 560,00 €	13 680,00 €
3f - Frais de gestion interne	43 875,00 €		43 875,00 €	
3g - Organisation et animation du comité scientifique et du comité de suivi	P.M.			P.M.
Sous-total	750 675,00 €	141 360,00 €	185 235,00 €	424 080,00 €
TOTAL	1 284 550,00 €	321 350,00 €	298 110,00 €	665 080,00 €

Coût année courante (2012 et 2013)	Editeurs	CAIRN	CNL
297 000,00 €	59 400,00 €	59 400,00 €	178 200,00 €
35 200,00 €			35 200,00 €
30 200,00 €	6 040,00 €	6 040,00 €	18 120,00 €
12 080,00 €	2 416,00 €	2 416,00 €	7 248,00 €
14 625,00 €		14 625,00 €	
P.M.			P.M.
389 105,00 €	67 856,00 €	82 481,00 €	238 768,00 €
460 980,00 €	99 106,00 €	114 106,00 €	247 768,00 €



 20

	Coût Initial + Année 2011	Année 2012	Année 2013	TOTAL	Part de chacun
Éditeurs	321 360 €	99 106 €	99 106 €	519 572 €	23,5%
CAIRN	298 110 €	114 106 €	114 106 €	526 322 €	23,9%
CHL	665 080 €	247 768 €	247 768 €	1 160 616 €	52,6%



Annexe 6 : Indicateurs d'évaluation

Les objectifs listés ci-après n'ont pas valeur d'engagement contractuel. Ils sont néanmoins destinés à permettre d'évaluer l'avancement du projet, conformément aux articles 9 et 12 de la présente convention.

- **Evolution du nombre d'institutions non francophones clientes de l'un des bouquets de revues proposés par CAIRN**
Situation actuelle : 67 institutions non francophones clientes (hors licences nationales)
Objectif 2013 : 146 institutions non francophones clientes (hors licences nationales)

- **Evolution du nombre de consultations au sein des institutions non francophones**
Objectif 2013 : doublement du nombre de consultations, dans les institutions nord-américaines, par rapport à 2011

- **Evolution des coûts par consultation dans ces institutions**
Objectif 2013 : diminution par deux du coût par consultation dans les institutions nord-américaines, par rapport à 2011

- **Evolution du nombre de citations d'articles de revues françaises dans des revues non francophones**
Objectif 2013 : augmentation de 5 à 10 % (par rapport à 2011) du nombre de citations d'articles provenant des revues sélectionnées par le comité scientifique du projet, dans des revues non francophones

- **Taux de satisfaction des éditeurs / responsables de revues sur les processus mis en place**
Objectif 2013 : taux de satisfaction supérieur à 80 %

- **Perspectives d'autofinancement du projet**
Objectif 2013 : cf. Annexe 1

De façon générale, étant donné la durée relativement courte du projet, ses délais de mise en œuvre et les facteurs d'inertie à prendre en compte (particulièrement en ce qui concerne les citations d'articles de revues françaises par des revues non francophones), le projet devra être évalué en étant davantage attentif aux évolutions constatées sur la période 2011 – 2013, qu'à la situation précise observable fin 2013.

Handwritten initials or signature consisting of three distinct marks: a vertical stroke with a horizontal crossbar, a small square-like shape, and a larger, more complex shape resembling a stylized 'C' or 'L'.

ANNEXE 4



Revue soutenues en 2016 par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS)

92 revues bénéficient d'une subvention (dont 27 ont également un IT)

Actes de la recherche en sciences sociales
Annales de démographie historique
Annales de géographie
Annales historiques de la Révolution française
Anthropologie & santé - Revue internationale francophone
Anthropology of Food
Anthropozoologica
Arabian Humanities
Archeosciences
Archives de philosophie
Archives des sciences sociales des religions - IT
Artelogie - IT
Brésil(s) - IT
Bulletin de l'institut français d'études andines
Cahiers d'économie politique/Papers in Political Economy
Cahiers des Amériques latines - IT
Cahiers d'études africaines
Cahiers du genre - IT
Cahiers du monde russe
Champ pénal/Penal Field
Confins - IT
Crime, histoire & sociétés/Crime, History & Societies
Critique internationale
Cybergeog - European Journal of Geography - IT
Dialogues d'histoire ancienne
Discours - Revue de linguistique, psycholinguistique et informatique
Droit et société - IT
Espace populations sociétés
Espaces et sociétés - IT
Ethnographiques.org - IT
Etudes rurales
Flux - Cahiers scientifiques internationaux réseaux et territoires - IT
Genèses - sciences sociales et d'histoire - IT
Genre, sexualité & société
Géographie et cultures - IT
Géomorphologie : relief, processus, environnement
Gouvernement et action publique
Histoire et sociétés rurales - IT
Histoire, économie & société
Journal de la société des américanistes - IT
Journal de la société des océanistes
Journal des anthropologues
Langage et société
L'Année du Maghreb - IT
L'Année sociologique

InSHS – revues soutenues - 2016

M@ppemonde - IT
 Médiévales
 Mots. Les langages du politique
 Mouvement social (Le)
 Moyen Âge (Le) - Revue d'histoire et de philologie
 Nouvelle revue du travail (La)
 Nouvelles de l'archéologie (Les)
 Nuevo Mundo, Mundos Nuevos - IT
 Oeconomia - Histoire, épistémologie, philosophie
 Paléo - Revue d'archéologie préhistorique
 Perspective - actualités de la recherche en histoire de l'art / la revue de l'INHA
 Perspectives chinoises / China Perspectives
 Philosophia scientiæ - IT
 Politix
 Quatenaire
 Réseaux - IT
 Revue d'anthropologie des connaissances
 Revue de la régulation
 Revue de l'histoire des religions
 Revue de métaphysique et de morale
 Revue d'économie industrielle
 Revue d'économie régionale et urbaine (RERU)
 Revue des études slaves - IT
 Revue des mondes musulmans et de la méditerranée (REMM) - IT
 Revue d'études comparatives Est-Ouest - IT
 Revue économique - IT
 Revue européenne des migrations internationales (REMI)
 Revue européenne des sciences sociales
 Revue française de pédagogie
 Revue française de socio-économie - IT
 Revue internationale de droit comparé
 Revue internationale de politique comparée
 Revue numismatique
 Revue philosophique de la France et de l'étranger
 Romantisme
 Sciences sociales et santé - IT
 Socio-anthropologie
 SociologieS
 South Asia Multidisciplinary Academic Journal (SAMAJ)
 Techniques & culture
 Temporalités - Revue de sciences sociales et humaines
 Terrains & travaux
 Tiers Monde
 Tracés - Revue de sciences humaines - IT
 Traitement automatique des langues (TAL)
 Vingtième Siècle - Revue d'histoire
 Volume !

5 revues bénéficient du programme de traduction (dont 3 ont également un IT)

Annales - Histoire, sciences sociales
 Clio - Femme genre histoire - IT
 L'Espace géographique - IT
 Revue française de science politique
 Revue française de sociologie - IT

55 revues bénéficient d'un personnel IT

AdIFI
Abstracta Iranica
Afriques
Americae - The European Journal of Americanist archaeology
Amerindia - revue d'ethnolinguistique amérindienne
Antiquité tardive
Antiquités africaines
Aquitania
Arabic Sciences and Philosophy
Archéologie médiévale
Archipel
Architecture Beyond Europe (ABE)
Artefact
Bulletin de la société préhistorique française
Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre
Cahiers « Mondes Anciens »
Cahiers élisabéthains
Chôra
Communications
Développement durable et territoires
Documents d'archéologie méridionale (DAM)
Droit et cultures
Ethnologie française
Études celtiques
European Journal of Sociology / Archives européennes de sociologie
European Journal of Turkish Studies
Gallia
Genesis - revue internationale de critique génétique
Histoire et mesure
Histoire, médecine et santé
Mélanges Crapel
Moussons
Natures sciences sociétés
Paléorient
Philosophie antique
Revue archéologique
Revue archéologique de l'est
Revue archéologique de Narbonnaise
Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale
Revue de philosophie économique
Revue d'économie du développement
Revue d'études augustinienes et patristiques
Revue des sciences sociales
Revue d'histoire des sciences
Revue d'histoire des sciences humaines
Revue d'histoire moderne et contemporaine
Semitica & Classica
Sociétés contemporaines
Sociologie
Sociologie du travail
Syria - Archéologie, Art et histoire
Tabularia
Terrain
Travail genre sociétés
Turcica - Revue d'études turques

InSHS – revues soutenues - 2016

ANNEXE 5

LISTE DES REVUES SOUTENUES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CAIRN-CNL

Revue	Éditeur	Discipline
Cahiers d'études africaines	Éditions de l'EHESS	Anthropologie - Ethnologie
Ethnologie française	PUF	Anthropologie - Ethnologie
Homme. Revue française d'anthropologie (L')	Éditions de l'EHESS	Anthropologie - Ethnologie
Annales de géographie	Armand Colin	Géographie
Annales. Histoire, Sciences sociales (Les)	Éditions de l'EHESS	Histoire
Mouvement Social (Le)	Association Le Mouvement Social	Histoire
Revue d'histoire moderne et contemporaine	Éditions Belin	Histoire
Revue d'histoire des sciences	Armand Colin	Histoire
Vingtième siècle, revue d'histoire	Presses de Sciences Po	Histoire
Cités	PUF	Intérêt général
Esprit	Esprit	Intérêt général
Études	SER	Intérêt général
Le Débat	Éditions Gallimard	Intérêt général
Médium	Médium	Intérêt général
Mouvements	Éditions La Découverte	Intérêt général
Revue du MAUSS	Éditions La Découverte	Intérêt général
Actuel Marx	PUF	Philosophie - Sciences des religions
Archives de sciences sociales des religions	Éditions de l'EHESS	Philosophie - Sciences des religions
Revue de l'histoire des religions	Armand Colin	Philosophie - Sciences des religions

Revue de métaphysique et de morale	PUF	Philosophie - Sciences des religions
Afrique contemporaine	De Boeck Supérieur	Science politique
Hérodote	Éditions La Découverte	Science politique
Politix. Revue des sciences sociales du politique	De Boeck Supérieur	Science politique
Pouvoirs	Éditions du Seuil	Science politique
Raisons politiques	Presses de Sciences Po	Science politique
Revue Tiers Monde	Armand Colin	Science politique
Économie politique (L')	Alternatives Economiques	Sciences économiques
Revue d'économie industrielle	De Boeck Supérieur	Sciences économiques
Revue économique	Presses de Sciences Po	Sciences économiques
Année sociologique (L')	PUF	Sociologie
Études rurales	Éditions de l'EHESS	Sociologie
Langage et société	Éditions de la MSH	Sociologie
Sociétés contemporaines	Presses de Sciences Po	Sociologie
Travail, genre et société	Éditions La Découverte	Sociologie

ANNEXE 6

AUTRES REVUES AYANT DÉVELOPPÉ PARALLÈLEMENT AU PROGRAMME CAIRN-CNL DES INITIATIVES PROPRES EN TERMES DE TRADUCTION D'ARTICLES VERS L'ANGLAIS

Revue	Editeur	Discipline
Adolescence	GREUPP	Psychologie
Afrique contemporaine	De Boeck Supérieur	Sciences politiques
Annales historiques de la Révolution française	Armand Colin	Histoire
Actuel Marx	P.U.F.	Economie, Gestion
Comptabilité - Contrôle - Audit	Association Francophone de Comptabilité	Economie, Gestion
Critique internationale	Presses de Sciences Po	Sciences politiques
Culture chiffres	DEPS	Economie, Gestion
Culture études	DEPS	Economie, Gestion
Culture prospective	DEPS	Economie, Gestion
Dialogue	Eres	psychologie
Revue d'histoire du dix-neuvième siècle	Société de 1848	Histoire
Revue d'économie du développement	De Boeck Supérieur	Economie, Gestion
Esprit	Esprit	Intérêt Général
Ethnologie française	P.U.F.	Sociologie et société
Flux	Université Paris-Est Marne la Vallée	Sociologie et société
Population & Avenir	Association Population et Avenir	Sociologie et société
Revue d'anthropologie des connaissances	S.A.C.	Sociologie et société